

60 millions de consommateurs

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

Essai



BROSSES À DENTS

Les meilleures pour passer à l'électrique

Enquête

ÉOLIENNES

Les avantages et nuisances réels

Essai



Leboncoin, Vinted...
Vos sites préférés pour revendre

Pratique



VOITURES D'OCCASION

15 conseils pour ne pas se faire rouler

THÉ, TISANE Trop de saletés !



48 PRODUITS ANALYSÉS

Essai • Beaucoup de résidus de pesticides, d'insectes, de plantes...

QUI SOMMES-NOUS ?

60 Millions de consommateurs et son site 60millions-mag.com sont édités par l’Institut national de la consommation (INC) ; établissement public à caractère industriel et commercial dont l’une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (art L. 822-2 du code de la consommation).



NOS VALEURS

INDÉPENDANCE

Nous n’acceptons aucune publicité et tous les produits testés sont achetés par nos soins, de manière anonyme, comme tout consommateur.

EXPERTISE

Nos journalistes-enquêteurs travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs, les juristes, et les économistes de l’INC pour une information fouillée et experte.

PROXIMITÉ

Le réseau 60, c’est plusieurs milliers de contacts par mois : messages des lecteurs, des abonnés à notre page Facebook, à nos fils Twitter, les contributions au forum. Des échanges qui enrichissent nos contenus en continu.

Essais mode d’emploi

Tous les tests de produits réalisés par notre centre d’essais comparatifs répondent à des cahiers des charges complets, définis par les ingénieurs de l’INC, qui s’appuient sur la norme des essais comparatifs NFX 50-005. Ces essais ont pour but de comparer objectivement les produits (qui ont tous été achetés de manière anonyme) et, le cas échéant, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité. Les informations publiées, en particulier essais comparatifs et études, ne peuvent faire l’objet d’aucune exploitation commerciale ou publicitaire. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l’autorisation de l’INC.

Dans les coulisses de 60



18 cycles, ça use, ça use !

Une phase de notre essai brosses à dents électriques : l’usure simulée des brosettes. Un essai mécanique de rotation en conditions humides. On évalue le pourcentage d’écrasement à la surface, après 18 cycles de 20 minutes. Soit 360 minutes, ou l’équivalent de trois mois d’utilisation.

90

enquêtes mystère ont été réalisées, pour notre étude, sur des zones urbaines et rurales, afin de recueillir des remises en main propre et des envois à distance auprès de neuf sites et applications de vente en ligne.



RECHERCHE DE CONTAMINANTS

Nous voici en laboratoire pour rechercher et évaluer les possibles contaminants de nos thés et tisanes. Ici, la phase d’extraction et d’analyse de ces contaminants. Dans chaque famille, nous avons recherché les éventuels pesticides mais aussi les métaux lourds.



RETROUVEZ-NOUS

en streaming sur les 12 dernières minutes du « Morandini live » du 18 janvier sur Cnews. Notre journaliste Lionel Maugain y décrypte les promos pas réglo des grandes surfaces.



PAS DE L’ALCOOL, MAIS...

Bières, apéritifs, cocktails, vins... les boissons sans alcool se multiplient dans les rayons et sur Internet. Est-ce une bonne chose ? Pas forcément. Ces produits, accessibles aux mineurs et souvent copies troublantes de produits alcoolisés, pourraient faciliter un passage à la consommation de boissons alcoolisées, selon les autorités de santé. Lisez notre enquête sur 60millions-mag.com

ÉDITORIAL



J.DULEY

SYLVIE METZELARD
Rédactrice en chef

En eaux troubles

C'est un peu la goutte d'eau qui fait déborder la tasse. 48 thés et tisanes au banc d'essai dont 25, soit plus de la moitié, avec des choses à redire. Comment les appeler ces choses ? Des indésirables, des impuretés, des saletés, des souillures ?

Sur notre couverture, nous avons opté pour le mot « saletés » car la définition que nous en donne le Larousse convient parfaitement : « Matière ou chose sale qui souille quelque chose ou corps étranger qui trouble la netteté, la pureté de quelque chose. » Parlons-en de ces « corps étrangers » retrouvés

dans nos petits sachets de thé et de tisane : résidus d'insectes, de plastique, de poils de rongeur, de pierre... Pas de quoi s'étrangler et corrompre notre santé argueront les fabricants. Certes, mais si l'on voulait manger des insectes, on en achèterait expressément en sachet pour croquer à l'apéritif. Par ailleurs, qui ingurgiterait volontairement des poils d'animaux, des éclats de caillou ou du plastique ?

Voilà pour une partie des indésirables qui fâchent et qu'un meilleur tri pourrait éviter, mais il y en a d'autres, hélas. À commencer par les pesticides avec quelque seize substances détectées dans notre essai, dont quelques-unes interdites en France et en Europe... On en a quantifié dans toutes les références de thé conventionnel et dans la majorité des infusions à base de verveine.

Même si cela ne dépasse pas les seuils limites autorisés, devons-nous pour autant supporter cette malpropreté ? Assurément non et ce, quelle que soit la provenance ou le type de produit. D'autant plus quand on achète des thés ou des tisanes tout auréolés de naturalité. On est loin d'imaginer nos petits sachets flottant en eaux troubles. •



Devons-nous supporter la malpropreté ? D'autant plus quand on achète des thés et des tisanes tout auréolés de naturalité.



RESTONS CONNECTÉS !



60millions-mag.com

- Pour puiser davantage d'infos conso au quotidien
- Un forum pour vous exprimer
- Les rappels de produits à connaître



/60millions deconsommateurs

Pour suivre, partager les travaux de «60», réagir à des infos insolites, partager une expérience...



@60millions

Le fil du consommateur averti.

@alerte_rappel60

Pour être prévenu tout de suite des gros rappels de produits.

60
millions
de consommateurs

MENSUEL ÉDITÉ PAR L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION
(Établissement public à caractère industriel et commercial)
18, rue Tiphaine,
75732 Paris Cedex 15
Tél. : 01 45 66 20 20
www.inc-conso.fr

Directeur de la publication : Philippe Laval
Rédactrice en chef : Sylvie Metzelard
Rédactrice en chef déléguée (hors-série) : Adeline Trégoüët
Rédacteurs en chef adjoints : Hervé Cabibbo (mensuel), Sophie Coisne (hors-série), Fabienne Loiseau (Web)
Directrice artistique : Véronique Touraille-Sfeir
Secrétaire générale de la rédaction : Martine Féodor
Rédaction CHEFS DE RUBRIQUE : Patricia Chaiopoulos, Adrian de San Isidoro, Fanny Guibert, Lionel Maugain, Amine Meslem, Adélaïde Robert, Élodie Toustou (hors-série)

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION : Bertrand Loiseaux et Jocelyne Vandelllos (premiers secrétaires de rédaction), Mireille Fenwick
MAQUETTE : Valérie Lefebvre (première rédactrice graphiste), Guillaume Steudler
RESPONSABLE PHOTO : Céline Derœux
SITE INTERNET : www.60millions-mag.com
Matthieu Crocq (éditeur Web), Laura Hendrikx (rédactrice), Brigitte Glass (relations avec les internautes) redactionweb@inc60.fr
Diffusion : William Tétrel (responsable), Gilles Tailliandier (adjoint), Valérie Proust (assistante)

Relations presse : Anne-Juliette Reissier-Algrain, Tél. : 01 45 66 20 35
Chef du centre d'essais comparatifs : Christian de Thuin
Cheffe du service juridique, économique et de la documentation : Patricia Foucher
Contact dépositaires, diffuseurs et réassortifs : Promévente, Tél. : 01 42 36 80 84
Service abonnements : 45 avenue du Général Leclerc, 60643 Chantilly Cedex Tél. : 01 55 56 70 40
TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS
11 numéros mensuels + Spécial impôts : 49 € ; étranger : 62,50 €.
11 mensuels + Spécial Impôts + 7 hors-séries : 83 € ; étranger : 108 €

Photogravure : Key Graphic
Impression : groupe Maury
Imprimé sur papier : Leipa Lux

Origine du papier : Schwedt/Oder, Allemagne
Taux de fibres recyclées : 100 % recyclées
Certification : PEFC
Eutrophisation : 0,08 kg/tonne
Distribué par : MLP
Dépot légal : février 2022
Commission paritaire : 0922 K 89330
ISSN : 1267-8066
Ce numéro comporte un encart d'abonnement sur une partie du tirage.



L'innovation au service des consommateurs

Depuis 50 ans, l’Institut national de la consommation est l’établissement public de référence pour tous les sujets liés à la consommation.



NOS ÉQUIPES

L’INC s’appuie sur **l’expertise d’ingénieurs, de juristes, d’économistes et de journalistes indépendants** pour vous aider à mieux consommer.

NOS MISSIONS

- 1 **Déchiffrer** les nouvelles réglementations
- 2 **Tester** des produits et des services
- 3 **Informer et protéger** les consommateurs
- 4 **Accompagner** les associations de consommateurs

NOS MÉDIAS



Le magazine
60 Millions de consommateurs
www.60millions-mag.com



L'émission TV
de tous les
consommateurs



SOMMAIRE

N° 578 / MARS 2022

DIRE / RÉAGIR / REVENIR

Le regard de «60» sur l'actualité de la consommation	p.6
Terminé, la vente forcée d'assurance au téléphone.....	p.6
Régime microbiote, Dietbon pousse le bouchon.....	p.7
Le vaccin anti-HPV remboursé aussi aux garçons.....	p.8
Super gonflé, le superéthanol.....	p.8
SNCF Max Jeune : un abonnement loin d'être illimité.....	p.9

À la une

Thés et tisanes

La propreté n'infuse pas toujours.....	p.10
Cultivé en France : vive le thé bio et local.....	p.18

ALIMENTATION & SANTÉ

Toutes les infos sur la nutrition, les problématiques de santé, la beauté	p.20
--	-------------

Zoom Bisphénol A : quand est-ce qu'on arrête ?.....	p.23
---	------

Essai Hygiène dentaire : avec quoi passer au tout électrique	p.25
--	------

Enquête Activité physique : pourquoi 10 000 pas ?.....	p.32
--	------

ÉQUIPEMENT & LOISIRS

Toutes les infos sur l'équipement de la maison, le high-tech, les transports et les loisirs	p.34
--	-------------

Zoom Achats en ligne : quand la TVA est facturée deux fois.....	p.38
---	------

Essai Occasion : vos sites préférés pour revendre.....	p.39
--	------

Pratique Garanties : le dématérialisé, un bien comme un autre	p.44
---	------

Pratique Jardinage : choisir le bon terreau pour ses plantes.....	p.46
---	------

Pratique Automobile : 15 conseils pour trouver la bonne occasion	p.50
--	------

ARGENT & LOGEMENT

Toutes les infos sur la gestion de vos dépenses, votre habitation et vos droits de consommateur	p.58
--	-------------

Prix sur le vif Les pâtes décollent.....	p.61
--	------

À la réflexion Le couple coûte cher aux femmes.....	p.62
---	------

Enquête Éoliennes : des aménagements indispensables.....	p.64
--	------

Coaching L'installateur a traîné et je suis privé de chauffage	p.68
--	------

RÉSEAU 60 Courriers, courriels, Vos coups de gueule, vos questions, nos réponses.....	p.70
--	-------------

La flèche de Madame 60 Quand l'escroc annonce l'arnaque.....	p.74
--	------

60 secondes pour retenir l'essentiel	p.75
---	------

**Retrouvez-nous
chaque samedi
dans "franceinfo: conso"**

à 7h24, 9h24 et 11h51

sur **franceinfo:**
radio . web . tv canal 27

Vous voulez vous abonner : **voir page 31**

Vous recherchez un article
ou un ancien numéro :
voir pages 56-57
ou www.60millions-mag.com

Le programme des émissions
Consomag diffusées sur France 2,
France 3, France 4, France 5
et France Info : **voir page 19**

DIRE RÉAGIR REVENIR

LE REGARD DE «60» SUR L'ACTUALITÉ DE LA CONSOMMATION

par PATRICIA CHAIROPOULOS, FANNY GUIBERT, LIONEL MAUGAIN, AMINE MESLEM, ADÉLAÏDE ROBERT ET ADRIAN DE SAN ISODORO

Des progrès...

La réparation des matériels électroniques facilitée

Conséquence de la loi anti-gaspillage, les fabricants et importateurs de smartphones comme d'ordinateurs portables ont une nouvelle obligation : s'assurer de la disponibilité des pièces détachées (écrans, connecteurs, batteries, chargeurs...) pendant une durée minimale de cinq ans après la commercialisation de la dernière unité des modèles concernés. Par ailleurs, les réparateurs de ces matériels et des équipements électroménagers doivent proposer des pièces détachées d'occasion, sauf si celles-ci ne sont pas accessibles dans le délai convenu avec le consommateur pour l'entretien ou la réparation de l'appareil.●



Enfin ! Terminé, la vente forcée d'assurance au téléphone



On appelle cela la « vente à froid » ou la « vente en un temps ». Elle consiste à appeler un client potentiel qui n'a rien demandé pour le convaincre de souscrire une nouvelle assurance, généralement une complémentaire santé ou une garantie hospitalisation. Après avoir accepté l'envoi d'une documentation, le client, souvent une personne âgée, se trouve engagé par le simple fait de s'être dit intéressé par l'offre. Cette procédure abusive, utilisée massivement depuis des années par quelques courtiers en assurance peu scrupuleux et plusieurs fois fustigée dans nos colonnes, est désormais interdite. Un décret d'application de la loi n° 2021-402 du 8 avril 2021 prohibe toute vente réalisée lors d'un premier appel téléphonique. Il précise les modalités de recueil du consentement et prévoit une obligation de conserver les enregistrements durant deux ans pour mieux réprimer ces pratiques.●

Nouveau calendrier

Des films plus récents sur le petit écran

Après des mois de négociation, les professionnels de l'audiovisuel ont fini par s'entendre sur une nouvelle chronologie des médias, c'est-à-dire un nouveau calendrier de diffusion des films après leur sortie au cinéma, en fonction des supports. Le délai est toujours de quatre mois pour la vidéo à la demande (VOD) ainsi que pour les DVD et Blu-ray. En revanche, il est désormais de six mois, au lieu de huit, pour les chaînes de télévision qui cofinancent la filière cinéma, comme Canal+ (qui va investir plus de 600 millions d'euros dans le secteur). Concernant les services de vidéo à la demande par abonnement, ou SVOD (Amazon Prime Video, Disney+, etc.), ils peuvent désormais diffuser les films 17 mois après leur sortie en salle contre 36 mois auparavant. Le délai est même ramené à 15 mois pour Netflix qui s'est engagé à produire un certain nombre de longs métrages en France. Quant aux chaînes TV gratuites, elles devront patienter 22 mois au lieu de 30. Prévu pour durer trois ans, cet accord fera l'objet d'un premier bilan en 2023.●



ISTOCK - R. HENRIQUE/ADOBESTOCK



Régime microbiote Dietbon pousse le bouchon

Nouvel eldorado de la recherche, le microbiote devient un argument marketing pour la société Dietbon qui propose un régime à prix fort basé sur sa modélisation. Est-ce vraiment sérieux ?

Dans la famille des box minceur, Dietbon se positionne en pionnier de l'alimentation personnalisée. Rien de moins. Cette société vient, en effet, de lancer son programme Optimum, qui sélectionne les plats « correspondant le mieux à votre microbiote intestinal », affirme la société sur son site.

EFFICACITÉ NON AVÉRÉE

Pour le connaître, le client remplit un questionnaire détaillé sur son niveau d'activité physique, sa façon de manger, son état de santé, etc. Ces informations personnelles sont moulinées par les algorithmes de l'entreprise d'intelligence artificielle Integrative Phenomics (partenaire de Dietbon), qui modélise ainsi votre microbiote, c'est-à-dire la composition des bactéries peuplant votre intestin. L'idée phare du programme Optimum : pour deux profils de microbiote, les mêmes aliments n'auront pas les mêmes effets sur le métabolisme, donc sur le poids.

Certes, les recherches sur la flore digestive sont en plein essor. Mais si le lien entre microbiote intesti-

nal appauvri et obésité est avéré, les données scientifiques « ne sont pas encore assez précises pour déterminer exactement quels aliments pour quel microbiote, et pour quelle perte de poids », explique le Pr Karine Clément, médecin nutritionniste à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris.

En gros, Dietbon mettrait la charre avant les bœufs pour vendre un régime à un prix non négligeable : 429 € pour un mois de programme Optimum, contre 349 € le mois standard. Et si l'on veut aller plus loin, une analyse des selles est proposée contre la somme de 199 €.

TEST SUR 31 PERSONNES !

Afin d'étayer sa démarche, la société s'appuie sur sa propre étude, menée sur 31 personnes... un échantillon bien maigre pour pouvoir affirmer une amélioration de 20 % de la perte de poids comparé au programme classique. « Il y a aussi le contrôle des portions, la qualité des plats qui entrent en jeu... et notre étude continue avec nos clients. On apprend en faisant », note Vincent Guillet, directeur de Dietbon. Au prix de la box, le client préférerait des certitudes... ● P.C.

Ça vous est arrivé Adidas se prend les baskets dans le tapis

Après avoir téléchargé l'application Adidas confirmed, Marceau s'inscrit pour postuler à l'achat d'une paire de baskets Yeezy 350 v2 au prix de 240 €. Postuler, car seuls les clients ayant gagné au tirage au sort pourront recevoir ces baskets très prisées. Une série limitée. Coup de chance, Marceau reçoit une notification : il fait partie des heureux élus. La somme est débitée de son compte, mais très vite, le sourire du garçon va disparaître. « Adidas m'a annoncé qu'il faudrait attendre... », raconte-t-il. Quelques jours plus tard, les baskets se sont définitivement carapatées. Rupture de stock. Interpellé par la mère de Marceau, Adidas évoque une erreur d'inventaire mais annonce que la somme sera



remboursée. Pas de quoi satisfaire Marceau, qui, évidemment, veut les baskets promises. Il ne pourra pas les avoir, répond sans vergogne la marque aux trois bandes. La pratique de vente après tirage au sort, en cours pour certains produits de mode dont la pénurie est calculée, est déjà discutable. Mais si, en plus, l'article si "rare" n'est pas délivré aux clients élus... Marceau a déposé une réclamation sur le site SignalConso.●

Pour tous «60» en format audio

Les numéros de *60 Millions de consommateurs* (magazines et hors-séries) sont désormais accessibles via Vocale presse (fr.vocalepresse.com). Un logiciel très facile d'accès qui s'installe sur tous les supports numériques existants et qui permet aux déficients visuels d'accéder aux titres de la presse quotidienne et magazine. Chaque article peut être lu en très gros caractères ou écouté via des fichiers audio, comme un podcast.●



Lobby de la viande Greenpeace contre-attaque

Dans une enquête intitulée « *Comment les lobbies de la viande nous manipulent* », publiée fin janvier sur son site, Greenpeace dénonce l'influence tentaculaire des filières de la viande en France. Au fil de 168 pages, le rapport détaille leurs modes d'action et de communication pour encourager la consommation de viande - et cela « *sans distinction entre les différents modes d'élevage* ». Ce puissant lobby vise particulièrement les « *millénials* », le corps médical... et les enfants, via des « *kits pédagogiques* » proposés aux enseignants. ●

À suivre... Super gonflé, le superéthanol

Le superéthanol, E85, est porté par des vents favorables. Ce carburant est un mélange d'essence et de 85 % d'éthanol produit à partir de betterave sucrière et de céréales. En 2021, il a représenté 4 % des ventes totales d'essence (+33 %) et il est désormais distribué dans 30 % des stations-service (+18 %). Plus de 30 000 boîtiers permettant de convertir une voiture à l'E85 ont aussi été installés l'an dernier et 6 000 voitures flexfuel d'origine immatriculées. Lors de leur conférence annuelle de début d'année, les acteurs de la filière n'ont pas caché leurs ambitions. Ils souhaitent ni plus ni moins faire du superéthanol une alternative à l'électricité et un intense lobbying est en cours. À suivre, car la production d'agrocarburants, impliquant l'utilisation de terres agricoles, ne fait pas l'unanimité. En attendant, il bénéficie d'une fiscalité faible qui lui permet de creuser encore plus l'écart avec les autres carburants. Le superéthanol était à 0,75 € le litre début 2022. ●



Bonne nouvelle Le vaccin anti-HPV remboursé aussi aux garçons

Le vaccin anti-papillomavirus humain était recommandé pour tous les adolescents, mais jusqu'à présent remboursé seulement aux filles. Depuis le 1^{er} janvier, il est remboursé également pour les garçons âgés de 11 à 14 ans, avec un rattrapage possible pour ceux âgés de 15 à 19 ans. Son efficacité est prouvée sur la baisse des lésions précancéreuses du col de l'utérus, des cancers du col et des verrues génitales. Une efficacité est aussi attendue sur les lésions précancéreuses et cancéreuses du vagin, de la vulve, du pénis, de l'anus et de l'oropharynx. ●

Kiosque International



CANADA Alerte au radon

Le magazine québécois *Protégez Vous* s'intéresse à la qualité de l'air dans les habitations. Et précisément au radon, un gaz radioactif incolore et inodore issu de la désintégration naturelle du radium. D'après les estimations officielles, 16 % des décès dus au cancer du poumon sont liés à l'exposition au radon dans les logements. Et 17 % d'entre eux seraient concernés. Le magazine conseille un test à l'aide d'un dosimètre. FÉVRIER 2022



ESPAGNE Trop d'enfants obèses

Le magazine espagnol *Eroski Consumer* tire la sonnette d'alarme :

l'obésité infantile en Espagne est telle que la génération actuelle d'enfants devrait vivre moins longtemps que celle de leurs parents. Entre trois et quatre enfants sur dix sont en surpoids dans trois provinces du sud (Murcie, Andalousie, Canaries) qui sont aussi parmi les plus pauvres. Les fast-foods, les aliments transformés, le manque de sommeil... autant d'éléments pointés du doigt. JANVIER 2022



ROYAUME-UNI Des escrocs partout

11 881, c'est le nombre de signalements de cyberescroquerie enregistré entre le 1^{er} mars et le 1^{er} novembre 2021 par le magazine britannique *Which?* via son outil Scam Sharer à disposition de ses abonnés. 69 % ont concerné des tentatives d'usurpation d'identité, les escrocs se faisant passer pour des banques, des grandes marques ou des services publics dont Amazon, NHS et Royal Mail (respectivement Sécurité sociale et Poste britanniques). JANVIER 2022

Carton rouge

SNCF Max Jeune Un abonnement loin d'être illimité

La promesse

Voyager à volonté en TGV ou en Intercités avec l'abonnement Max Jeune

Le problème

Le nombre de places Max Jeune diminue en cas de forte affluence

La conséquence

Des abonnés sont obligés d'acheter des billets en complément pour voyager

Voyagez aussi souvent que vous le souhaitez », annonce la SNCF sur un site dédié à son service Max Jeune, anciennement TGV Max, proposé aux 16-27 ans. Sur le papier, l'offre est alléchante : contre 79 € par mois, il est possible de voyager en TGV ou en Intercités autant que l'on veut... sauf pendant les périodes de forte affluence, qui limitent le nombre de places attribuées dans les trains aux abonnés Max Jeune. Problème : ces derniers mois, les plages dites de "forte affluence" se sont multipliées, témoignent les bénéficiaires du service.

LA SNCF ASSUME SES CHOIX

« Au début de mon abonnement pris en septembre, je trouvais assez vite un TGV Paris-Bordeaux le week-end », raconte Sahel, 17 ans. Mais dès octobre, ça se complique : il est parfois obligé d'acheter des billets en plus de son abonnement pour voyager le week-end, faute de trains proposés en Max Jeune. « Rien que pour décembre, j'ai déboursé 100 € en billets complémentaires ! », s'agace-t-il. Un témoignage partagé par d'autres sur des groupes Facebook, l'as de passer à la caisse pour pallier les restrictions liées à leur abonnement. Cette dégradation de l'offre Max Jeune constatée par les usagers en octobre 2021 intervient après une modification d'importance. Fin septembre, quelques mots rajoutés dans les conditions générales de vente du service ont intégré d'office, à partir de l'après-midi,

les vendredi et dimanche aux périodes d'affluence. Raison pour laquelle il est devenu si difficile de voyager le week-end. Contactée par « 60 », la SNCF assume ses choix : « Le service Max Jeune est une offre flexible conçue pour une population flexible, qui doit pouvoir s'adapter aux créneaux disponibles, variables selon les trajets et les périodes ».

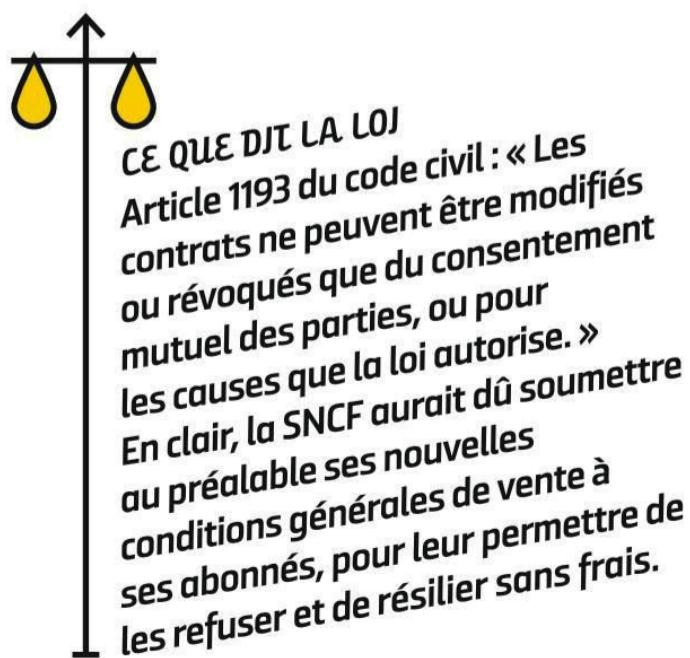
SIVOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD, RÉSILIEZ

Pour Agnès Cordier, membre de l'association 1Max2Trains, qui défend les titulaires d'abonnements SNCF "illimités", il y a un flou sur la notion de "périodes d'affluence". « Elle peut être invoquée à tout moment pour limiter le nombre de places dans les trains, selon leur taux d'occupation, estime-t-elle. Même en semaine, les lundi et jeudi, il devient difficile de réserver avec le service Max Jeune. »

Si l'offre actuelle ne vous convient plus pour toutes ces raisons, il est possible de résilier via l'espace personnel du site tgymax.fr. Une démarche facturée

15 € si vous êtes abonné depuis moins d'un an. Au-delà de cette période, la résiliation est gratuite. Si vous estimez être lésé par les nouvelles conditions Max Jeune, envoyez un mail de réclamation au service client. Et si vous n'obtenez pas de réponse satisfaisante, saisissez le médiateur de la SNCF pour tenter de régler le litige (mediation-sncf.force.com). ●

ADRIAN DE SAN ISIDORO



À LA UNE Thés, tisanes

La propreté n'infuse pas toujours !

Prisés par les Français de tous âges, thés et tisanes bénéficient d'une forte image de boissons naturelles.

Ils n'offrent pourtant pas une garantie toujours suffisante pour le consommateur.

Loin d'être réservé uniquement au petit déjeuner ou au *tea time*, le thé se déguste désormais à tout moment de la journée, en vrac et, plus encore, en sachet. Témoin, la consommation hexagonale qui a triplé en vingt-cinq ans, selon l'institut IRI : désormais, deux Français sur trois boivent du thé, avec une petite préférence pour le thé vert. Les infusions ne sont pas en reste, avec un Français sur deux qui se dit amateur de tisanes bien-être, fruitée ou autre détox.

LE TÉLÉTRAVAIL A BOOSTÉ LES VENTES

Confinements et télétravail ne sont pas étrangers à cet engouement, qui plus est, comme l'observent les experts du secteur, chez les jeunes générations. Celles-ci sont séduites par l'image naturelle et saine de ces



boissons chaudes. C'est d'ailleurs sans surprise que le bio occupe une place de choix : 23 % du thé et 43 % des infusions des rayons affichent aujourd'hui le label à feuille.

FINI, LES SACHETS EN PLASTIQUE

Nouvelles saveurs, nouvelles sensations et nouveaux emballages : au nom de l'engagement environnemental, la plupart des fabricants proposent des produits de plus en plus durables, cultivés localement pour les infusions et, bien entendu, sans sachets en plastique. Rapelons que la loi antigaspillage pour une économie circulaire impose leur disparition depuis cette année. On les voit remplacés par des sachets en papier recyclé, biodégradable, compostable ou encore par des dosettes, en plein essor pour les boissons chaudes.



Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- **Notre étude a porté sur quatre familles de produits, en bio et en conventionnel, achetés en grandes surfaces et en magasins spécialisés :** 16 thés noirs, 12 thés verts à la menthe, 10 infusions à base de verveine, 10 infusions détox.
- **Pour chaque référence, nous avons effectué une recherche de pesticides (770 molécules incluant les molécules actives,** leurs métabolites et des synergisants) par chromatographie en phase gazeuse ou liquide couplée à de la spectrométrie de masse en tandem.
- **Nous avons effectué une recherche et une quantification de métaux lourds : plomb, cadmium, arsenic et mercure.**
- **Nous avons recherché des corps étrangers par microscopie optique, sur 10 grammes de produit :** identification des éléments biologiques (insectes, poils de rongeurs...) et non biologiques (fragments de pierre, métal, plastique...).
- **Sur les thés, nous avons quantifié en sus les alcaloïdes pyrrolizidiniques, et, sur les thés verts, les polyphénols, exprimés en µg/kilo d'équivalent EGCG (Epigallocatéchine gallate).**

Quel que soit l'emballage, celui-ci contient des feuilles brisées et de la poussière de feuilles, en plus ou moins grande quantité selon les conditions de production. Mais on y trouve également des frag-

ments d'insectes, voire de plastique, comme nous l'avons observé sur la cinquantaine de références de thés et de tisanes passées au crible de nos analyses.

Et parce que ces boissons arborent une image de naturelité, il était également important de vérifier qu'elles soient exemptes de contaminants de toute sorte. Nous avons donc recherché les résidus de plusieurs centaines de pesticides, pour certains interdits d'usage en France, voire en Europe. Les résultats sont très loin d'être satisfaisants, et même inquiétants pour certaines références de thé...

Il faut savoir que l'arbuste *Camellia sinensis* ou théier – cultivé principa-

lement en Inde et en Chine et, dans une moindre mesure, au Kenya et au Sri Lanka – a besoin d'un climat chaud et humide pour une croissance optimale. C'est aussi un climat prompt à favoriser le développement des champignons et des insectes.

DES RÉSIDUS INDÉSIRABLES

D'où le recours systématique à différents fongicides et insecticides dans les cultures conventionnelles, à l'instar de la famille des néonicotinoïdes ; toxiques pour les abeilles, ils sont interdits en France depuis 2018 (toutefois autorisés sur dérogation pour la culture des betteraves). Bien entendu, la recherche de rentabilité et d'efficacité peut encore renforcer cet usage.

Toutes ces raisons expliquent la présence de résidus indésirables dans le produit fini, à savoir le sachet de thé prêt à être infusé. Si les ouvriers des plantations sont les premiers à être exposés aux produits phyto-



Les résultats de notre essai

+++ Très bon 20 à 17 ++ Bon 16,5 à 13 + Acceptable 12,5 à 10 - Insuffisant 9,5 à 7

Thés noirs

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

	Terra etica Breakfast	Clipper Thé noir bio English breakfast	Kusmi Tea Earl grey	Bio Village (E.Leclerc) Thé noir Earl grey goût bergamote	Jardin bio Thé bio biodynamique Darjeeling	Lipton Yellow label	Tetley English breakfast
• Label ou allégation	Bio, commerce équitable	Bio, Fairtrade	Bio	Bio	Bio, Fairtrade 1% for the planet	Rainforest alliance	Rainforest alliance
• Origine	Sri Lanka	Non précisée	Non précisée	Chine	Non précisée	Kenya	Afrique/Asie/Amérique du Sud
• Conditionnement	36 g	44 g	40 g	40 g	36 g	60 g	50 g
• Nombre de sachets	20 sachets	20 sachets	20 sachets	20 sachets	20 sachets	30 sachets	25 sachets
• Prix indicatif	2,80 €	2,50 €	9,40 €	1 €	3,30 €	1,80 €	1,70 €
• Prix indicatif au kg	76,40 €	57,50 €	235 €	24,80 €	91,70 €	29,20 €	33,80 €
Contaminants (85 %)							
• Pesticides	+++	+++	+++	+++	++	-	-
• Métaux lourds	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
• Alcaloïdes	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Corps étrangers (15 %)							
• Impuretés biologiques	+++	+++	++	+++	+++	+++	+++
• Autres impuretés	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
NOTE GLOBALE (100 %)	18/20	18/20	18/20	18/20	15,5/20	12,5/20*	12,5/20*

* Un produit noté "Insuffisant" sur le critère des pesticides peut obtenir au mieux une note globale "Acceptable", et un produit noté "Très insuffisant" sur le critère des pesticides peut obtenir au mieux une note globale "Acceptable".

sanitaires, les consommateurs risquent ainsi de goûter à certains résidus, d'autant que le thé n'est lavé à aucun moment de sa préparation.

SEIZE PESTICIDES DANS DU THÉ CONVENTIONNEL

En 2017, nous avions réalisé une série d'analyses sur des thés noirs et verts : outre des quantités notables d'alcaloïdes, des résidus de pesticides avaient été détectés dans la plupart des références. Depuis, plusieurs textes réglementaires

ont vu le jour, dans le cadre du plan Écophyto II+, pour limiter certaines substances ; au niveau européen, un certain nombre de pesticides voient leur autorisation de mise sur le marché (AMM) arriver à terme courant 2022.

Afin de faire le point, cette nou-

velle série d'analyses a porté sur 28 références de thés noirs et verts, et 20 références d'infusions, à base de verveine et détox.

Autant le dire d'emblée : cette nouvelle étude confirme la présence persistante de pesticides, avec pas moins de seize substances détectées.



— Très insuffisant 6,5 à 0

									
Cora Earl grey									
Mélange de thé noir	WESTMINSTER	THE DARJEELING plaisir d'Inde		COTTERLEY	Earl Grey	Lipton	EARL GREY	EARL GREY	THE NOIR EARL GREY
Rainforest alliance									
Non précisée	Non précisée	Inde	Non précisée	Non précisée	Non précisée	Non précisée	Non précisée	Non précisée	Inde
45 g	87,5 g	60 g	50 g	40 g	45 g	40 g	50 g	50 g	50 g
25 sachets	50 sachets	30 sachets	25 sachets	25 sachets	25 sachets	25 sachets	25 sachets	25 sachets	25 sachets
1,10 €	1,30 €	6,90 €	0,90 €	2,30 €	1€	3,20 €	0,80 €	0,90 €	
24 €	14,30 €	114,80 €	18,40 €	56,50 €	22,20 €	81€	16 €		17,80 €
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
+++	++	++	++	++	+	++	++	++	—
+++	++	++	++	++	++	++	++	++	++
+++	++	++	++	++	++	++	++	++	++
+++	++	++	++	++	++	++	++	++	++
+++	++	++	++	++	++	++	++	++	++
12,5/20*	12,5/20*	12,5/20*	12/20*	12/20*	12/20*	12/20*	9,5/20*	9,5/20*	9/20*

"Insuffisant".

NEWAFRICA/SHUTTERSTOCK - PHOTOS PRODUITS : F. PONCELET/«60»

tées. Cette présence concerne tous les thés conventionnels, soit plus de la moitié des échantillons analysés, ainsi que la majorité des infusions à base de verveine. Seules les infusions détox s'en sortent par le haut.

CERTAINS SONT MÊME INTERDITS !

Trois néonicotinoïdes, trois autres insecticides et un fongicide (substance empêchant le développement des champignons) interdits en France ou en Europe ont été retrouvés dans huit échantillons de thé conventionnel. Certes, aucune de ces substances ne dépasse la « limite maximale de résidus » quand celle-ci existe.

En effet, l'Europe fixe des seuils pour un grand nombre de molécules susceptibles de se retrouver dans les

La position de l'Europe sur la présence des pesticides est ambiguë.

matières premières – c'est le cas pour le thé et les infusions composés d'un seul ingrédient. Autrement dit, c'est interdit... mais dans une certaine mesure. Nous avons, bien entendu, pénalisé leur présence : les références contenant un résidu de pesticide interdit écoperont d'un "Très insuffisant" sur ce critère.

PRÈS DE LA MOITIÉ DES THÉS VERTS CONTAMINÉS

Les plus mauvais élèves dans ce domaine sont les thés verts à la menthe, avec cinq références sur douze se trouvant hors des clous. Dernier de sa famille et de l'étude tout entière : le thé vert Cotterley d'Intermarché. Ce dernier affiche pas moins de quatre résidus non autorisés (deux néonicotinoïdes :

thiaclopride et acétamipride, ainsi que deux autres insecticides : chlorfenapyr et bifenthrin). Il est suivi par les références Britley de la Marque Repère de E.Leclerc (trois résidus) et Twinings (deux résidus). Du côté des thés noirs, on compte "seulement" un pesticide interdit dans trois références (Auchan,

Retrouvez ce dossier le vendredi 4 mars dans BIENFAIT POUR VOUS



Présenté par MÉLANIE GOMEZ et JULIA VIGNALI du lundi au vendredi de 11 h à 12 h 30

Europe 1

U et Twinings) ; c'est également le cas pour l'infusion détox de la référence Lipton.

Notons que les leaders du marché, Lipton et Twinings, n'apportent pas toutes les garanties sanitaires. Moralité, et c'est plutôt rassurant : au vu de nos résultats, seuls les thés bio apportent la garantie du zéro pesticide ; ils sont par conséquent à privilégier.

Hormis l'infusion détox Lipton, les tisanes s'affichent beaucoup plus "propres". Peut-être parce qu'elles sont cultivées – ou cueillies à l'état sauvage – dans des zones *a priori* mieux contrôlées que les régions productrices de thé. Une partie de nos références sont originaires de France ou du Maroc.

DU GLYPHOSATE DANS 30 % DE NOS PRODUITS

Nos analyses ont également décelé six molécules de pesticides encore autorisées jusqu'en 2022 ou 2023 dont... le glyphosate. L'effet de cet herbicide sur la santé humaine prête encore à discussion ; en revanche, on sait que les ouvriers agricoles sont fréquemment victimes d'intoxications liées aux produits à base de glyphosate. Envisagée pour la fin de

l'année, son interdiction sur le sol européen est toutefois loin d'être complètement acquise.

Quoi qu'il en soit, nous l'avons retrouvé dans 30 % des produits,

Seuls les thés bio apportent la garantie du zéro pesticide.

thés noirs en tête : onze des seize références contiennent des résidus de glyphosate (de ce fait évaluées "Insuffisant") ! Il contamine également le thé vert Lipton et cinq infusions à base de ver-

veine : Elephant, Carrefour, Tisea, Casino bio et Lord Nelson.

Outre le glyphosate, cette dernière infusion de la marque Lidl cumule plusieurs autres molécules indésirables comme l'anthraquinone, une substance irritante et laxative. Plusieurs fabricants nous ont affirmé que leurs fournisseurs n'utilisent pas de pesticides à base d'anthraquinone. D'où viendrait cette molécule ? Soit du papier des sachets de thé ou d'infusion, soit, plus probable, du séchage des feuilles ; cette étape favorise la formation naturelle d'anthraquinone.

DES CORPS ÉTRANGERS PEU RAGOÛTANTS

Insectes, fragments de plastique ou de pierre, poils de rongeurs... La liste des corps étrangers retrouvés

Des origines peu renseignées

- Moins d'un tiers de nos échantillons indique l'origine géographique des feuilles de thé ou d'infusion, qu'elles soient mélangées ou pures comme dans les thés noirs et une partie des infusions à base de verveine.

- C'est dommage, mais cette mention n'est pas obligatoire, conformément à la réglementation

encadrant les denrées préemballées.

- Seule exception : si l'origine de l'un des constituants du mélange est indiquée dans la dénomination de vente, par exemple « Thé de Chine », elle doit être suivie, le cas échéant, de l'origine des autres composants (par exemple la menthe associée au thé vert).

- Sinon, les mélanges de thé de diverses origines peuvent être vendus sous les dénominations de « Thé », « Thé mélangé » sans autres précisions.

- Attention aux emballages mettant en avant le mot « France » : il s'agit du lieu de conditionnement ou de préparation. Le thé vendu en grandes surfaces n'est jamais cultivé en France...

Les résultats de notre essai

Thés verts à la menthe



Clipper
Marrakech
Thé vert
Menthe



Terra etica
Thé vert
Menthe

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

• Label ou allégation	Bio	Fairtrade
• Origine	Non précisée	Vietnam
• Conditionnement	35 g	36 g
• Nombre de sachets	20 sachets	20 sachets
• Prix indicatif	3 €	2,50 €
• Prix indicatif au kg	85,40 €	69,40 €
Contaminants (75 %)		
• Pesticides	+++	+++
• Métaux lourds	+++	+++
• Alcaloïdes	+++	+++
Corps étrangers (15 %)		
• Impuretés biologiques	++	-
• Autres impuretés	+++	+++
Richesse en polyphénols (10 %)		
NOTE GLOBALE (100 %)	17,5/20	17/20

dans les sachets a de quoi couper l'appétit. Et même si ces intrus ne représentent pas de danger pour le consommateur, leur présence est évidemment indésirable. Faute de réglementation, les thés et infusions doivent obéir à la norme Iso du secteur, qui impose un produit sans souillure et « raisonnablement exempt de matières étrangères ». Ce qui est loin d'être le cas...

LES INFUSIONS DAVANTAGE SOUILLÉES

En observant 10 grammes de chaque référence au microscope optique, nos résultats appellent deux constats.

D'abord, la quasi-totalité des impuretés sont d'origine biologique (végétale et animale), avec une majorité d'insectes entiers ou en fragments, surtout dans les références bio. Si les thés noirs sont très peu souillés,



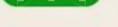
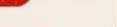
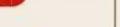
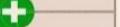
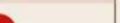
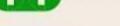
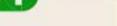
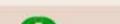
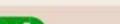
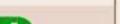
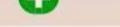
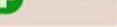
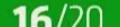
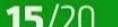
Très bon 20 à 17

Bon 16.5 à 13

 Acceptable 12.5 à 10

Insuffisant 9.5 à 7

 Très insuffisant 6,5 à 0

										
Jardin bio Thé vert équitable, Menthe										
Bio, 1% for the planet	Bio	Bio	Bio	Bio	Bio	UTZ Certified	Rainforest alliance	-	-	-
Chine	Chine	Non précisée	Non précisée	Chine	Non précisée	Kenya	Non précisée	Non précisée	Non précisée	Non précisée
30 g	32 g	40 g	36 g	32 g	40 g	48 g	40 g	37,5 g	40 g	40 g
20 infusettes	20 sachets	20 sachets	20 sachets	20 sachets	25 sachets	30 sachets	25 sachets	25 sachets	25 sachets	25 sachets
2,60 €	3 €	9,40 €	2,20 €	2,70 €	0,80 €	1,50 €	0,80 €	3,10 €	0,90 €	0,90 €
86,70 €	92,20 €	235 €	61,10 €	84,40 €	20,50 €	30,80 €	19,80 €	83,50 €	23,50 €	
         										
         										
         										
         										
         										
         										
         										
         										
         										
         										
         										
         										
16/20	15/20	15/20	15/20	14,5/20	9,5/20	8/20	8/20	7,5/20	7,5/20	

il en va autrement des infusions dans lesquelles on a aussi retrouvé des poils de rongeurs. Peut-être parce qu'une partie des plantes est ramassée à l'état sauvage, plus exposée aux animaux ; de plus, la majorité des tisanes du panel sont bio, donc peu ou pas traitées contre les insectes et autres ravageurs.



La présence de matières étrangères n'est pas réglementée.

Deuxième constat, plus ennuyeux, c'est la présence de fragments pierreux et de plastique, surtout dans les infusions à base de verveine. Ces derniers fragments pourraient probablement venir des sacs de transport en gros ou du sachet.

PAS OU TRÈS PEU DE MÉTAUX LOURDS

Pas d'inquiétude à avoir sur les métaux lourds. L'arsenic, le cadmium et le plomb sont présents à l'état de traces. Rapportées à quelques tasses de thé quotidiennes, le risque pour la santé est quasi nul. Seul métal lourd à être réglementé pour le thé (pas pour les infusions), le mercure apparaît légèrement élevé dans la tisane detox Nutrisanté, tout en restant sous le seuil limite.

Les alcaloïdes posent davantage question. Produites par les plantes pour se défendre des herbivores, une partie de ces molécules sont reconnues cancérogènes sur le long terme. Jusqu'ici, aucune réglementation française ou européenne ne les encadrait. Courant 2022, cette lacune devrait être réparée avec une limite maximale de résidus fixée à 150 microgrammes par kg de produit. Nous l'avons anticipée... et bien nous en a pris : deux thés dépassent cette limite, en particulier le thé vert La Vie claire (3 900 µg par kg) et, loin derrière, le thé noir Auchan (200 µg par kg).

Ces piètres résultats sont probablement dus à un tri “bâclé” des mauvaises herbes. Près de la moitié des autres thés noirs est également concernée, avec des quantités d'alcaloïdes comprises entre 5,6 et 100 µg d'alcaloïdes par kg de ●●●

Les résultats de notre essai

+++ Très bon 20 à 17

++ Bon 16,5 à 13

+ Acceptable 12,5 à 10

- Insuffisant 9,5 à 7

Infusions à base de verveine

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

• Label ou allégation	Bio	Bio	Bio	Bio, 1% for the planet	-	Bio	Bio
• Origine	France	France	France/Maroc	Non précisée	Non précisée	Non précisée	Non précisée
• Conditionnement	30 g	28,8 g	46 g	28 g	40 g	30 g	30 g
• Nombre de sachets	20 sachets	18 sachets	30 sachets	20 sachets	25 sachets	20 sachets	20 sachets
• Prix indicatif	4,10 €	4,80 €	4,40 €	2,80 €	0,90 €	1,40 €	2,20 €
• Prix indicatif au kg	136 €	166,70 €	95,70 €	100 €	22,30 €	48 €	74,30 €
Contaminants (80 %)							
• Pesticides	+++	+++	+++	++	-	-	+
• Métaux lourds	++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Corps étrangers (20 %)							
• Impuretés biologiques	++	+	-	+++	+++	++	++
• Autres impuretés	+++	+++	-	+++	+++	+++	-
NOTE GLOBALE (100 %)	17/20	17/20	15/20	14,5/20	12,5/20	12/20	10,5/20

Les résultats de notre essai

Infusions détox

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

• Label ou allégation	-	-	Bio	Bio	-	Bio	Bio
• Origine	Non précisée	Non précisée	Non précisée	France	Non précisée	Non précisée	Non précisée
• Conditionnement	50 g	40 g	30 g	30 g	37,5 g	27 g	34 g
• Nombre de sachets	30 sachets	20 sachets	20 sachets	20 sachets	25 sachets	20 sachets	20 sachets
• Prix indicatif	5 €	2,50 €	3 €	2,70 €	2,50 €	3,20 €	2 €
• Prix indicatif au kg	99,20 €	63 €	99,70 €	90,70 €	66,40 €	118,10 €	58,50 €
Contaminants (80 %)							
• Pesticides	+++	+++	+++	+++	+++	+++	++
• Métaux lourds	+++	+++	+++	+++	+++	++	+++
Corps étrangers (20 %)							
• Impuretés biologiques	+++	++	++	+	++	++	+
• Autres impuretés	+++	+++	+++	+++	+	++	+++
NOTE GLOBALE (100 %)	17,5/20	17,5/20	17,5/20	16,5/20	16,5/20	16/20	14/20



Très insuffisant 6,5 à 0

Elephant Mon Infusion bio verveine	Carrefour Infusion verveine	Lord Nelson (Lidl) Infusion Nuit douce
Bio	-	UTZ certified
Non précisée	Non précisée	Non précisée
26 g	32,5 g	38 g
25 sachets	25 sachets	25 sachets
2,40 €	1,10 €	1,10 €
91,20 €	34,80 €	28,70 €
10,5/20	10/20	9,5/20



••• feuilles (pour le Rich earl grey de Lipton). Mais il n'y a là rien de vraiment inquiétant.

LES POLYPHÉNOLS, MARQUEURS DE QUALITÉ

Surtout présents dans le thé frais (le thé vert), les polyphénols sont très prisés pour leurs propriétés antioxydantes. Des études leur accordent des vertus dans la prévention du cancer

et des maladies cardiovasculaires. Revers de la médaille, une trop forte ingestion de polyphénols pourrait être toxique pour le foie. C'est pourquoi l'Agence européenne de sécurité des aliments (Efsa) recommande de ne pas dépasser le seuil de 800 mg/jour. Est-ce bien le cas ? Oui, même si les quantités de polyphénols varient presque du simple au double selon les marques. Les thés Clipper et Terra etica sont les plus concentrés, avec des teneurs avoisinant les 455 milligrammes de polyphénols par tasse. À l'inverse, Pagès, Carrefour bio, Lord Nelson et Twinings apportent moins de 300 mg/tasse. Des résultats décevants pour les amateurs de thé vert. •

PATRICIA CHAIROPOULOS
Ingénieur : XAVIER LEFEBVRE

Monoprix Bio origines Infusion détox	U Infusion détox	Lipton Détox thé vert
Bio	Bio	Rainforest alliance (thé)
Non précisée	Non précisée	Non précisée
24 g	30 g	36 g
20 sachets	20 sachets	20 sachets
3,70 €	2,30 €	2,50 €
153,80 €	76 €	70 €
14/20	13,5/20	9,5/20

PHOTOS PRODUITS : F. PONCELET / «60» - SHUTTERSTOCK

17,5/20 Clipper - Marrakech Thé vert Menthe bio
3 € - 20 sachets

18/20 Bio Village (E.Leclerc) Thé noir Earl grey, goût bergamote 1 € - 20 sachets

17/20 Paysans d'ici Ethiquable - Infusion bio verveine mélisse 4,10 € - 20 sachets

17,5/20 Les 2 marmottes Détox et vous 5 € - 30 sachets

Rien à reprocher sur la "propreté" de ces quatre références. Elles s'avèrent toutes indemnes de résidus de pesticides, qu'elles soient bio ou pas, comme l'infusion détox. Rien à redire non plus sur les autres polluants comme les métaux lourds. Petit plus pour le thé vert Clipper : il affiche la plus haute teneur en polyphénols de sa famille.

Cultivé en France Vive le thé bio et local !

Non seulement le thé a sa version bio, mais aussi locale... Si la culture française est encore très confidentielle, elle laisse augurer de bons crus, cultivés dans le respect de l'environnement.

Cultiver du thé bio est compliqué quand il s'agit de produire de grands volumes comme en Asie, annonce Jérémy Tamen, président de l'Association nationale pour la valorisation des producteurs de thé français. Ils le font seulement parce que l'Europe est demandeuse. » Et heureusement, au vu de nos résultats sur les thés noirs et verts : toutes les références bio, ou presque, échappent à la contamination en pesticides.

En 2021, le Sri Lanka, a tenté de passer au 100 % bio quasiment du jour au lendemain. Mais ce type de conversion demande du temps et de la technique. Résultat : sept mois plus tard, la chute de la productivité était telle,



Récolte de thé bio à la ferme pédagogique Les Landes vivantes, à Treffieux (Loire-Atlantique).

En vente en circuit court, sur Internet et chez quelques spécialistes.

thé de Ceylan en tête, que le président du pays annonçait un rétropéage total.

Comme pour les autres cultures bio, il s'agit de respecter le cycle naturel de l'arbre (...) et de

protéger le sol avec des paillages naturels comme des écorces ; ceux-ci enrichissent le sol sans détruire la microfaune. Contrepartie de ces précautions, la croissance des arbustes est plus lente, et la productivité plus faible...

plus lente qu'en Asie, précise Jérémy Tamen. Mais c'est une plante assez rustique, qui offre de la souplesse face aux conditions climatiques. Elle n'a pas besoin d'altitude, mais d'écart de températures dans la journée et d'humidité, ainsi que d'un sol acide. »

UN NOUVEAU LABEL : "THÉ FRANÇAIS"

Des conditions que réunissent notamment la Bretagne et les Pyrénées, deux régions où se trouve la majorité des plantations. Pour l'heure, la production française est une niche, vendue en circuit court ou sur Internet, et dans quelques maisons de thé. Lancé cette année, le label privé « Thé français » est attribué aux producteurs de plus d'un hectare de culture, qui cultivent et transforment sur le sol français, en respectant l'environnement. De quoi éviter les confusions avec des emballages qui suggèrent une origine France ; en réalité, il s'agit seulement de l'assemblage des feuilles, arômes et autres ingrédients comme des fruits. • P.C.

À retenir

- La majorité de ces boissons, en particulier les thés verts, présentent des résidus de pesticides, dont certains interdits en France ou en Europe. Mais les produits bio sont globalement épargnés par cette contamination.
- Des fragments d'insectes, de plastique, voire de métal sont retrouvés parfois en grande quantité dans les produits. Cette présence indique un niveau de tri insuffisant des feuilles de thé ou d'infusion.
- Bon point : la faible présence des métaux lourds ainsi que des alcaloïdes dans les thés, hormis quelques références.

LA PRODUCTION S'ÉTEND À LA MÉTROPOLE

Pas de quoi décourager les tenants d'un thé « propre » et, qui plus est, local. Jusqu'ici réservé à l'outre-mer, principalement l'île de la Réunion, le thé bio s'implante désormais en métropole. On compte aujourd'hui une trentaine de cultures ou de projets. « Il faut attendre cinq-sept ans avant de pouvoir récolter un théier et, sous nos latitudes, sa croissance est



LES NOUVEAUX RENDEZ-VOUS DU MOIS

• **2**
Lundi au vendredi
à **10 h 10**
Samedi à **10 h 40**

• **3**
Lundi au vendredi
à **10 h 45**
Samedi à **11 h 15**

• **4**
Lundi, mardi, jeudi et
vendredi à **13 h 30**
Samedi et dimanche
à **13 h 30**

• **5**
Lundi, mardi,
mercredi, jeudi et
vendredi à **14 h 30**

franceinfo:

Lundi, mardi, mercredi,
jeudi et vendredi
à **13 h 00 et 18 h 00**
Samedi et dimanche
à **13 h 00 et 20 h 00**

En replay sur **france.tv**



Près de 500
émissions Consomag
à revoir sur le site

www.inc-conso.fr



LE MAGAZINE TÉLÉVISÉ DE TOUS LES CONSOMMATEURS

**J'AI DES DIFFICULTÉS
POUR PAYER MES FACTURES
D'ÉNERGIE. COMMENT FAIRE ?**
Avec le Conseil national
des associations familiales
laïques (Cnafal)
Première diffusion le mercredi 9 mars

LE DEVIS POUR LES FUNÉRAILLES
Avec la Confédération nationale
des associations familiales
catholiques (CNAFC)
Première diffusion le jeudi 10 mars

**INCLUSION BANCAIRE OU FRAIS
D'INCIDENTS BANCAIRES (ABUSIFS)**
Avec la Confédération
nationale du logement (CNL)
Première diffusion le vendredi 11 mars

**LA GRATUITÉ DE CERTAINS
MOYENS DE CONTRACEPTION
POUR LES FEMMES DE 18 À 25 ANS**
Avec la Confédération
syndicale des familles (CSF)
Première diffusion le lundi 14 mars

**URSSAF : QU'EST-CE QUE LE SERVICE
CESU AVANCE IMMÉDIATE ?**
Avec l'URSSAF
Première diffusion le mercredi 16 mars

**LES DROITS DU CONSOMMATEUR
EN MATIÈRE DE VENTE
HORS ÉTABLISSEMENT**
Avec Familles de France
Première diffusion le jeudi 17 mars

**OBTENIR DES DOCUMENTS
ADMINISTRATIFS SANS SURCOÛT**
Avec Familles rurales
Première diffusion le vendredi 18 mars

**REMBOURSEMENT DES AVOIRS,
SUITE À UN SÉJOUR ANNULÉ
EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE**
Avec la Fédération nationale
des associations d'usagers
des transports
Première diffusion le mardi 22 mars

**TVA : LES NOUVELLES RÈGLES
SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE**
Avec l'Association pour l'information
et la défense des consommateurs
salariés-CGT (Indecosa-CGT)
Première diffusion le mercredi 23 mars

**CHAUFFAGE : DES ARNAQUES
ET DES PRIX FOUS**
Avec l'Union fédérale
des consommateurs-Que choisir
Première diffusion le jeudi 24 mars



Lucie Martinez
La présentatrice
de ConsoMag vous
donne rendez-vous
sur France Télévisions
et sur les réseaux sociaux.
Pour intervenir dans ConsoMag,
rejoignez-nous sur les réseaux.

ALIMENTATION & SANTÉ

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS D'EXPERT

PAR PATRICIA CHAIROPOULOS, ADELAÏDE ROBERT AVEC CLARA DELPAS ET ÉMILIE GILLET

Des référents pour le bien-être animal

Un nouveau décret impose à tous les élevages d'animaux à des fins alimentaires de désigner un référent, en charge du bien-être animal. Ces référents ont l'obligation, d'ici juillet, de commencer une formation en la matière. C'est bien, mais pourquoi ne concerne-t-elle pas les élevages bovins et ovins ? Au mieux, cette formation pourra y être « suivie de manière volontaire ». ●



11 mois

C'est la perte d'espérance de vie en bonne santé engendrée par le bruit, selon Bruitparif. La pollution sonore

vient notamment du transport routier. Pour mieux lutter, l'État a lancé début janvier une expérimentation de radars sonores sur deux ans.

TUT
TUT



Une refonte du bio décevante

Le nouveau règlement européen sur l'agriculture bio s'applique depuis le 1^{er} janvier. Sur la quinzaine de textes concernant l'élevage, l'importation des produits, les contrôles, l'étiquetage... il n'y a pas que du bon.

Avec la mise en place du nouveau règlement européen, le consommateur aura des informations supplémentaires sur l'origine des matières premières agricoles. Outre le nom du pays, l'étiquetage peut indiquer celui d'une région. De nouveaux produits certifiés bio apparaissent comme le sel marin, la cire d'abeille, les résines naturelles, les bouchons de liège.

Plus d'info, moins de contrôles

Longtemps sujets à caution, les produits venant de pays non européens – avec des normes bio différentes et parfois plus laxistes – devront respecter le cahier des charges européen. De quoi mettre sur un pied d'égalité tous les producteurs et rassurer, théoriquement, le consommateur.

Autre changement, à condition qu'elles aient eu trois visites de suite satisfaisantes, les exploitations bio seront contrôlées tous les deux ans au lieu d'un an... Dommage pour la garantie du consommateur. Quant à la règle « *obligation de moyens, pas de résultats* », elle ne change pas : si l'exploitant a l'interdiction d'utiliser des pesticides de synthèse, on peut retrouver des résidus à cause, par exemple, d'une contamination accidentelle.

Pas de limite dans les élevages

Côté élevage, il y a du bon (l'interdiction de tailler les dents des porcelets) et du moins bon ; ainsi le nouveau règlement ne donne pas de limite dans la taille des élevages (poules pondeuses...). ● P.C.



Dépakine : Sanofi fait appel

La première action de groupe en santé en France, intentée à Sanofi en 2017 pour sa responsabilité dans le scandale de l'anticonvulsivant valproate de sodium (Dépakine/Dépakote...), a été jugée recevable. Sanofi a fait appel. Si la recevabilité

est confirmée, les victimes pourront contacter l'Association d'aide aux parents d'enfants souffrant du syndrome de l'anticonvulsivant (Apesac) afin de se joindre au procès et d'espérer une indemnisation du préjudice subi. Avec une distinction : Sanofi peut être poursuivi pour les malformations liées à une exposition *in utero* entre 1984 et janvier 2006 et pour les troubles du développement liées à une exposition *in utero* entre 2001 et janvier 2006.●

Le coût des ingrédients fantômes

En 2020, la Répression des fraudes (DGCCRF) a contrôlé 1 000 produits cosmétiques ; 25 % présentaient des allégations trompeuses ou injustifiées. Suite à cette enquête, la société S+, qui détient Sephora, a notamment été condamnée. La faible quantité de spiruline dans un masque purifiant, d'acide glycolique et d'aloe vera dans un masque peel off, lui a coûté 200 000 €. Leur concentration dans les masques, inférieure à 0,2 %, ne permettait pas d'établir le moindre effet allégué, a estimé la DGCCRF.●

VU/LU

Un site pour mieux maîtriser son environnement

L'environnement et la santé sont des préoccupations croissantes pour les citoyens et consommateurs. Afin de nous informer sur la qualité de l'environnement "près de chez nous" et de donner des conseils sur la manière d'en juguler les risques, le gouvernement a lancé le portail recosante.beta.gouv.fr. À la qualité de l'air, aux pollens et au radon s'ajouteront bientôt des indicateurs météo, l'indice UV, la qualité de l'eau du robinet, des eaux de baignade, etc. Tout internaute peut déjà s'abonner à une newsletter et à des alertes, sur un ou plusieurs indicateurs pour la ville de son choix. Et recevoir des conseils pour mieux protéger sa santé.●



Question santé ?



La réponse de l'expert
Pascal Cassan
Médecin, conseiller national de La Croix Rouge

Est-il utile de donner à boire un jus sucré à une personne faisant un malaise ?

C'EST INUTILE et même à éviter, car si l'on est conduit à faire un geste opératoire, mieux vaut que l'estomac soit vide. Chez une personne ayant un trouble de la conscience, cela l'exposerait en plus à un risque de fausse route. Une boisson sucrée n'a d'intérêt qu'en cas d'hypoglycémie. Les personnes qui s'évanouissent lors d'une prise de sang ou d'une piqûre ne font pas une hypoglycémie mais un malaise vagal. Les vaisseaux se dilatent sous l'effet de la peur ou de la douleur et la pression artérielle chute. Les victimes souvent transpirent, mais cela ne nécessite pas de les réhydrater. Le plus utile est de les allonger, les jambes surélevées et de leur apprendre, pour une prochaine fois, les techniques de contre-pulsion qui permettent de faire remonter la pression dans le cerveau (croiser les jambes serrées très fort, par exemple).●



L'huile de coco

Qu'est-ce que c'est ?

Obtenue par le chauffage à haute température de la pulpe de noix de coco séchée (coprah), elle apparaît dans les listes d'ingrédients comme huile de coco, de coprah ou encore de coco totalement hydrogénée. On

la trouve dans les margarines, biscuits, pâtisseries, confiseries et autres snacks industriels. Elle permet souvent aux fabricants d'apposer la mention « *sans huile de palme* ».●

Est-elle sans danger ? Réputée, à tort, bonne pour la santé, elle contient plus de

80 % d'acides gras saturés ; diverses études ont montré qu'elle augmente les taux de mauvais cholestérol. De plus, son traitement industriel favorise la production d'acides gras trans, reconnus toxiques.●

Et comparée à l'huile de palme ? Elle n'est pas mieux

pour la santé, ni pour l'environnement. Selon la Fondation GoodPlanet, la demande mondiale d'huile de coco augmenterait de 10 % par an, entraînant peu à peu les mêmes problèmes (déforestation) que les palmiers à huile producteurs d'huile de palme.●



Vapoter n'est pas sevrer

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a actualisé le 4 janvier son avis sur la cigarette électronique. Il estime que les preuves manquent encore pour proposer le vapotage comme une aide au sevrage dans la prise en charge par des professionnels de santé. Il recommande le maintien de l'interdiction de vente aux mineurs... ainsi que le contrôle de son application.●

La vanille... à toutes les sauces !

La Répression des fraudes a passé au crible des centaines de produits à la vanille (gousses, arômes naturels de vanille, arômes à flaveur vanille et vanilline naturelle pure). Gousses de piètre qualité, vanille naturelle renforcée par de la vanilline issue des biotechnologies, couleur des arômes standardisée avec un colorant caramel, etc. : Au total, un quart des produits s'est avéré non conforme à la réglementation !●

C'EST NOUVEAU

Un patch contre les règles douloureuses

Une femme sur deux souffre de douleurs menstruelles qui affectent sa qualité de vie. Ces douleurs peuvent être soulagées par la neurostimulation électrique transcutanée (TENS), comme l'ont démontré plusieurs études. C'est la technologie sur laquelle repose Urgo Moon, un dispositif portable des laboratoires Urgo. Le prix indicatif pour un patch et deux paires d'adhésifs est de 79,90 €, non remboursés, et 24 € la recharge de trois paires d'adhésifs.

Comment ça marche ?

Le patch se fixe au niveau du bas-ventre ou des lombaires. Il délivre un courant électrique de faible intensité, selon différents programmes associant basses et hautes fréquences, pendant une durée conseillée de trente minutes. Cela court-circuite le message douloureux à destination du cerveau.

Une seule indication testée

Le dispositif Urgo Moon a été testé chez 37 femmes souffrant de dysménorrhée primaire (douleurs d'origine hormonale, sans gravité) sur un cycle. S'il est aussi présenté comme un traitement alternatif ou complémentaire des médicaments pour des douleurs pelviennes chroniques (par exemple, l'endométriose), il n'a pas été testé - et la TENS n'est pas validée - dans cette indication.



Mieux vaut un avis médical

Les douleurs des règles pouvant être le signe d'une endométriose ou d'un fibrome utérin, il est important de discuter avec un professionnel de santé avant de recourir à ce type de dispositif. D'autant qu'il est contre-indiqué chez les personnes souffrant d'épilepsie, de thrombose ou équipées d'un dispositif électronique implantable.●

E171, l'interdiction continue

En France, l'additif alimentaire E171 (dioxyde de titane), utilisé sous forme de nanoparticules, voit son interdiction prolongée pour 2022. Le gouvernement avait pris cette mesure il y a deux ans, suite aux travaux scientifiques pointant sa toxicité. Cette garantie pour les consommateurs français durera le temps que l'interdiction du E171 soit étendue à tous les pays d'Europe, normalement cette année.●



Griller à la flamme, une cuisson à bannir

Supposée goûteuse, la cuisson à la flamme des steaks et autres poulets est mise en avant par des enseignes de restauration rapide. Une pratique qui a déjà été dénoncée mais est toujours pratiquée. En effet, de nombreuses études scientifiques ont montré que cette cuisson génère des molécules cancérogènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), benzopyrène en tête. Ces substances sont reconnues augmenter les risques de cancer du sein, de la prostate et colorectal, notamment. D'où les recommandations des autorités sanitaires qui ne peuvent pas être plus claires : « Les aliments doivent être cuits à la chaleur des braises et non pas au contact direct des flammes ». Mais les lois du marketing passent au-dessus...●

Bisphénol A Quand est-ce qu'on arrête ?

Zoom

Reconnu perturbateur endocrinien, il est interdit en France dans les contenants alimentaires... mais pas ailleurs en Europe. Le dernier avis de l'Autorité européenne de sécurité alimentaire pourrait, enfin, donner le coup de grâce à cette substance chimique.

Le 14 octobre, l'Autorité française de la concurrence accusait 14 organisations professionnelles et 101 entreprises de « s'être entendues sur la période 2010-2015 pour ne pas communiquer sur la présence de bisphénol A dans certains matériaux au contact avec des denrées alimentaires ». Cette substance a été interdite en France en 2013 dans les biberons et, en 2015, pour tous les contenants alimentaires.

L'AUTORITÉ EUROPÉEENE VIENT DE RENDRE UN AVIS

Ainsi, les professionnels avaient décidé de ne pas favoriser la mention « sans BPA » sur les emballages. Cette entente illégale – qui pourrait leur coûter cher si la procédure va au bout – montre ce que les industriels font du droit à l'information des consommateurs... Rappelons que

Un pas vers plus de transparence

Depuis le 1^{er} janvier, les fabricants de produits alimentaires, jouets, dispositifs médicaux, cosmétiques etc., excepté les médicaments, sont obligés de « mettre à disposition du public » des informations sur la présence d'éventuelles substances préoccupantes, parmi lesquelles figurent les perturbateurs endocriniens comme le bisphénol A. Cette information se fera sur un site Internet dédié ou une application.



Depuis le 1^{er} janvier 2015 en France, la couche de protection des boîtes de conserve et pour boissons n'est plus élaborée à partir de bisphénol A. Ce n'est pas encore vrai du marché européen.

le bisphénol A est reconnu perturbateur endocrinien pour l'humain. « Depuis le 1^{er} janvier 2015, la couche de protection dans les boîtes de conserve et boîtes pour boissons fabriquées en France n'est plus élaborée à partir de bisphénol A », assure Clémence Mathieu, du Syndicat national des fabricants de boîtes, emballages et bouchages métalliques. Ces couches de protection sont désormais en résine polyester, acrylique ou vinylique...

Mais sur le marché européen, faute d'étiquetage imposé pour la composition des emballages alimentaires, pas moyen de distinguer les boîtes avec BPA ou sans ! L'Autorité européenne

de sécurité des aliments (Efsa) a réévalué le BPA, à la lumière de nouvelles études scientifiques publiées entre 2013 et 2018, qui pointent des effets indésirables sur le système immunitaire.

Bientôt la dose tolérable journalière divisée par 100 000 ?

La dose journalière tolérable (fixée provisoirement en 2015 à 4 µg/kg/j)... par 100 000. De quoi, espérons-le, imposer sa suppression dans toute l'Europe !

CLARA DELPAS

DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

15

associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour aider à résoudre les problèmes de consommation.

Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association pourra vous être demandée sous forme d'adhésion. Renseignez-vous au préalable. Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTRC) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter le site inc-conso.fr, rubrique Associations de consommateurs et trouver la plus proche de chez vous.

Les associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

Adeic (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)
27, rue des Tanneries, 75013 Paris.
TÉL.: 01 44 53 73 93
E-MAIL: contact@adeic.fr
INTERNET: www.adeic.fr

Afoc (Association Force ouvrière consommateurs)
141, av. du Maine, 75014 Paris.
TÉL.: 01 40 52 85 85
E-MAIL: afoc@afoc.net
INTERNET: www.afoc.net

ALLDC (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)
150, rue des Poissonniers,
75883 Paris Cedex 18.
TÉL.: 01 53 09 00 29
E-MAIL: consom@leolagrange.org
INTERNET: www.leolagrange-conso.org

CGL (Confédération générale du logement)
29, rue des Cascades,
75020 Paris.
TÉL.: 01 40 54 60 80
E-MAIL: info@lacgl.fr
INTERNET: www.lacgl.fr

CLCV (Consommation, logement et cadre de vie)
59, bd Exelmans, 75016 Paris.
TÉL.: 01 56 54 32 10
E-MAIL: clcv@clcv.org
INTERNET: www.clcv.org

Cnafal (Conseil national des associations familiales laïques)
19, rue Robert-Schuman,
94270 Le Kremlin-Bicêtre.
TÉL.: 09 71 16 59 05
E-MAIL: cnafal@cnafal.net
INTERNET: www.cnafal.org

CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques)
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
TÉL.: 01 48 78 82 74
E-MAIL: cnafc-conso@afc-france.org
INTERNET: www.afc-france.org

CNL (Confédération nationale du logement)
8, rue Mériel, BP 119,
93104 Montreuil Cedex.
TÉL.: 01 48 57 04 64
E-MAIL: cnl@lacnl.com
INTERNET: www.lacnl.com

CSF (Confédération syndicale des familles)
53, rue Riquet, 75019 Paris.
TÉL.: 01 44 89 86 80
E-MAIL: contact@la-csf.org
INTERNET: www.la-csf.org

Familles de France

28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
TÉL.: 01 44 53 45 90.
E-MAIL: conso@familles-de-france.org
INTERNET: www.familles-de-france.org

Familles Rurales

7, cité d'Antin, 75009 Paris.
TÉL.: 01 44 91 88 88
E-MAIL: infos@famillesrurales.org
INTERNET: www.famillesrurales.org

Fnaut (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)
32, rue Raymond-Losserand,
75014 Paris. TÉL.: 01 43 35 02 83
E-MAIL: contact@fnaut.fr
INTERNET: www.fnaut.fr

Indecosa-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT)
263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. TÉL.: 01 55 82 84 05
E-MAIL: indecosa@cgt.fr
INTERNET: indecosa.fr

UFC-Que Choisir (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)
233, bd Voltaire, 75011 Paris
TÉL.: 01 43 48 55 48
INTERNET: www.quechoisir.org

Unaf (Union nationale des associations familiales)
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
TÉL.: 01 49 95 36 00
INTERNET: www.unaf.fr

Les centres techniques régionaux de la consommation

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CTRC Auvergne
17, rue Richépin,
63 000 Clermont-Ferrand.
TÉL.: 04 73 90 58 00
E-MAIL: u.r.o.c@wanadoo.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMté

Union des CTRC Bourgogne-Franche-Comté
2 rue des Corroyeurs, Boîte NN7,
21000 Dijon.
Dijon : TÉL.: 03 80 74 42 02
E-MAIL: contact@ctrcc-bourgogne.fr
Besançon : TÉL.: 03 81 83 46 85
E-MAIL: ctrcc.fc@wanadoo.fr

BRETAGNE

Maison de la consommation et de l'environnement
48, boulevard Magenta,
35200 Rennes.
TÉL.: 02 99 30 35 50
INTERNET: www.mce-info.org

CENTRE-VAL DE LOIRE

CTRC Centre Val de Loire
10, allée Jean Amrouche, 41000 Blois.
TÉL.: 02 54 43 98 60
E-MAIL: ctrccentre@wanadoo.fr

GRAND EST

Chambre de la Consommation d'Alsace et du Grand Est
7, rue de la brigade d'Alsace Lorraine,
BP 6, 67064 Strasbourg cedex.
TÉL.: 03 88 15 42 42
E-MAIL: contact@cca.asso.fr
INTERNET: www.cca.asso.fr

HAUTS-DE-FRANCE

CTRC Hauts-de-France
6, bis, rue Dormagen,
59350 Saint André-lez-Lille.
TÉL.: 03 20 42 26 60. E-MAIL: uroc-hautsdefrance@orange.fr
INTERNET: www.uroc-hautsdefrance.fr

ÎLE-DE-FRANCE

CTRC Île-de-France
100, boulevard Brune, 75014 Paris.

TÉL.: 01 42 80 96 99

INTERNET: www.ctrcc-ildefrance.fr

NORMANDIE

CTRC Normandie
Maison des solidarités,
51, quai de Juillet, 14000 Caen.
TÉL.: 02 31 85 36 12
E-MAIL: ctrcc@consonormandie.net
INTERNET: www.consonormandie.fr

NOUVELLE AQUITAINE

Union des CTRC/ALPC en Nouvelle Aquitaine
Antenne Limousin et siège social
1, rue Paul Gauguin,
87100 Limoges.
TÉL.: 05 55 77 42 70
E-MAIL: ctrcc.alpc@outlook.com
INTERNET: www.unionctrcalpc.com
Antenne Poitou-Charentes/Vendée
11, place des Templiers.
86000 Poitiers.
TÉL.: 05 49 45 50 01.
E-MAIL: ctrcc.poitoucharentes@wanadoo.fr

Antenne Aquitaine

Agora, 8, chemin de Lescan
33150 Cenon. TÉL.: 05 56 86 82 11
E-MAIL: alpc.aquitaine@outlook.com

Antenne Dax

TÉL.: 05 58 73 10 22
E-MAIL: alpc.sudaquitaine@outlook.com

OCCITANIE

CTRC Occitanie
31, allée Léon Foucault
Résidence Galilée
34000 Montpellier
TÉL.: 04 67 65 04 59
E-MAIL: secretariat@ctrcc-occitanie.fr
INTERNET: www.ctrcc-occitanie.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CTRC Provence-Alpes-Côte d'Azur
23, rue du Coq, 13001 Marseille.
TÉL.: 04 91 50 27 94
E-MAIL: contact@ctrcc-paca.org
INTERNET: www.ctrcc-paca.org

Pour les départements d'outre-mer, référez-vous aux sites des associations nationales.

>>>

Hygiène dentaire Avec quoi passer au tout électrique

CENTRE D'ESSAIS
11 produits
testés



HELEN ROSS / ISTOCK

Loin d'être un gadget, la brosse à dents électrique contribue à la santé bucco-dentaire. Tout comme l'hydropulseur. Pour savoir dans quelle mesure, nous avons testé onze appareils.

Electrique ou manuelle ? Classique ou avec hydro-pulsion ? Blanche ou rose ? Aujourd'hui, l'offre des brosses à dents est à la hauteur de l'enjeu : inciter le consommateur à prendre soin de son hygiène bucco-dentaire. Son importance est sous-estimée : il ne s'agit pas seulement de garder des dents et gencives saines mais bien de préserver sa santé dans son ensemble, comme l'ont démontré plusieurs études scientifiques.

RÉDUCTION DE LA PLAQUE DENTAIRE

Certaines d'entre elles, compilées par l'organisation à but non lucratif Cochrane en 2014, ont tenté de définir si une brosse à dents électrique faisait vraiment mieux que sa sœur manuelle. Verdict ? Oui, les modèles électriques réduisent davantage la plaque dentaire et les gingivites, à court comme à long terme. Mais impossible d'affirmer

que cela implique une vraie différence clinique.

Voilà qui explique peut-être le faible engouement des consommateurs français pour les brosses électriques. Selon des données de Philips, le taux de pénétration en 2017 était de 15 % en France contre 25 à 30 % dans les pays d'Europe du Nord.

➤ **Disons-le d'emblée**, notre test ne permet pas non plus de départager la brosse électrique de la manuelle pour désigner la plus efficace pour votre hygiène bucco-dentaire.

Une chose est sûre : la main qui les guide joue un rôle prépondérant, tout comme les indications du chirurgien-dentiste. Mieux que personne, ce dernier dira où la plaque dentaire se développe et où les débris alimentaires s'accumulent.

➤ **Nous avons ainsi comparé sept brosses à dents avec batterie rechargeable**, modèles les plus populaires, ainsi que différentes brossettes universelles compatibles avec une brosse Oral-B (leader du

Comment nous avons procédé

LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- Nous avons comparé sept brosses à dents électriques, dont trois de marque Oral-B, leader du marché, et évalué cinq brossettes compatibles Oral-B face à deux de ce fabricant.
- Nous avons également comparé quatre hydropulseurs.

- Chaque brosse à dents a été testée par cinq personnes, novices ou familières de modèles

électriques, sans problème bucco-dentaire connu, à raison de deux brossages par jour pendant cinq jours.

- Un révélateur de plaque dentaire appliqué le premier et le dernier jour a permis d'estimer l'efficacité du brossage. Chaque testeur a répondu à un questionnaire permettant d'évaluer les qualités à l'usage.

- Les hydropulseurs ont été testés uniquement sur la fonction jet. Cinq personnes ont utilisé chaque appareil pendant cinq jours pour évaluer l'efficacité du nettoyage interdentaire par rapport au fil dentaire. Quant aux brossettes de remplacement, seule la qualité des poils et de leur coupe a été évaluée, pas leur efficacité sur le brossage.

Les résultats de notre essai

Brosses à dents

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



Oral-B
iO Series 9s

• Prix indicatif	280 €
• Référence des brossettes	Oral-B iO Ultimate Clean
• Prix indicatif des brossettes à l'unité	10 €
• Nombre de têtes fournies	1
• Technologie de brossage	Oscillo-rotative
• Vitesses	1
• Modes de brossage	7
• Capteur de pression	Oui
• Modèle connecté	Oui
Performances techniques (30 %)	
• Profil de découpe des poils	++
• Durée de vie des brossettes	++
• Autonomie	+++
• Temps de recharge	+++
Performances à l'usage (70 %)	
Commodité d'emploi	
• Montage	+++
• Ergonomie	++
• Facilité d'utilisation	+++
• Confort de brossage	+++
• Bruit et vibration	+
• Rangement et nettoyage	+++
Efficacité du brossage	
NOTE GLOBALE (100 %)	16,5/20

marché), mais aussi quatre hydropulseurs, conçus pour déloger les débris alimentaires.

➤ **Deux modèles se distinguent** : l'Oral-B iO Series 9 et la Philips Sonicare 6100. Ce sont les plus chers, et de loin, mais ils ont conquis tous les utilisateurs de notre panel pour l'efficacité de leur brossage, leurs performances ou leur confort d'utilisation, lequel dépend bien souvent de toute une série de fonctions.

					
Philips Sonicare 6100 ProtectiveClean	Oral-B Vitality 100	Oral-B Pro 3-3000	Panasonic EW-DM81-W Sonic Vibration Toothbrush	Philips Sonicare 3100 DailyClean	Xiaomi Mi Electric Toothbrush
150 €	20 €	65 €	41 €	40 €	35 €
Philips Sonicare W2 Optimal White	Oral-B Cross Action	Oral-B Precision Clean	Panasonic WEW0974	Philips sonicare Pr results HX6018/07	Mi Electric Toothbrush Head
7 €	5,50 €	5 €	7,50 €	6,25 €	7,80 €
2	1	1	2	1	1
Sonique	Oscillo-rotative	Oscillo-rotative	Sonique	Sonique	Sonique
3	1	1	1	1	1
3	1	3	2	1	3
Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Non	Non	Non	Non	Non	Oui
                                                                                   					
15/20	13/20	13/20	12,5/20	12/20	11/20

UNE PETITE VIBRATION POUR CHANGER DE CÔTÉ

➤ **Il y a d'abord la minuterie.** Loin d'être un détail, c'est l'une des fonctionnalités les plus appréciées des nouveaux utilisateurs, présente sur tous les modèles.

Le principe ? Une petite vibration indique toutes les trente secondes qu'il est temps de changer de côté. Utile... le temps que cela devienne une habitude.

Le confort de brossage dépend de la qualité de la brossette.

➤ **Le type de brossettes influe également.** Il y a les oscillo-rotatives (Oral-B) avec tête ronde, et les soniques (Philips, Panasonic, Xiaomi) avec tête ovale qui reproduisent un mouvement

de bas en haut. Dans notre test, pas de distinction possible sur ce critère mais, selon une étude parue en 2010, l'avantage pencherait légèrement du

côté de l'oscillo-rotatif. En revanche, le confort de brossage, très variable d'une brosse à l'autre, dépend de la qualité de la brossette, de la dureté des poils, de la taille de la tête (une tête trop grosse comme la Panasonic peut gêner l'accès aux dents du fond) et des vibrations.

➤ **Indépendamment du type de mouvement**, les brosses à dents vont aussi se distinguer par la présence ou non de microvibrations et pulsations.

ou la vitesse de rotation. Pour des brossages plus spécifiques (super-douceur, langue, gencives, etc.), certains modèles proposent différents modes : un seul (modèles d'entrée de gamme Vitality 100 ou Sonicare 3100) et jusqu'à sept (modèle haut de gamme iO Series 9s). La richesse des programmes est un atout mais, en revanche, attention aux bruits et vibrations. C'est le point le plus perfectible dans notre essai, particulièrement pour la brosse Xiaomi.

➤ **La présence d'un capteur de pression**, sur trois modèles seulement, est un autre critère distinctif. Il permet d'alerter l'utilisateur quand l'appui est trop fort et risque d'agresser la gencive. C'est un atout car la dureté de la brossette n'est pas toujours indiquée : or un brossage trop vigoureux peut être à l'origine d'une rétraction de la gencive. Le modèle iO Series 9s est celui qui propose le système le plus abouti avec une alerte verte pour la bonne pression, rouge si elle est trop forte, et blanche si elle est insuffisante. À noter : le modèle Panasonic a des poils trop

souples qui tendent à s'écraser lors du brossage, le plastique de la tête entrant alors en contact avec les gencives. Tandis que la brosse Sonicare 3100 a des poils durs qui, combinés à de fortes vibrations, font saigner les gencives... Il faut donc un juste milieu.

DES DURÉES DE CHARGE DE 2 À 30 HEURES

➤ **La connectivité, enfin.** Seules l'iO Series 9s et la Xiaomi la proposent. Mais disons-le franchement, elle peine à convaincre, compte tenu du prix à payer. L'application Oral-B, qui permet de mieux visualiser les différentes zones de brossage, d'effectuer des "parcours" spécifiques (routine, blancheur, haleine fraîche...) semble plus motivante que l'application MiHome, de Xiaomi, qui permet, elle, de caractériser le brossage pour en évaluer l'efficacité.

➤ **Côté performances techniques**, notre évaluation a surtout porté sur les capacités des batteries. Nous avons eu du nez, les durées de charge que nous avons mesurées sont très

variables : 2 heures pour l'iO Series 9 (au lieu des 3 heures annoncées, et pour une autonomie de 25 jours) à plus de 30 heures pour la Sonicare 3100 pour une autonomie de

18 jours. Une autonomie inférieure à 15 jours a été jugée insuffisante.

➤ **La brosse Xiaomi est vendue** avec un cordon USB, sans sa prise. Il faudra lui adjoindre celle d'un autre appareil,

téléphone par exemple, ou en acheter une dans le commerce. Enfin, il est à noter que toutes les brosses ont résisté au test de chute, contrairement à notre précédent comparatif, paru en 2016.

➤ **Les brosses à dents de notre essai ne sont pas toutes indiquées pour l'enfant.** Des préconisations d'âge sont données sur certains modèles



Les brossettes de recharge ont une durée de vie très variable.

✓ Les résultats de notre essai

Brossettes

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- /- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

	Oral-B Precision Clean	OptiSmile (Action) X Active	Casino Total Clean Universelles	Dentamyl (Marque Repère E.Leclerc) Universel Soin Total	Dental Source Total Clean	Oral-B Cross Action	Dentalux (Lidl) Active Cross
• Prix indicatif, à l'unité	5,80 €	0,49 €	2,20 €	3,22 €	3,18 €	5 €	1,87 €
• Nombre de brossettes fournies	3	4	2	2	4	2	4
• Dureté	Medium	Souple	Souple	Souple	Souple	Medium	Souple
Performances techniques							
• Profil de découpe des poils des brossettes	+++	++	++	++	++	++	+++
• Durée de vie des brossettes	+++	++	++	+	+	+	+
NOTE GLOBALE	17/20	16,5/20	16/20	12/20	11,5/20	10,5/20	10/20

Les résultats de notre essai

Hydropulseurs

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- /- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



Waterpik
Water flosser WP-160 Ultra Plus



Panasonic
EW-DJ40-w Rechargeable Oral Irrigator



Oral-B
Aquacare 6 Pro Expert



Philips
Sonicare AirFloss Ultra

	Waterpik Water flosser WP-160 Ultra Plus	Panasonic EW-DJ40-w Rechargeable Oral Irrigator	Oral-B Aquacare 6 Pro Expert	Philips Sonicare AirFloss Ultra
Prix indicatif	100 €	50 €	120 €	90 €
Référence de l'embout	Waterpik Jet Classique	Panasonic EW09SS	Oral-B Oxyjet	Philips Sonicare AirFloss Ultra
Prix indicatif de l'embout à l'unité	5 €	4,95 €	4,45 €	8,30 €
Nombre d'embouts fournis	7	2	2	2
Type de jet	Mono-jet continu	Mono-jet continu	Mono-jet continu ou rotatif	Pulsation
Niveaux de pression	10	2	3	1
Réservoir d'eau Intégré	Non (fixe)	Oui (nomade)	Oui (nomade)	Oui (nomade)
Capacité maximale du réservoir	559 ml	176 ml	125,3 ml	14,2 ml
Performances techniques (30 %)	++	++	+	+
Pression des jets	++	+	++	+
Autonomie	NC*	+++	+	-
Temps de recharge	NC*	++	-	++
Usage (70 %)	++	++	++	++
Commodité d'emploi	++	++	++	++
Montage	++	++	++	++
Ergonomie	++	+	++	++
Facilité d'utilisation	+++	+++	++	++
Confort d'utilisation	++	+	+	+
Bruit et vibration	+	++	++	++
Rangement et nettoyage	+++	++	++	++
Nettoyage Interdentaire	+++	++	++	+
NOTE GLOBALE (100 %)	16/20	13,5/20	12,5/20	12/20

NC : Non concerné

(dès 3 ans pour Oral-B, 8 ans pour Xiaomi) et certaines brossettes (y compris sur les universelles). Les différents fabricants ont développé des gammes de brosses spécifiques avec une taille et une ergonomie adaptées à l'enfant. Tous les modèles sont toutefois conçus pour toute la famille : il suffit de choisir pour chaque membre une bague de couleur de brossette différente, ou de coller un système distinctif... et de s'y tenir !

➤ **Côté brossettes de rechange** maintenant, notre comparaison de

modèles compatibles avec une brosse Oral-B, leader du marché, montre que les brossettes de la marque se payent au prix fort. La bonne nouvelle, c'est que les universelles, jusqu'à dix fois moins chères à l'unité comme les Opti Smile d'Action, arborent un profil de découpe de poils satisfaisant. La mauvaise nouvelle, c'est que l'usure après trois mois de simulation varie sensiblement d'un modèle à l'autre. À noter que nous ne les avons pas évaluées sur leur confort ou leur efficacité de brossage.

LES HYDROPULSEURS, POUR NETTOYER

➤ **Enfin, notre dernière comparaison porte sur les hydropulseurs**, des appareils encore assez confidentiels. Ils permettent de compléter le nettoyage après brossage.

Le jet d'eau réglable aide à chasser les résidus alimentaires coincés entre les dents d'une manière moins agressive que le fil dentaire ou les brossettes interdentaires qui peuvent faire saigner la gencive par leur action mécanique. Et il est supposé

stimuler la circulation sanguine dans les gencives et contribuer à leur santé.

➤ **L'hydropulseur est particulièrement adapté** pour ceux qui ont des appareils dentaires, couronnes et bridges.

➤ **Ces modèles sortent eux aussi avec des notes honorables.** Le banc d'essai a consisté à les évaluer uniquement sur la fonction "jet". Deux types de modèles s'opposent : ceux qui ont un réservoir intégré dans le manche et fonctionnent avec une batterie rechargeable (modèles nomades), et ceux qui ont un réservoir séparé et fonctionnent sur secteur, dont le seul représentant ici est le Waterpik.

AVEC RÉSERVOIR INTÉGRÉ OU SÉPARÉ ?

➤ **Pour les modèles nomades, aucun de leurs réservoirs intégrés** n'a une capacité réellement suffisante pour nettoyer toute la bouche en une seule fois. Et côté autonomie, seul le Panasonic tiendra vingt jours.

Type de produit	Modèle	Notre note	Description
Brosse à dents	Philips - Sonicare 6100 Protective Clean	15/20	Presque aussi performante que l'Oral-B, elle est surtout plus abordable. Ses atouts : son efficacité, son autonomie et un bruit moindre que ses concurrentes. Ses points faibles : ses brossettes et un temps de recharge élevé.
Hydropulseur	Waterpik - Water flosser WP-160 Ultra Plus	16/20	Variété de réglage du jet et des embouts, efficacité, facilité de nettoyage, confort d'utilisation... ce modèle non nomade est celui qui a le plus séduit les utilisateurs. Seul bémol : il est un peu plus bruyant.

Le choix de 60



Ce qui est bien inférieur aux autonomies des brosses à dents électriques.

➤ **Pour le modèle non nomade à réservoir séparé**, son point faible se situe plutôt au niveau du tuyau d'eau : avec le temps, il se détend et ne se range plus aussi facilement. Sur ce type de matériel, il n'est pas toujours évident de trouver des pièces de rechange. Mais il existe des tutoriels en ligne permettant d'effectuer le remplacement avec un matériel analogue. Oral-B, leader sur le marché, nous a précisé que, pour tous leurs produits, la société mettait à disposition un service après-vente qui permettait

la réparation ou l'échange des pièces usagées... Un élément sans doute à prendre en compte dans le prix des appareils.

RÉGLAGE DE LA PRESSION DES JETS POUR TOUS

➤ **Tous ces modèles, qu'ils soient nomades ou pas**, autorisent le réglage de la pression des jets – ou l'intensité de pulsation pour le modèle de Philips. Mais les deux modèles les plus précis sur ce point sont Oral-B et Waterpik.

➤ **Côté efficacité et confort d'utilisation**, c'est aussi le Waterpik qui s'en sort le mieux. Le réservoir séparé permet au manche d'être plus léger, maniable et d'offrir un positionnement facilité et plus efficace. Mais les utilisateurs ont aussi apprécié la précision du jet du Panasonic qui représente, dans cette sélection, la meilleure alternative nomade. Sachant que certains utilisateurs ont jugé le jet maximum trop puissant et donc douloureux. Le modèle Oral-B présente, quant à lui, des appréciations plus mitigées : certains ont trouvé la pression insuffisante et le jet classique désagréable sans pour autant percevoir l'intérêt du jet rotatif...●

ADÉLAÏDE ROBERT
Ingénierie : AXELLE LEROY

À retenir

- Oscillo-rotatif ou sonique ? L'efficacité dépend de bien d'autres critères : qualité de la brossette, nombre de vibrations et de pulsations...
- Le capteur de pression et le minuteur permettent mieux de guider la qualité et la durée du brossage, en veillant à ne pas léser les gencives.
- Les brossettes universelles sont une alternative souvent moins coûteuse que les brossettes de marques, mais leur durée de vie est très variable.
- Attention aussi à la disponibilité des pièces de rechange.

**ABONNEZ-VOUS
POUR 1 AN**
et réalisez jusqu'à
23 % D'ÉCONOMIE



Prenez votre consommation en main

LE MENSUEL

Des essais comparatifs de produits et de services, des enquêtes fouillées, des informations juridiques, des conseils pratiques...

LES HORS-SÉRIES THÉMATIQUES

Des guides pratiques complets autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, l'argent, le logement...



LE HORS-SÉRIE SPÉCIAL IMPÔTS

L'ACCÈS AUX SERVICES

NUMÉRIQUES DE «60» (Ordinateur, tablette et smartphone)

- Accès illimité aux versions numériques des anciens numéros.
- Accès aux versions numériques des *mensuels* et *hors-séries* compris dans votre abonnement.



LE SERVICE « 60 RÉPOND »

Service téléphonique d'information juridique. Nos experts répondent en direct à toutes vos questions.

DÉCOUVREZ NOS FORMULES
100 % NUMÉRIQUES
sur www.60millions-mag.com



BULLETIN D'ABONNEMENT

578

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs – Service Abonnements – Libre réponse 55166 – 60647 Chantilly cedex

OUI, je m'abonne à 60 Millions de consommateurs. Je choisis l'abonnement suivant :

ABONNEMENT ÉCLAIRÉ 49 € au lieu de ~~59,70 €~~
soit **18 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts
+ Accès aux services numériques de «60»

ABONNEMENT EXPERT 83 € au lieu de ~~108 €~~
soit **23 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts
+ 7 hors-séries thématiques + Service « 60 RÉPOND » + Accès aux services numériques de «60»

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/04/2022. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception du 1^{er} numéro. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements Groupe GLI sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INC), éditeur de 60 Millions de consommateurs au 18, rue Tiphaine, 75732 PARIS CEDEX 15, RCS Paris B 381 856 723, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem, à l'adresse suivante : dpo@inc60.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Nous réutiliserons vos données pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en cochant cette case Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case (Délais de livraison du 1^{er} numéro entre dix et trente jours, à réception de votre bulletin d'abonnement).

MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone

Email _____

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire :

N° :

Expire fin :

Date & signature obligatoires

Activité physique Pourquoi 10 000 pas ?

Enquête

La recommandation de l'OMS d'effectuer 10 000 pas par jour n'est pas scientifiquement justifiée. En termes d'activité physique, se fixer des objectifs plus généraux s'avère plus profitable pour la santé.

Cinq fruits et légumes par jour, pas plus de dix verres d'alcool par semaine, 10 000 pas quotidiens... On ne compte plus les injonctions chiffrées pour nous maintenir en bonne santé ! Certaines ont pourtant des origines moins scientifiques que d'autres. Or si ces objectifs sont difficiles à atteindre, ils peuvent entraîner une frustration contre-productive. C'est le cas de ces fameux 10 000 pas par jour, qui représentent environ six à huit kilomètres, soit tout de même deux heures de marche quotidienne.

À l'origine de ce concept, un podomètre crée à l'occasion des Jeux olympiques de Tokyo, en 1964, par un horloger japonais et nommé Manpo-kei, ce qui signifie : jauge pour dix mille pas. Pourquoi ce nombre ? Parce que

Ce nombre n'est pas réaliste. Cela fait longtemps qu'on le sait.

l'idéogramme correspondant ressemble à une personne qui marche ! Et comme c'est un palier facile à retenir, médias, scientifiques et médecins s'en sont largement emparés depuis. On

raconte même qu'il est affiché dans les couloirs du ministère des Solidarités et de la santé à Paris... Pourtant, ce nombre n'a jamais été confirmé scientifiquement et n'est en aucun cas une recommandation officielle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

« Ce nombre de 10 000 pas par jour n'est ni réaliste ni un objectif universel, et cela fait longtemps qu'on le sait », résume Anne Vuillemin,

chercheuse au laboratoire motricité humaine, expertise, sport, santé de l'Université Côte d'Azur à Nice.

DES RÉSULTATS D'ÉTUDES MAL INTERPRÉTÉS

« Des études ont été menées à ce sujet mais elles donnent des résultats contradictoires », signale ainsi le Pr Boris Hansel, diabétologue et nutritionniste à l'hôpital Bichat (AP-HP, Paris). Une équipe américaine a, par exemple, montré en 2019 que la mortalité est plus basse chez des femmes âgées qui marchent environ 4 400 pas par jour que chez celles qui n'en font que 2 700. Mais il n'y aurait plus de bénéfice supplémentaire, en termes de réduction de la mortalité, au-delà de 7 500 pas quo-



tidiens. Ce qui a conduit certains médias à conclure que 7 500 pas par jour, c'est suffisant. « C'est abusif puisque cette étude ne s'est intéressée qu'à des femmes de plus de 70 ans, remarque le Pr Boris Hansel. D'ailleurs, une autre étude publiée en 2020, qui a compilé les résultats de plusieurs travaux de recherche, montre que chez tous les adultes, pour chaque palier de 1 000 pas supplémentaires par jour, on observe une réduction de la mortalité toutes causes confondues de 12 %. Ce bénéfice s'observe dès 2 700 pas par jour et jusqu'à 17 000 pas », poursuit-il.

UN INDICATEUR DE NOTRE SÉDENTARITÉ

En réalité, le nombre de pas quotidien est un indicateur surtout utile pour évaluer notre sédentarité, dont il a été prouvé qu'elle est un facteur de risque de maladies et de mortalité, indépendamment du temps de pratique d'activités physiques. « On peut schématiquement considérer que pour un adulte en bonne santé, en dessous de 2 000 pas par jour, c'est problématique. Au-delà de 5 000, c'est pas mal. Mais ce qu'il faut retenir, c'est que, quel que soit notre âge et notre condition physique, nous avons tous à lutter contre la sédentarité », insiste le Pr Boris Hansel. Il a d'ailleurs été montré par une équipe de l'université américaine de Stanford en 2007, que pour des adultes, utiliser un podomètre est associé à



• **Divers accessoires permettent de compter le nombre de pas quotidiens.** Mais tous n'ont pas la même fiabilité. En 2018, une étude publiée dans le *Journal of sports sciences* par une équipe canadienne révélait ainsi que par rapport à un véritable podomètre, un iPhone sous-estime le nombre de pas d'environ 5 à 9 % sur une heure de marche. Mais en conditions de vie réelle, c'est-à-dire sur

Smartphone, montre connectée ou podomètre... comment choisir

toute la journée, cette sous-estimation grimpe à plus de 21 %... car nous ne portons pas sur nous notre téléphone en permanence.

• **Quant à la montre connectée** (une Apple Watch), plusieurs études montrent que si elle est correctement étalonnée, son décompte n'est pas très différent d'un podomètre type Fitbit porté, lui aussi, au poignet. Sauf que, pour avoir une mesure pertinente,

les experts recommandent de le porter à la ceinture !

• **Que retenir de tout ça ?** Que « mieux vaut opter pour l'outil le plus simple et l'utiliser toujours de la même façon : le téléphone toujours dans sa poche ou le podomètre toujours à la ceinture, par exemple. Et raisonner sur une moyenne plutôt qu'un nombre absolu de pas chaque jour », estime Anne Vuillemin, de l'Université Côte d'Azur à Nice.

une augmentation significative de l'activité physique et une diminution de l'indice de masse corporelle et de la pression sanguine.

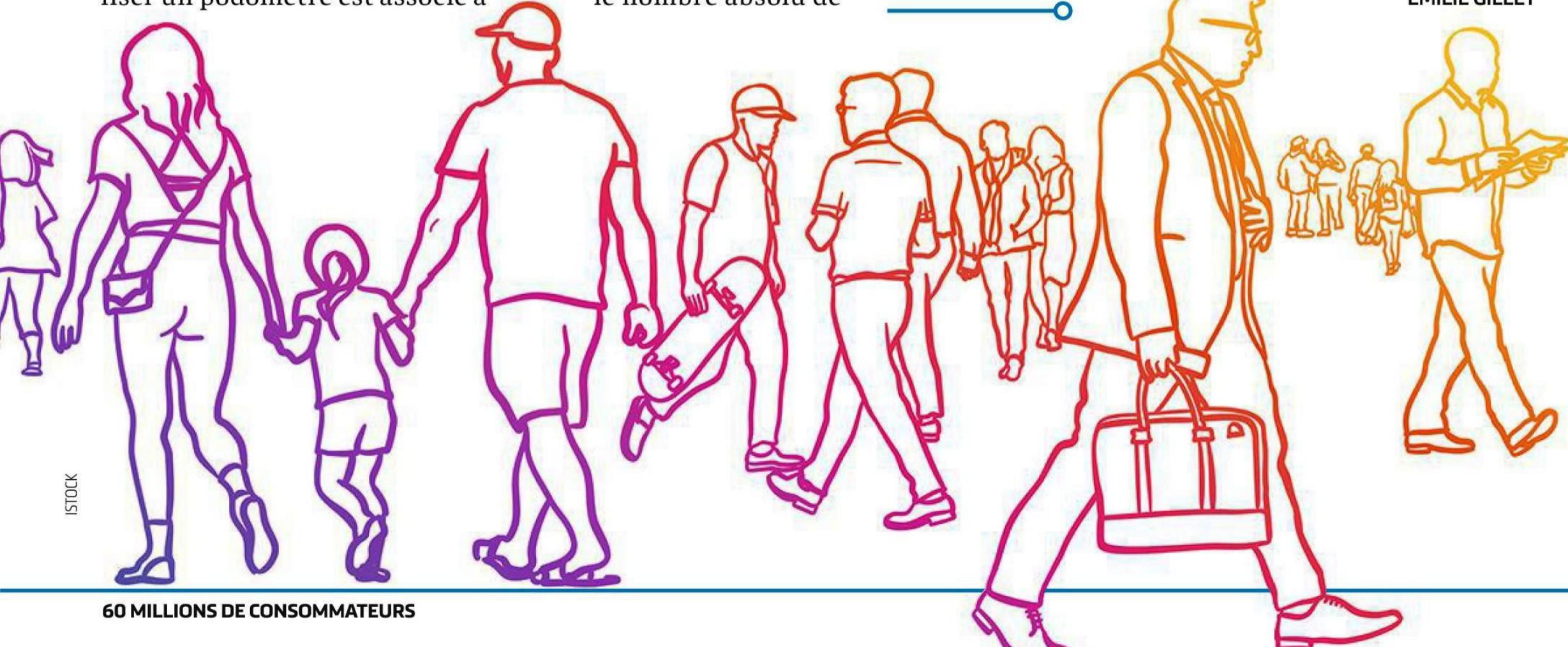
« En pratique, si on est intéressé à compter ses pas – parce que tout le monde n'a pas forcément envie de le faire – l'important est de se fixer un objectif adapté par rapport à ce qu'on fait déjà et qu'il est possible de maintenir à long terme. C'est plus réaliste et donc plus favorable que de viser absolument 10 000 pas par jour », résume le Pr Boris Hansel.

Autrement dit, plus que le nombre absolu de

pas, mieux vaut se focaliser sur une fourchette et viser une progression raisonnable. Si, par exemple, en 2021, vous avez fait 2 000 à 4 000 pas par jour, tentez d'en faire 5 000 à 6 000 cette année !

Et gardez en tête que la marche ne répond qu'en partie seulement aux recommandations internationales en matière d'activité physique, à savoir : lutter contre la sédentarité, pratiquer au moins 2 h 30 par semaine d'une activité d'intensité modérée (réparties en trois à cinq séances) et faire du renforcement musculaire. •

ÉMILIE GILLET



ÉQUIPEMENT & LOISIRS

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT

par FANNY GUIBERT, AMINE MESLEM ET ADRIAN DE SAN ISODORO

Dans le colis, la vraie (mauvaise) surprise

C'est la douche froide en ouvrant son colis : une bouteille d'eau à la place de l'ordinateur portable attendu ! Une mésaventure de plus en plus fréquente, selon le Centre européen des consommateurs. « Pour chaque ouverture de colis, mieux vaut filmer l'opération, si possible en présence du livreur, pour prouver sa bonne foi en cas de déconvenue », recommande le Centre.



Si cela vous arrive, écrivez pour demander un échange. Vous n'avez pas obtenu satisfaction au bout de 30 jours ? Invoquez la garantie légale de conformité et exigez le remboursement intégral.●

Question de droit ?



La réponse de la juriste
Corinne Lamoussiére-Pouvreau
Juriste à l'Institut national de la consommation

Mon teinturier a perdu ma veste. Serai-je remboursée au prix d'achat ?

NON, le teinturier est tenu à une obligation de restitution en vertu du contrat de dépôt qui le lie à son client. À défaut, passé deux mois suivant la date mentionnée sur votre ticket, la perte du vêtement est supposée. Le pressing est alors présumé responsable. Il engage sa responsabilité et doit vous indemniser, sauf à prouver que la perte est due à une cause étrangère (incendie...). Mais ne vous leurrez pas, vous ne récupérerez jamais l'intégralité de la valeur du vêtement. Dans la grande majorité des cas, votre dédommagement sera calculé sur la base d'un barème national, réévalué chaque année, qui doit être affiché dans la blanchisserie. Attention ! Un taux de vétusté s'applique. Il est de 20 % pour un article acheté depuis moins de 3 mois, de 40 % entre 3 et 30 mois et de 70 % pour les pièces plus anciennes.●



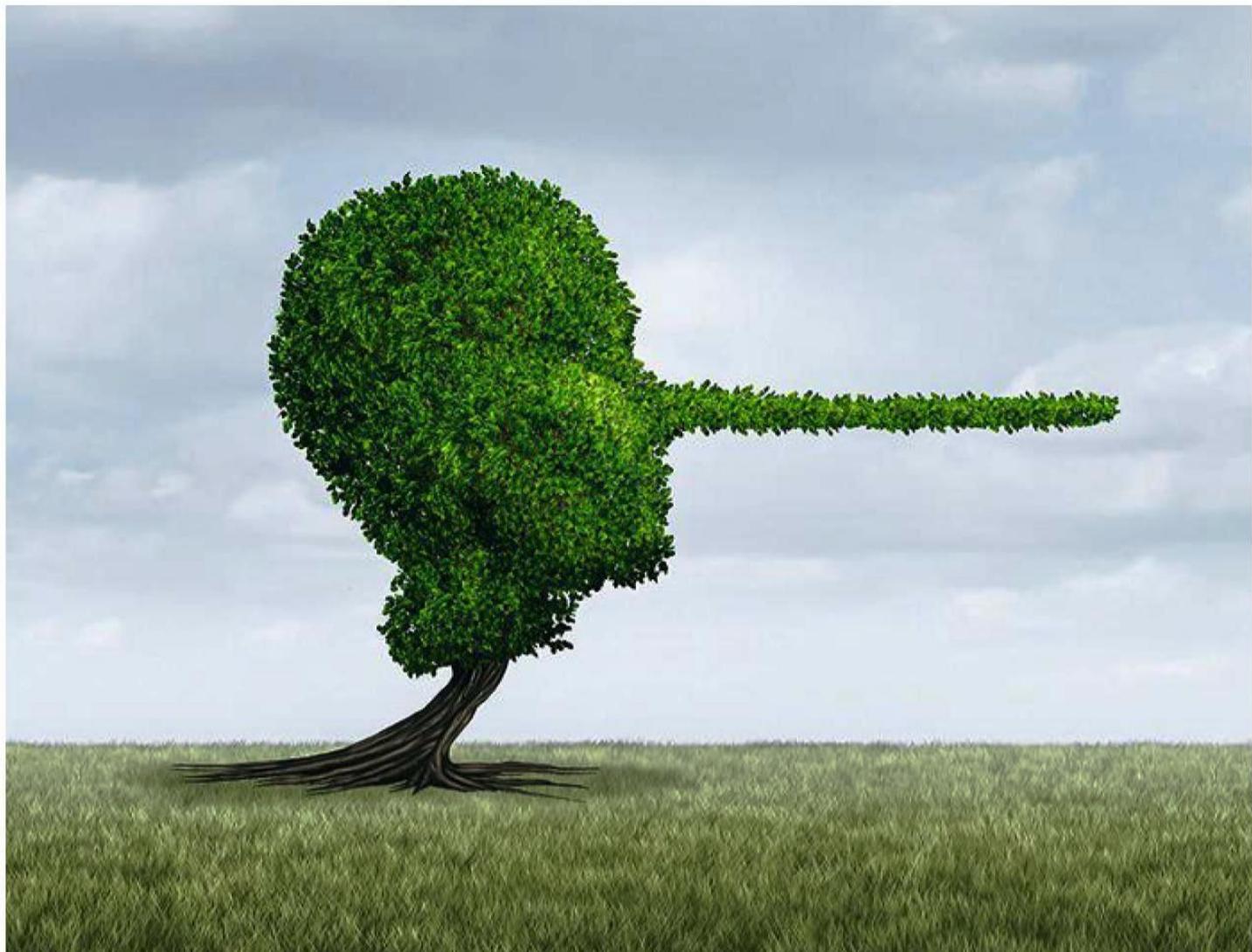
1 milliard

C'est la somme en euros mise sur la table par la Commission européenne pour développer les infrastructures technologiques communes, notamment le réseau 5G, jusqu'en 2023. D'ici à 2030, l'Union européenne souhaite que toutes les zones habitées bénéficient d'une couverture 5G.

AUTOMOBILE

Des émissions de CO₂ plus visibles

L'étiquette énergie du véhicule présenté était déjà obligatoire sur le lieu de vente. À compter du 1^{er} mars, elle doit aussi figurer sur toutes les publicités visuelles (télévision, cinéma, Internet, imprimés). Cette étiquette indique la classe du véhicule (de A à G), déterminée en fonction de ses émissions de CO₂. Ces dernières existaient déjà dans les publicités mais souvent en petits caractères et elles vont donc devenir plus visibles. À partir de juin, les publicités automobiles devront également intégrer des messages en faveur de la marche, du vélo, du covoiturage ou des transports en commun.●



En flagrant délit d'écoblançiment

De grandes marques de prêt-à-porter ont été épinglees par le Jury de déontologie publicitaire à la suite de plaintes d'internautes. Leurs messages écologiques ont été jugés sans fondement.

« Nous sommes la génération qui va devoir laisser un monde meilleur à nos enfants », déclamait l'enseigne de vêtements IKKS, dans une publicité diffusée cet été sur les réseaux sociaux. « Agir de façon responsable pour le bien des générations à venir », « Repenser le futur »... la marque française enchaîne les effets d'annonce pour se positionner en tant qu'acteur engagé pour la défense de l'environnement.

Des arguments non justifiés

Flairant l'abîme entre le discours écolo de la pub et la réalité de l'action d'IKKS en faveur de l'environnement, des internautes ont saisi le Jury de déontologie publicitaire (JDP). Ce groupe d'experts juridiques, qui n'a pas le pouvoir d'infliger des amendes, évalue néanmoins la nature déontologique des publicités en s'appuyant sur le code de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité.

Son verdict est sans appel : « L'annonceur n'a pas produit d'éléments objectifs, fiables et vérifiables permettant de justifier ces arguments. » En clair, les allégations de la marque reposent sur du vent.

Tout est dans la tige !

Certaines publicités trop vertes pour être vraies de Levi's, Calzedonia et Adidas ont également été taclées par le JDP en 2021 pour des pratiques s'apparentant à de l'écoblançiment. Dans une campagne pour sa basquette Stan Smith, l'équipementier sportif allemand affirmait ainsi qu'elle était « 100 % iconique, 50 % recyclée »... alors que cette proportion recyclée, loin de concerner l'intégralité de la chaussure, ne s'appliquait qu'à sa partie supérieure, la tige ! Une indication glissée discrètement par la marque en bas de l'affiche. Ou comment embrouiller les esprits tout en restant dans la légalité. ● A. S. I.

Railcoop lance son service voyageurs

Impliquant citoyens, cheminots, entreprises et collectivités, la coopérative de transport ferroviaire Railcoop, qui fait rouler des trains de marchandises entre Toulouse et Capdenac-Gare (Aveyron) depuis novembre, compte lancer son premier service voyageurs, en décembre 2022, entre Bordeaux et Lyon. Une ligne abandonnée par la SNCF en 2014. Railcoop a obtenu l'autorisation d'exploiter six autres lignes dont Lille-Nantes qui seront mises en service à partir de 2024. ●

La Cnil dit stop au pillage en ligne

Aspirer des milliards d'images sur le Web : c'est ce que fait la société américaine Clearview AI. Le but ? Constituer une banque de données visuelles colossale pour commercialiser un moteur de recherche de personnes. Un traitement de données personnelles jugé illicite par la Cnil, qui a mis en demeure la société de cesser la collecte et l'usage de données de personnes se trouvant sur le territoire français. Mais aussi de supprimer, d'ici fin février au plus tard, toutes les données collectées des personnes résidant en France. ●





C'EST NOUVEAU

Decathlon loue ses vélos

Plutôt que d'acheter un vélo pour son enfant, pourquoi ne pas le louer ? C'est ce que propose désormais Decathlon. À mi-chemin entre la location longue et courte durée, testé par l'enseigne, ce service repose sur un engagement minimum de trois mois. Ses prix vont de 2 €/mois pour une draisienne à 24 €/mois pour un vélo de route de qualité adapté aux 9-12 ans. L'offre est visible sur le site location.decathlon.fr où figure la liste des magasins qui la proposent. Sur place, la souscription s'effectue uniquement à l'aide d'un smartphone et d'une carte bancaire. La résiliation est effective après le retour du vélo. Si la casse et l'usure sont incluses dans le coût du service, l'absence d'une pièce peut être facturée. Decathlon envisage d'étendre bientôt ce service aux vélos adultes et aux équipements de musculation.●



Le "Oui pub" en expérimentation

Afin de réduire le gaspillage de papier engendré par les imprimés publicitaires, la loi Climat et résilience du 22 août 2021 prévoit de tester le dispositif "Oui pub" dont l'objectif est d'interdire la distribution de prospectus, sauf lorsque l'autorisation de les recevoir est indiquée sur les boîtes aux lettres. Sur les 25 collectivités candidates à l'expérimentation sur trois ans, 15 ont été retenues. Il y a de grandes agglomérations (Bordeaux, Grenoble et Nancy), des villes moyennes (Agen, Sartrouville...) et des zones rurales (Ardèche, Drôme...).●



caracole en tête des ventes aux particuliers et, pour la première fois, devant Renault. Dacia creuse aussi son sillon sur l'électrique. En décembre, sa toute nouvelle Spring pointait déjà à la troisième place des voitures électriques les plus vendues aux particuliers en 2021, derrière la Tesla Model 3 et la Renault Zoé.●

Les automobilistes préfèrent la Dacia

En 2021 et pour la sixième année consécutive, la Dacia Sandero arrive en tête des ventes de voitures neuves pour les particuliers. Viennent ensuite les Peugeot 208 et 2008, les Renault Captur et Clio et, autre modèle Dacia, le Duster (Source L'Argus - NGC-Data). Au total, Dacia

Les poubelles au régime

Il est possible de réduire de plus de 30 % le poids de nos poubelles. Comment ? En permettant la valorisation des biodéchets, déchets de cuisine et déchets verts du jardin. Ils représentent plus de 18 millions de tonnes chaque année en France. « Mais seulement 30 % des ménages ont un moyen d'assurer leur retour au sol (compostage domestique ou collectes séparées) », se désole l'association Zéro Waste France. Pour elle, il y a urgence à « proposer une solution à l'ensemble de la population ».●



Micromania condamné

Pendant plusieurs semaines, le vendeur de jeux vidéo Micromania a dû afficher un bandeau jaune criard en page d'accueil sur son site, expliquant sa condamnation. Cette décision a été imposée par la direction départementale de la protection des populations (DDPP) des Alpes Maritimes au vendeur de jeux vidéo, accusé de pratiques commerciales trompeuses. « Micromania imposait notamment à ses clients d'activer leur extension de garantie commerciale après l'avoir souscrite », explique Rémy Slove, porte-parole de la Répression des fraudes. « S'ils ne le faisaient pas sous deux semaines, leur extension n'était plus utilisable. » Une modalité de garantie illégale que Micromania doit abandonner. Dans le cas contraire, l'entreprise s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 10 % de son chiffre d'affaires moyen annuel.●



Toujours reliés à 60

The collage includes:

- A smartphone displaying the "le forum" section of the 60millions-mag.com website.
- A laptop screen showing the "Alerte produits!" (Product Alert) section.
- A laptop keyboard with a hand typing, with a white circle highlighting the "E" key.
- A smartphone held in a hand, displaying the 60millions-mag.com website.
- A tablet screen showing a grid of product reviews or news items.
- A blue box on the right labeled "Alerte produits!" containing text about product recalls due to health reasons, safety issues, or labeling.
- A yellow box in the center labeled "60millions-mag.com" with the tagline "S'INFORMER / TÉMOIGNER / ALERTER".
- A red box on the right labeled "LE + DES ABONNÉS" containing text about additional benefits for subscribers.
- A blue box at the bottom right labeled "Un forum" containing text about the forum's purpose and statistics.

Alerte produits !

Pour être informé des produits rappelés par les fabricants pour des **raisons sanitaires** (contaminés par la bactérie *Escherichia coli*, listériose...) ; **pour défaut de sécurité** (appareils pouvant prendre feu), **défaut d'étiquetage** (allergènes non indiqués dans la composition du produit)...

Des actus

Des informations inédites en accès gratuit pour connaître en temps réel ce qui fait l'actualité de la consommation.

Un complément indispensable à votre magazine et à ses hors-séries.

LE + DES ABONNÉS

La possibilité d'accéder gratuitement à la formule numérique des magazines et à l'ensemble des tests de «60».

Un forum

Pour échanger autour de vos problèmes de consommation ; découvrir si d'autres usagers connaissent les mêmes difficultés que vous. On compte aujourd'hui **38 000 fils de discussion** sur la banque, l'énergie, l'assurance, l'auto, l'alimentation, les achats en ligne, les fournisseurs d'accès à Internet, les livraisons, les grandes surfaces...

Achats en ligne

Quand la TVA est facturée deux fois...

Zoom Les produits de faible valeur commandés hors de l'Union européenne sont désormais soumis à la TVA. Or des consommateurs l'ayant déjà réglée lors de l'achat doivent aussi la payer au transporteur pour récupérer leurs marchandises.



C'est une réforme dont beaucoup se seraient bien passés. Depuis le 1^{er} juillet, les biens d'une valeur inférieure à 22 €, achetés auprès de sites Internet hors de l'Union européenne (UE) ne sont plus exonérés de TVA.

LA POSTE RECONNAÎT DES DYSFONCTIONNEMENTS

C'est la conséquence d'une directive européenne visant à mettre fin à la concurrence déloyale de certaines plateformes étrangères qui fractionnaient leurs envois de colis pour échapper à la taxation. Cette TVA en sus entraîne néanmoins une dépense supplémentaire lors

de l'acquisition de ces produits à petit prix (ils restent exemptés de droits de douane comme toutes les marchandises provenant de pays hors Union européenne dont la valeur n'excède pas 150 €). Afin d'éviter les tracas, les acheteurs peuvent régler directement la TVA auprès du e-commerçant étranger quand celui-ci le permet. Dans le cas contraire, ils s'en acquittent auprès du transporteur qui se charge de la collecter pour l'État. Pourtant, certains clients la payent deux fois.

Des particuliers nous ont, en effet, affirmé s'être vu réclamer le paiement de la TVA par La Poste, principal transporteur français, alors qu'ils l'avaient déjà réglée lors leur achat. Et en plus, ils ont été facturés de frais de gestion de 8 € lors de la remise de leur colis par le facteur (ces frais sont réduits si le paiement est réalisé sur le site de laposte.fr). « J'ai dû payer 10 € pour récupérer des pièces détachées achetées 14,38 € TVA incluse, alors que j'ai montré la facture prouvant ma bonne foi », proteste Florian. Contactée par «60», La Poste

La Poste promet de rembourser si l'erreur est de son fait.

assure que ces désagréments sont rares. « Nous avons traité 0,4 % de réclamations sur les envois ayant fait l'objet d'une taxation ces dernières semaines » affirme l'une de ses porte-parole. L'entreprise admet toutefois que des dysfonctionnements peuvent survenir. Elle invite les usagers à contacter son service d'assistance téléphonique au 3631 ou à déposer une réclamation sur laposte.fr. Elle garantit procéder à un remboursement si l'erreur est de son fait.

UN PATAQUÈS TECHNICO-ADMINISTRATIF

Mais il arrive que les cybermarchands en soient à l'origine car ce sont eux qui ont mal renseigné les données nécessaires sur le dispositif IOSS (Import OneStop-Shop), un guichet électronique leur permettant de déclarer et payer la TVA à l'État. Dans ce cas, le client n'a pas d'autre choix que de se tourner vers l'e-commerçant étranger pour obtenir le remboursement de la TVA. Un pataquès technico-administratif qui fait tourner des consommateurs en bourrique.●

AMINE MESLEM

BON À SAVOIR

Si la marchandise que vous avez achetée à distance à un vendeur situé hors de l'Union européenne est normalement taxée à un taux réduit de TVA mais que le transporteur vous demande de la payer au taux de 20 %, vous êtes en droit de refuser. À la livraison, demandez que le taux réduit soit appliqué. Le transporteur devra alors modifier les informations qu'il a renseignées lors de la réalisation des formalités douanières.

>>>

Occasion vos sites préférés pour revendre

CENTRE D'ESSAIS
9 services
testés



ISTOCK

Ebay, Vinted, Leboncoin... Au fil des années, les sites de vente entre particuliers sont devenus incontournables pour vider placards et greniers. Lesquels sont les plus efficaces ? Verdict de nos vendeurs mystères.

Un pull moche, un jeu vidéo décevant ou le dernier Goncourt reçu en double... Après Noël ou leur anniversaire, de plus en plus de Français décident de revendre leurs cadeaux sur des sites d'occasion comme Leboncoin, Rakuten ou encore Vinted. Des plateformes marchandes portées par un secteur en pleine forme : en 2020, le marché français de l'occasion – vêtements, meubles, high-tech et objets divers – a été évalué à 7,4 milliards d'euros par le cabinet d'études Xerfi.

LEBONCOIN ET VINTED SORTENT DU LOT

«Aujourd'hui, les plus modestes comme les plus aisés achètent de la seconde main», analyse Béatrice Parguel, chercheuse au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), et spécialiste en consommation res-

ponsable. «Les premiers y voient un moyen de réduire les dépenses et les seconds, une opportunité d'étoffer considérablement leur garde-robe luxueuse.» Certains sites, en effet, comme Vestiaire collective ou Videdressing proposent des vêtements et accessoires d'occasion haut de gamme. Toutes ces plateformes de vente entre particuliers se valent-elles ? Loin de là. Il arrive que, pour le vendeur, une première tentative puisse s'avérer laborieuse ou décevante : difficultés à publier son annonce, attente interminable avant de conclure une transaction, commission prélevée

trop importante... Pour vous éviter d'essuyer les plâtres derrière votre écran d'ordinateur, nos enquêteurs mystères ont joué le jeu sur neuf plateformes, en évaluant chaque étape du parcours de vente. À l'arrivée, deux sites se démarquent très franchement de la concurrence. Il s'agit du français Leboncoin, pour la vente d'objets divers, et du lituanien Vinted, dans la catégorie vente de vêtements, et qui ont obtenu respectivement les notes globales de 16 et de 17,5 sur 20.

INTERFACES PRATIQUES ET PUBLICATION RAPIDE

Les points forts de ces plateformes ? Des interfaces très pratiques et la possibilité de publier une annonce en quelques minutes. Mais aussi une fréquentation bien supérieure aux autres sites, ce qui favorise les chances de conclure des ventes rapides.

Jugez plutôt : au troisième trimestre 2021, Leboncoin était le deuxième site marchand le plus consulté du Web français, avec 21 millions de visiteurs uniques par mois, selon un classement d'audience réalisé par la Fédération du e-commerce et de la vente

Comment nous avons procédé

L'ÉTUDE RÉALISÉE PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- Du 18 juin au 17 août 2021, cinq sites de vente d'objets divers et quatre de vêtements ont été testés. Sur chaque plateforme, dix vendeurs enquêteurs ont, pour le compte de «60», mis en vente une vingtaine d'objets. Leur valeur, pour chacun, a été plafonnée à 30 €, sauf pour le site

Vestiaire collective, spécialisé dans la revente de vêtements haut de gamme.

- De la création de compte au dépôt de l'annonce, en passant par la conclusion de la transaction à l'envoi du colis : toutes les étapes effectuées par nos vendeurs ont été jugées. La navigation sur les sites

est-elle intuitive ? Les instructions données par les plateformes pour épauler les vendeurs sont-elles claires ? Le paiement s'est-il passé sans accrocs ?

- Les enquêteurs ont attribué *in fine* une note de satisfaction générale pour chaque plateforme utilisée.

Les résultats de notre étude

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Facilité de création du compte (10 %)

Instructions et conseils pour le dépôt d'annonce (10 %)

Ergonomie (10 %)

Facilité d'utilisation (10 %)

Paiement en ligne (10 %)

Instructions pour la réalisation de la vente (10 %)

Satisfaction générale (40 %)

APPRECIATION GLOBALE

Leboncoin

Rakuten

VENTE D'OBJETS DIVERS ENTRE

++ ++

++ ++

++ +

++

++ +

++

++ ++

++ ++

++ ++

++ ++

++ ++

++ ++

++ ++

++ ++

++ ++

++ ++

16/20

13,5/20

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale. (*) Pas de système de paiement

Facebook Marketplace	ebay	Vivastreet	Vinted	VIDE-DRESSING FASHION TOGETHER	Vestiaire Collective	La Reboucle
PARTICULIERS	VENTE DE VÊTEMENTS ENTRE PARTICULIERS					
++	+	+	+++	++	++	++
++	-	+	+++	++	++	++
++	-	+	++	++	+	++
++	-	++	+++	++	++	++
(*)	-	(*)	+++	++	+	+
+	+	+	++	+	+	+
++	+	-	+++	++	-	-
13/20	11/20	10/20	17,5/20	14/20	12/20	11/20

en ligne.

à distance (Fevad). Vinted, quant à lui, occupait la quatrième place, avec 15 millions d'aficionados. Des mastodontes qui ne boxent pas dans la même catégorie que d'autres plateformes moins connues comme Vivastreet ou La Reboucle.

Sur ces deux plateformes, nos vendeurs mystères sont assez catégoriques, il faudra s'armer de patience

Le délai de vente moyen varie de 11 à 33 jours selon la plateforme.

pour trouver preneur. En moyenne, ils ont dû attendre 33 jours sur La Reboucle et 22 jours sur Vivastreet avant de conclure une vente ! Un délai qui tombe à 11 jours pour Vestiaire Collective et Facebook Marketplace, talonnés par Leboncoin et Vinted

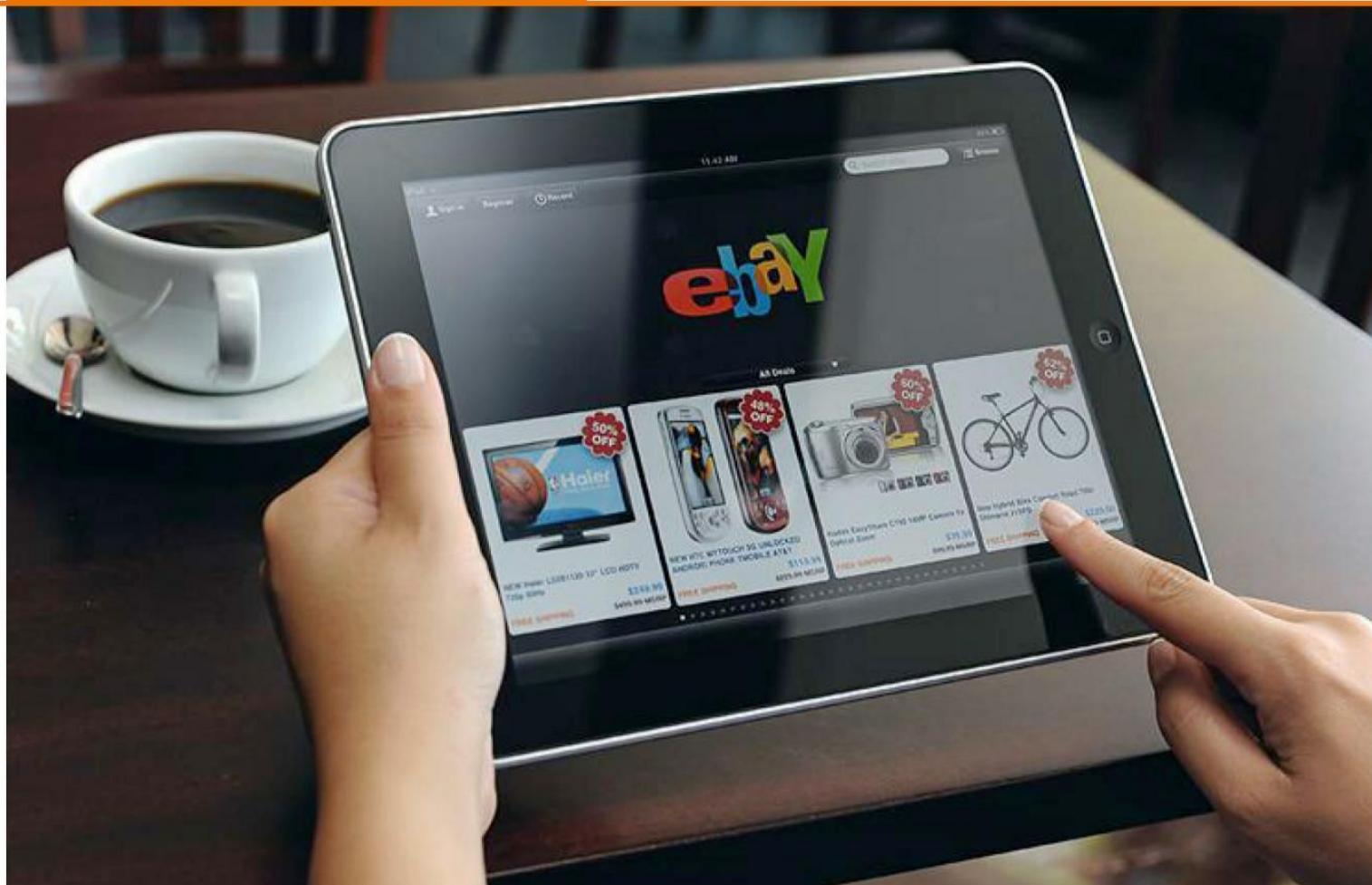
(respectivement 12 et 13 jours). Dans quelques cas, nos enquêteurs ont échoué à vendre leur objet ou leur

vêtement. La faute à pas de chance ? Peut-être. Il existe pourtant des règles élémentaires pour augmenter la probabilité de trouver preneur. « Définissez d'abord un montant correspondant aux tarifs moyens du marché, conseille Benoît Samarcq, chargé d'études pour le cabinet Xerfi. Pour proposer le juste prix, recherchez dans la plateforme d'autres articles similaires au bien que vous voulez mettre en vente et collez aux tarifs associés. » Si le prix de départ est trop élevé, vous serez de toute façon obligé de le baisser pour le vendre. Autres règles à suivre : afficher un maximum de photos prises sous plusieurs angles et être le plus clair possible dans la description. « Plus l'état de l'objet est détaillé, plus vous gagnerez la confiance des acheteurs », complète le chargé d'étude.

PAIEMENT : LEBONCOIN S'EST AMÉLIORÉ

Au moment de passer au règlement, 64 % des enquêteurs ont opté pour la solution de paiement intégrée aux sites, toutes plateformes confondues, à l'exception de Facebook Marketplace et Vivastreet, qui n'en possèdent pas. La plupart du temps, la transaction a été jugée acceptable.





Sur ce point, Vinted et Leboncoin ont donné 100 % de satisfaction. Une bonne surprise pour Leboncoin, épinglé en 2021 dans notre n° 567 de mars (et consacré dans nos Cactus 2021) pour ses couacs liés aux paiements. À l'époque, l'argent de l'acheteur mettait parfois des semaines à être transféré au vendeur ou restait bloqué indéfiniment sur le compte séquestre. Depuis, Leboncoin semble donc avoir amélioré son service.

EBAY CUMULE LES CRITIQUES

Un constat beaucoup moins positif pour la plateforme Ebay, qui écope d'une mention « Insuffisant » pour son système de paiement. Trans-

Rakuten prend 27 % de commission sur les babioles.

fert d'argent jugé trop long, voire blocage des fonds... les critiques qui visaient Leboncoin l'an dernier accablent maintenant la célèbre plateforme américaine, pionnière

dans l'e-commerce. Autre grief fait à Ebay : sa commission* non négligeable de 10 % prise sur les objets d'une valeur égale ou inférieure à 2 000 € si l'on passe par son système

de paiement intégré. Une ponction deux fois plus élevée que celle de Vinted et de La Reboucle. Avec ses 4 %, Leboncoin est le moins gourmand des neuf sites de vente entre particuliers. De tous, la palme de la plus grosse commission revient sans conteste à Rakuten qui prend... 27 % sur les objets de faible valeur ! Si vous voulez vendre des bricoles sur la toile, mieux vaut éviter cette plateforme ! Au-delà d'un prix de vente de 25 €, la commission redescend à 10 %... ce qui reste considérable. Signalons aussi la commission de 15 % prise par Videdressing, si votre vêtement dépasse les 150 € à la vente. Un pourcentage qui tombe à 12 % pour Vestiaire collective. En dessous de 80 €, cette plateforme applique des frais de vente fixes de 10 €. À ces commissions viennent parfois s'ajouter

À retenir

- Leboncoin et Vinted dominent la sélection, grâce à leur facilité d'utilisation, à des commissions et délais de vente restreints.
- Les commissions peuvent atteindre des sommets, notamment dans le cas de Rakuten (27 %) pour les objets de faible valeur, Videdressing (15 %) et Vestiaire Collective (12 %).
- Si vous le pouvez, privilégiez la remise en main propre pour supprimer les frais d'envoi et limiter le risque d'arnaques liées au paiement à distance, qui fleurissent sur la toile.

des frais de traitement ou une partie dite « fixe », allant d'une poignée de centimes à quelques pourcentages supplémentaires ponctonnés sur le prix total de la vente. Dans un quart des cas, les vendeurs de notre enquête ont privilégié la remise en main propre pour éliminer les frais de livraison – entre trois et une trentaine d'euros – qui incombent aux acheteurs.

UNE UTILISATION INTUITIVE, SAUF SUR...

À l'usage, la plupart des sites se révèlent intuitifs. En général, il suffit de renseigner quelques champs descriptifs, la couleur, l'état ou encore le nom de l'objet, pour publier son annonce. Mieux : certaines plateformes comme Rakuten et Vinted, qui disposent d'une base de données de milliers d'objets, préremplissent automatiquement plusieurs boîtes une fois le titre de l'objet rédigé. En matière de facilité d'utilisation, Ebay écope – encore – de l'appréciation « Insuffisant » : entre la multitude de cases à remplir et les problèmes techniques rencontrés, nos vendeurs ont mis en moyenne douze minutes pour mettre en ligne leur produit... Un temps trois fois plus élevé que chez Vinted ! La plateforme américaine est également pointée du doigt pour son manque de conseils, que ce soit pour déposer une annonce ou aider à conclure une vente. Ebay sauve la mise grâce à ses millions d'utilisateurs actifs, qui permettent de trouver preneur assez rapidement, et obtient un 11 sur 20 en satisfaction générale, devant Vivastreet, Vestiaire Collective et La Reboucle, cette dernière étant pénalisée, d'après nos testeurs, pour son manque de visiteurs.●

ADRIAN DE SAN ISIDORO

Ingénieur : ALAIN-HENRI DUVAL
Juristes : CORINNE LAMOUSSIÈRE-POUVREAU
ET PATRICIA FOUCHER

* Les commissions ont toutes été relevées au 18 janvier 2022.

Pièges en ligne Des réflexes à acquérir

Derrière certains comptes utilisateurs se cachent des gens mal intentionnés. Selon notre étude, 21 % des répondants pensent avoir discuté avec de faux acheteurs. Nos conseils pour ne pas tomber entre leurs griffes.

Vincent, 54 ans, veut vendre un meuble sur Leboncoin. Il met l'annonce en ligne et conclut l'affaire pour 100 €. Dans la foulée, il reçoit de la part de l'acheteur un SMS contenant un lien Paypal, lui permettant d'encaisser cette somme. Arrivé sur la plateforme de paiement, qui n'est en réalité pas celle de Paypal mais une imitation, Vincent entre ses coordonnées bancaires conformément aux instructions, compose son code d'accès à son compte bancaire, et valide la transaction. Du moins en apparence. Il réalise un peu tard, qu'il a été débité plusieurs fois en trois jours pour un montant total de 4 000 € ! « J'ai manifestement été abusé par un faux compte Paypal créé par un pirate. Et ma banque, la BNP, qui a autorisé ces virements frauduleux, m'accuse de négligence », déplore-t-il.

DES SITES IMITANT LES VRAIES PLATEFORMES

Chaque année, des milliers de personnes sont victimes d'arnaques se déroulant sur les sites de vente entre particuliers. Pour ne pas être piégé en tant que vendeur, quelques précautions s'imposent.

On vous propose une somme plus élevée que le prix demandé pour votre objet, à condition d'effectuer une transaction via une application tierce comme Paypal ? Refusez.



Pour tromper le plus de victimes, des petits malins n'hésitent pas à envoyer des mails imitant les courriels officiels pour vous attirer vers des sites imitant parfaitement les vraies plateformes, qui aspirent les coordonnées bancaires renseignées. Des données utilisées pour effectuer un maximum d'achats dans un second temps.

Si l'acheteur se trouve près de vous, le mieux est de privilégier une remise en main propre avec un paiement en espèces, moins aléatoire qu'un règlement à distance. Si l'acheteur est trop éloigné, il est recommandé de passer par les services de paiement intégrés aux sites de vente, en principe plus sécurisés qu'ailleurs.

SOYEZ VIGILANT AVANT DE VALIDER LA TRANSACTION

Si jamais vous êtes victime de ce genre de mésaventure, signalez le compte pirate au site de vente entre particuliers, pour qu'il soit fermé au plus vite. Appelez ensuite Info escroquerie au 0 805 805 817, une ligne gratuite pour prendre conseil auprès de gendarmes ou de policiers formés à la lutte contre la cybercriminalité, qui vous indiqueront la marche à suivre.

Quoi qu'il arrive, mieux vaut rester vigilant avant de valider chaque transaction. Dans bien des cas, il est hélas difficile de remonter la trace de l'arnaqueur, disparu dans un nuage de pixels après son méfait. • A.S.I.

Acheter d'occasion, un geste vraiment écolo ?

« Nous sommes fiers de contribuer à une démarche visant à offrir une nouvelle vie aux objets, limitant ainsi le gaspillage », claironne Leboncoin sur le site de son groupe. Pour le numéro un français de la vente entre particuliers, acheter des produits de seconde main serait un acte éco-citoyen. Un point de vue tempéré par Béatrice Parguel du CNRS.

« Ce discours sert à déculpabiliser les acheteurs, souvent préoccupés par les questions environnementales, et à favoriser un comportement d'achat compulsif, estime-t-elle. À l'arrivée, de nombreux consommateurs accumulent des biens dont ils n'ont pas nécessairement l'utilité, qui finissent parfois à la benne. » Si l'on ajoute les kilomètres en voiture pour récupérer en main propre les objets, on comprend que l'achat d'occasion ne rime pas toujours avec développement durable.



Garanties

Le dématérialisé, un bien comme un autre

Pratique

Services de vidéo à la demande, jeux vidéo et logiciels téléchargés...

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les biens et services numériques sont également couverts par la garantie légale de conformité.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, un bien vendu par un professionnel en France est obligatoirement assorti de la garantie légale de conformité, à ne pas confondre avec la garantie commerciale, facultative. Concrètement, le bien doit être conforme à l'usage attendu et à la description du vendeur. Son acquéreur est ainsi protégé contre tout défaut de conformité qui surviendrait dans les deux ans.

UNE GARANTIE ÉTENDUE AU NUMÉRIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, cette garantie a été étendue et adaptée au numérique (ordonnance n° 2021-1247 du 29 septembre 2021), une petite révolution dans le monde consommiste. Et il était temps : le marché des biens et des services numériques dépasse, dans certains secteurs, celui de leurs équivalents physiques. La musique, par exemple. Voici les principaux types de biens et services désormais concernés par cette garantie.

Tout contenu numérique acheté est garanti deux ans.

LES FICHIERS NUMÉRIQUES ACHETÉS PONCTUELLEMENT

- Sont concernés, les jeux vidéo qui, dans leurs versions dématérialisées (jeux complets et contenus additionnels) représentent 51 % du chiffre d'affaires du jeu sur console en France (rapport du Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs - SELL, 2021).
- Les fichiers musicaux et les films, quel que soit leur format, achetés et téléchargés sur des plateformes légales.
- Les logiciels pour ordinateurs/applications pour smartphones, payants autant que gratuits. En effet, si la gratuité est une contrepartie à la diffusion de publicité et/ou à la collecte de données de l'utilisateur, la fourniture du bien ou du service est assimilée à un contrat de vente (articles L. 217-1 et L. 224-25-2 du code de la consommation).

... MAIS DES EXCLUSIONS

Le défaut de conformité peut résulter de l'incompatibilité entre le bien et l'environnement numérique. Par exemple, un ordinateur et un smartphone trop anciens pour faire fonc-

tionner un jeu vidéo téléchargé, ou qui ne disposeraient pas de l'espace disque nécessaire pour son installation. Si tel est le cas, impossible d'invoquer le défaut de conformité. Autre exclusion, les logiciels sous licence libre (sans contrepartie à la gratuité).

QUELS RE COURS ?

Désormais, tout contenu numérique acheté ponctuellement est garanti deux ans à compter de sa fourniture. Par exemple, si les fichiers sont illisibles après téléchargement (films ou musique), ou qu'ils ne s'installent pas (pour les jeux vidéo, les logiciels ou les applications). Il faut d'abord demander un échange, c'est-à-dire une mise à disposition d'un nouveau lien de téléchargement. Faute d'être entendu, ou si le nouveau lien ne vous permet toujours pas de récupérer le fichier numérique, demandez un remboursement (article L. 217-8 du code de la consommation). Le professionnel dispose alors d'un délai de trente jours pour s'exécuter.



LES SERVICES DÉLIVRÉS SOUS FORME D'ABONNEMENT

- Les services de vidéo à la demande (SVOD) tels Netflix, Amazon Prime Video, Salto et consorts, soit des millions d'abonnés en France.
- Les services de streaming audio, Spotify et Deezer notamment. Selon le Syndicat national de l'édition phonographique (Snep), les trois quarts des Français consomment aujourd'hui de la musique en streaming.
- Les jeux de rôle massivement multi-joueurs (MMORPG), qui réunissent au même moment des milliers d'aficionados dans des mondes virtuels via des serveurs.
- Les services de stockage « dans le nuage » ("Cloud", en anglais), qui équivalent à des disques durs en ligne pour stocker photos, musiques ou tout autre fichier.

... MAIS DES EXCLUSIONS

Les jeux d'argent et de hasard sont exclus, tout comme les ser-

vices financiers ou qui ont trait à la banque, au crédit et à l'assurance. Même chose pour les fournisseurs d'accès à Internet et les opérateurs mobiles. Vous ne pourrez, hélas, pas invoquer la garantie légale de conformité en cas de coupure Internet ou de réseau mobile inaccessible.

QUELS RECOURS ?

La garantie court sur toute la période d'abonnement du service et, à chaque renouvellement, jusqu'à la fin de la nouvelle échéance !

Si le service est inaccessible, demandez la suspension d'une partie ou de l'intégralité du prélèvement jusqu'à ce que le professionnel s'exécute (article L. 217-8 du code de la consommation). Si rien n'y fait, exigez la résiliation du service. Vous avez été prélevé pendant une période de dysfonctionnement ? Des indemnités calculées au prorata de l'indisponibilité du service vous sont dues.

BON À SAVOIR

« Les défauts qui résultent de l'installation incorrecte par le client due à des lacunes ou erreurs dans les instructions d'installations fournies par le vendeur » sont couverts par la garantie légale de conformité. Ce qui peut incriminer les modes d'emploi délivrés au format numérique en langue étrangère ou en français mais mal traduits.

LES MISES À JOUR OBLIGATOIRES

- Les appareils connectés sont concernés par des mises à jour logicielles (maintenance, sécurité, évolution des fonctionnalités). C'est-à-dire smartphones et tablettes en premier lieu, mais aussi montres, thermostats, GPS, téléviseurs, etc. Les mises à jour des systèmes d'exploitation des smartphones sont particulièrement importantes pour la sécurité.
- Le professionnel a une obligation d'information sur la nature des mises à jour (qu'elles soient pour renforcer la sécurité ou d'ordre cosmétique). Il doit s'assurer qu'elles sont à disposition pendant la durée de fourniture d'un service numérique (et au minimum pendant deux ans). Pendant une « période à laquelle le consommateur peut légitimement s'attendre » pour les biens achetés ponctuellement (articles L. 217-19-1 et L. 224-25-25).

QUELS RECOURS ?

Si des défauts de conformité apparaissent, alors que les mises à jour étaient prévues dans le contrat, demandez l'échange ou la réparation du produit. Si rien n'est mis en œuvre dans les 30 jours, le remboursement du bien défectueux peut être exigé.●

ADRIAN DE SAN ISIDORO

AVEC HERVÉ CABIBBO

Juriste : FRANÇOISE HÉBERT-WIMART

Jardinage

Choisir le bon terreau pour ses plantes

Pratique

Avec des ventes aux particuliers évaluées à près de 2 millions de mètres cubes vendus en France, le marché des terreaux se porte bien. Comment choisir parmi tous ceux – et ils sont nombreux – qui sont proposés.

Pour beaucoup d'amoureux des plantes, mars annonce le début de la saison jardinière. Avec, entre autres, l'achat de terreau. Terreau universel, terreau horticole, terreau de rempotage, terreau pour plantation, terreau pour semis et bouturage, terreau pour potager, pour géraniums, pour rosiers, pour orchidées, pour cactées... Le choix ne manque pas, ni les lieux de vente, qui vont des pépinières aux grandes surfaces généralistes, en passant par les jardineries plus ou moins spécialisées, sur site ou en ligne. Comment s'y retrouver ?

DESTINÉS À SERVIR DE MILIEU DE CULTURE

Il s'agit déjà de bien comprendre ce qu'est un terreau. « Réglementairement, les terreaux sont des "supports de culture", explique Laurent Largant, directeur d'AFAIA, Syndicat des entreprises de ce secteur d'activité. Ce sont des produits destinés à servir de milieu de culture à certains végétaux, en leur permettant d'ancrer leurs racines et d'entrer en contact avec des nutriments. »

Cela les différencie des matières fertilisantes, lesquelles incluent notamment les engrains (qui apportent aux plantes des éléments nutritifs) et les amendements organiques (destinés à améliorer les propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols, et dont font partie les composts et les fumiers).

La norme NF U44-551 doit être inscrite sur les emballages.

Pour être commercialisés, les terreaux, comme du reste les engrais et les amendements, sont exemptés d'autorisation de mise sur le marché s'ils respectent une norme dite « d'application obliga-

toire ». « Pour les terreaux, il s'agit de la norme NF U44-551, précise Laurent Largant. En France, c'est aujourd'hui la voie d'accès au marché de tous les supports de culture, d'où l'inscription Support de culture NF U44-551 présente sur les emballages. Les fabricants doivent pouvoir prouver qu'ils respectent cette norme, qui peut faire l'objet de contrôles par la Répression des fraudes. »

DES NORMES ET CERTIFICATIONS À SUIVRE

Certains fabricants s'engagent, qui plus est, dans une démarche de certification, menée par Afnor Certifi-

Soyez vigilant avec les composts industriels

- **Ne confondez pas terreau et compost.**
Obtenu par décomposition de matière végétale, le compost est un amendement organique : son rôle premier est d'améliorer et d'enrichir durablement la structure du sol pour favoriser la croissance des plantes.



Mais comme il continue à se décomposer une fois au sol, son apport

s'accompagne de la libération lente de nutriments.
• **Attention, certains composts industriels peuvent contenir des impuretés (plastique, verre et métaux), dont la quantité limite autorisée est encadrée par la norme NF U44-051.**



cation ou un organisme certificateur mandaté, avec à la clé le logo NF blanc sur fond bleu présent sur les produits certifiés.

La norme NF U44-551 fixe, en particulier, des critères d'innocuité : elle impose des valeurs seuils à ne pas dépasser pour sept métaux lourds et trois bactéries potentiellement pathogènes, et requiert l'absence de Listeria mono-

Des critères d'innocuité doivent être vérifiés tous les six mois.

cytogenes et de Salmonella, ainsi que d'œufs viables d'helminthes (des vers dont fait partie le ver solitaire). Ces critères doivent être vérifiés au minimum tous les six mois. En termes d'interdiction, est également proscrite l'utilisation de boues de stations d'épuration, ou de produits qui en seraient issus.

Plus visible pour le consommateur, la norme impose aussi divers éléments d'étiquetage, dont certains très utiles pour guider votre choix : les consti-

tuants, bien sûr, mais aussi certains paramètres physico-chimiques.

Les constituants sont indiqués par quantité décroissante. Un terreau est composé de matières organiques végétales qui, globalement, assurent

Des matières organiques végétales, des sels minéraux des engrais...

la rétention de l'eau et des sels minéraux. Il s'agira de tourbe, de fibres de bois ou de coco, d'écorces broyées et compostées, avec parfois des amendements. Il renferme aussi des matières minérales (sable, perlite, vermiculite, dolomie, pouzzolane...) très importantes pour assurer son aération – un bon terreau doit être souple et aéré. Enfin, on y trouve souvent des engrais, qui apportent des nutriments (leur présence est signalée par la mention « terreau avec engrais »).

FAIRE SIMPLE ET SANS TOURBE

Si vous êtes soucieux de la préservation des tourbières – zones humides menacées -, cherchez des terreaux sans tourbe, de plus en plus fréquents. « Ils sont aujourd'hui très au point », assure Michael Le Bret, responsable des collections végétales chez Promesse de fleurs, pépinière spécialiste de vente en ligne située à Houplines, dans la région lilloise. Si vous voulez des terreaux sans engrais minéraux ou de synthèse, tournez-vous vers ceux portant la mention « Utilisable en agriculture biologique » (voir encadré p. 48).

D'autres indications vous guideront si vous souhaitez faire simple et ne pas multiplier les terreaux ; ou inversement, si vous ne trouvez pas le terreau spécialisé que vous croyez indispensable (et qui ne l'est pas forcément). Ainsi, si vous jardinez en pleine terre et que vous ne trouvez pas de terreau « plantation », sachez qu'un terreau universel convient

au repiquage de la plupart des plantes annuelles ou vivaces, même parmi les premiers prix.

Cela dit, « si vous avez le choix entre plusieurs terreaux universels, priviliez ceux dont le taux de matière sèche est d'environ 40 %, voire un peu plus, et dont la matière organique représente au moins 50 % de la matière sèche », conseille Michael Le Bret.

VÉRIFIER LA CAPACITÉ DE RÉTENTION EN EAU

Un peu à part, les plantes de sol acide (camélias ou rhododendrons, par exemple) vous confronteront à un dilemme : mélanger de la terre de bruyère (acide, humifère et drainante) avec votre terre de jardin est recommandé, mais elle se fait rare (et chère) en jardinerie. Désormais, on trouve plutôt de la terre "dite de bruyère", terreau dont la formulation contient très souvent de la tourbe... Pour les rosiers ou les géraniums, et pour la plupart des plantes vertes ou fleuries en pot, « un terreau horticole conviendra très bien », assure Michael Le Bret. Il s'agit d'un terreau universel enrichi avec du fumier, des algues ou divers amendements.

Là aussi, vous pouvez regarder le pourcentage de matière sèche et de



« Utilisable en agriculture biologique », vraiment ?

- Ne cherchez pas le logo AB ou le logo Eurofeuille sur des sacs de terreau ! Ces derniers n'étant pas issus de l'agriculture et ne contenant pas d'ingrédients issu de l'agriculture, ils n'entrent pas dans le champ de la réglementation bio. En revanche, bon nombre de terreaux portent la mention « Utilisable en agriculture biologique (UAB) ». C'est la nature des engrains qu'ils contiennent qui régit la présence ou non de cette mention, conformément au règlement européen relatif aux fertilisants

autorisés en agriculture biologique. Ainsi, un terreau contenant des engrains issus d'extraction minière ou produits par synthèse chimique (tous mentionnés comme « engrais CE » sur l'étiquette) ne peut pas être UAB. Seuls les engrains organiques sont autorisés, qu'ils soient d'origine animale (par exemple le guano ou la poudre d'os) ou végétale (la potasse organique issue de la transformation de betterave).

- Mais rien n'empêche un terreau UAB de contenir de la tourbe, prisée pour sa capacité de rétention de l'eau et des nutriments.



- Or, la tourbe est une matière non-renouvelable à l'échelle d'une vie humaine. Aussi, les producteurs de terreau proposent désormais des terreaux sans tourbe. Précurseur dans ce domaine, l'entreprise nantaise Florentaise a d'abord mis au point l'hortifibre, fibre de bois fabriquée à partir de plaquettes de résineux, à l'origine, en 2006, des premiers terreaux sans tourbe. Depuis 2015, s'y ajoute la turbofibre, fibre d'écorces. Pour repérer un terreau sans tourbe, cherchez les emballages porteurs de l'Écolabel européen.

matière organique. Mais surtout, vérifiez la capacité de rétention en eau : supérieure à 600 ml par litre (ou 60 %), elle devrait vous éviter les déconvenues d'un terreau s'asséchant trop vite, critère décisif en culture hors sol. Un terreau horticole pourra même convenir pour un carré potager, en vous assurant de sa richesse en nutriments.

le potassium, la floraison et la fructification. Référez-vous aux proportions indiquées sur l'étiquette pour choisir le plus adapté.

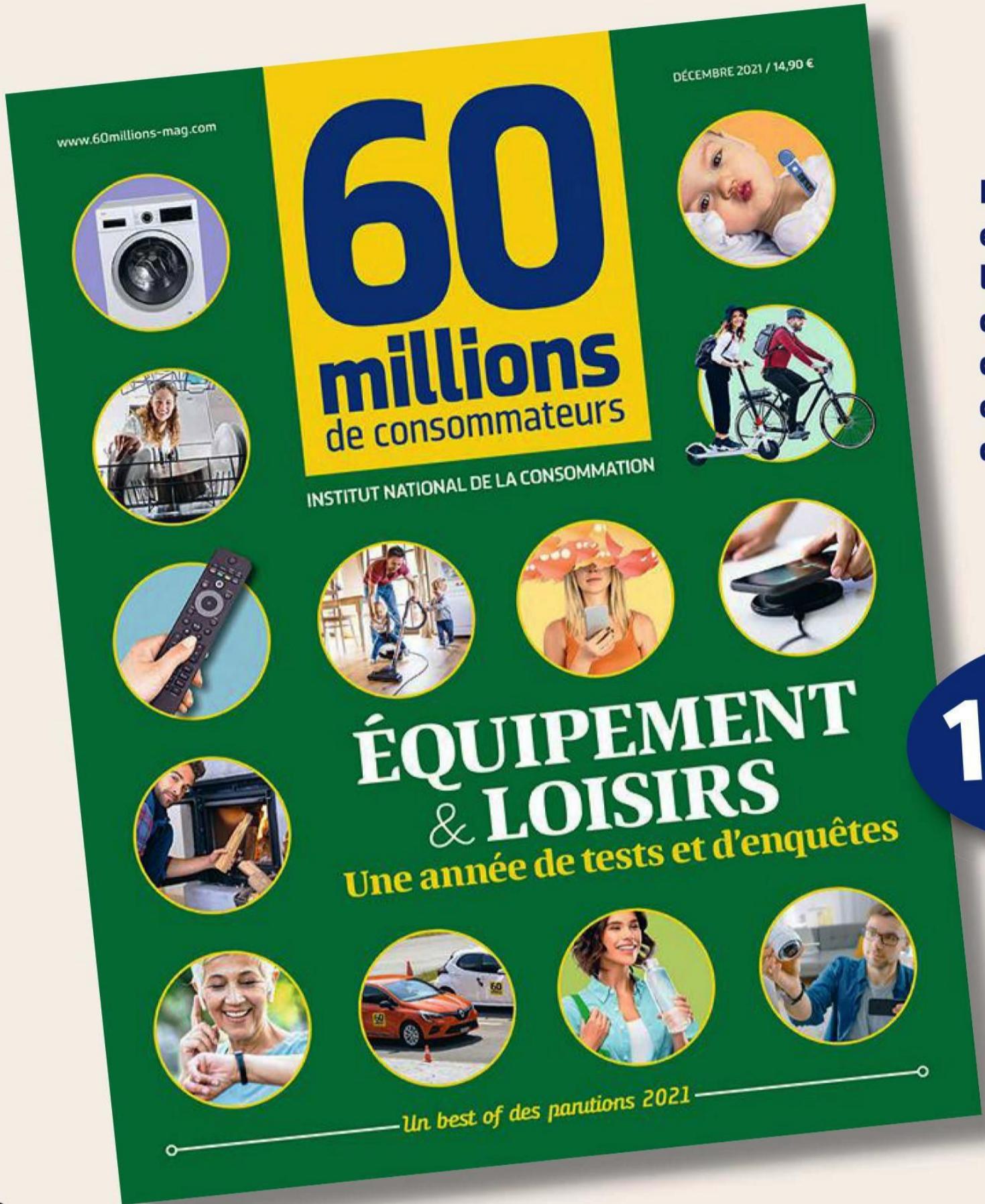
Un "spécial semis" pour vos semis de fleurs et de légumes.

Cela dit, il est tout de même deux situations où des terreaux vraiment spécialisés s'imposent. D'abord, si vous faites vos propres semis de fleurs ou de légumes. « Choisissez sans hésitation un terreau

"spécial semis", insiste Michael Le Bret. Ils sont adaptés au développement des plantules, car ils sont à la fois légers et drainants, tout en ayant une bonne capacité de rétention en eau. De plus, ils sont stérilisés, ce qui évite la destruction des plantules par des champignons. » De même, si vous cultivez des orchidées, des cactus, ou des bonsaïs, qui ont pour point commun d'apprécier les substrats pauvres, voire très pauvres, veillez à choisir un terreau qui leur soit spécifiquement dédié. ●

CÉCILE KLINGER

UN AN D'ESSAIS ET D'ENQUÊTES !



Des TV 4K aux machines à laver, en passant par les vélos électriques, les aspirateurs ou les caméras de surveillance, retrouvez une année de tests et d'enquêtes de «60» consacrés à l'équipement de la maison et aux loisirs.

14,90 €
(+ 1€ frais de port)

Pour recevoir cet ouvrage, il vous suffit de remplir le bon de commande ci-dessous, accompagné de votre règlement.



BON DE COMMANDE

À renvoyer avec votre règlement sous enveloppe sans l'affranchir à :
60 Millions de consommateurs - Service Abonnements - Libre réponse 55166 - 60647 Chantilly Cedex

578

Oui, je commande le MOOK au prix de 14,90 € (+1€ de frais de port)

Mes coordonnées

Mme Mlle M.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS
 Carte bancaire : N° : _____
Expire fin : _____

Date et signature :

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/04/2022. Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception de votre commande. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion d'abonnement Groupe GLI sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INC), éditeur de 60 Millions de consommateurs, situé au 18, rue Tiphaine à Paris 75015, RCS Paris B 381 856 723, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus, notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem à l'adresse : dpo@inc60.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Vos données pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

Automobile

15 conseils pour trouver la bonne occasion

Pratique

Acheter d'occasion, c'est avant tout éviter de payer au prix fort un véhicule qui se déprécie très rapidement. L'offre est surabondante mais comment s'y retrouver ? Voici comment opérer et vers qui se tourner.

Grâce à la meilleure fiabilité des voitures, l'achat en seconde main ne relève plus de la loterie : la plupart des offres portent sur des véhicules en bon état, avec des pièces vitales à l'abri de grosses failles. Mais trouver la bonne occasion dans le dédale des offres reste difficile. Surtout depuis que s'invitent de nouveaux paramètres, auxquels vous ne pouvez pas échapper.

À commencer par la pollution qui vous oblige à examiner de près le type de motorisation, l'ancienneté et la vignette Crit'Air. À ce petit jeu, vous avez intérêt à écarter les diesels. C'est d'autant plus agaçant qu'ils sont bien plus sobres que les "essence" (18 à 30 % de consommation en moins) et qu'ils sont aujourd'hui bradés ; bien plus rares, les versions à essence cotent très fort.

Vous êtes attiré par les hybrides et les électriques, vantées dans les pubs par les constructeurs ? Attention : en occasion, les hybrides sont très onéreuses ; quant aux électriques de plus de trois ans, leur autonomie est très faible. Vous risquez de payer cher une électrique qui n'offre pas le rayon

d'action des modèles actuels et qui, parfois, ne supporte pas la charge rapide des stations d'autoroute. Pour éviter les mauvaises surprises, suivez nos quinze conseils en or.

1 VISER LE MODÈLE LIÉ À SES MOYENS

Les petites annonces pullulent. S'y côtoient des modèles très divers. Au même prix, vous trouvez une Renault Twingo récente et une Jaguar de



• Prenez vingt minutes pour faire un petit galop d'essai.

Même si il s'agit d'une voiture âgée ; même si elle est coincée tout au fond d'un parc de stockage, chez un garagiste.

• **Témoins d'alerte.** Ils doivent s'allumer lorsque vous mettez le contact. Sinon, c'est suspect : ils ont pu être débranchés pour masquer un problème. Pendant que vous roulez, aucun ne doit s'allumer.

• **Contact.** Dès que vous mettez en route le moteur, la réponse doit être immédiate. Ou, sur un diesel, juste après l'extinction du témoin de préchauffage. Sinon, cela signifie que le démarreur est fatigué ou, sur un diesel, que les bougies de préchauffage sont usées.

douze ans d'âge. La seconde vous tente irrésistiblement... ? Attention : sachez que le coût à l'usage dépend du standing du modèle, pas de son coût en occasion. Assurance, entretien, carburant... tout est plus coûteux sur une voiture initialement chère, même si elle a décoté.

Pire, les modèles haut de gamme vendus à petits prix sont souvent usés : gros kilométrage, remplacement de pièces à prévoir. Très vite,

Testez le véhicule avant l'achat :

- **Moteur.** Écoutez-le : au point mort, le bruit doit être régulier. Commencez à rouler : à l'accélération, entendez-vous un cliquetis ? Ou un cognement ? Dans ce cas, le moteur a souffert. Abandonnez la vente. Les accélérations doivent aussi être régulières, sans à-coups. Sinon, il y a un souci de gestion électronique, ou du système anti-pollution. Un turbo qui siffle à l'accélération n'est pas une anomalie.
- **Embrayage.** Si c'est une voiture à boîte manuelle, tentez un démarrage depuis l'arrêt, frein à main serré, en troisième. La voiture doit se cabrer, puis caler. Si l'embrayage se met à patiner, son disque est hors service.



les factures peuvent devenir lourdes. Et le constat est identique pour des voitures moins haut de gamme : au même prix, une petite familiale récente comme la Citroën C4, par exemple, vous coûtera moins cher à

les points à vérifier !

- **Boîte de vitesses.** Une boîte manuelle doit laisser s'enclencher les rapports sans craquer. Une boîte automatique doit les passer sans à-coups.
- **Fumées.** En seconde, moteur chaud, faites une forte accélération. Regardez dans le rétro : à l'échappement, il ne doit pas y avoir de fumée blanche (joint de culasse), ni de fumée bleue (surconsommation d'huile, gros problème en vue).
- **Bruits.** Lorsque vous passez sur une inégalité de chaussée (ralentisseur...), il ne doit pas y avoir de claquement, sinon les amortisseurs ou les suspensions sont usés.
- **Fonctions de confort.** Testez-les toutes : chauffage, clim, répartition d'air, ventilation maxi, radio, GPS...

l'usage qu'une BMW Série 3 de sept ans ayant dépassé les 150 000 km.

2 PRENDRE EN COMPTE LES ZFE

Nouveau paramètre à intégrer : de nombreuses zones sont progressivement rendues inaccessibles à un nombre croissant de voitures un peu anciennes. Les zones à faibles émissions (ZFE) vont s'étendre. Elles ne concernent pas que les villes les plus grandes : elles couvrent des territoires entiers, englobant des surfaces très étendues. Pas facile de vous y retrouver : ces zones vont être mises en place suivant des calendriers différents.

Exemple, la métropole du Grand Paris. En plus de la capitale, ce sont 79 communes et peut-être 131 dans trois ans, qui seront en ZFE. Idem pour la métropole lilloise (11 communes environnantes), grenobloise (26 communes progressive-

ment concernées), lyonnaise (4 communes et un peu plus tard 58). Sans oublier la création de nouvelles ZFE : Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille-Provence, Toulon, Nice...

3 PRIVILÉGIER LA VIGNETTE CRIT'AIR

La vignette Crit'Air est devenue essentielle car il est très important que la voiture que vous allez acquérir ait le droit de rouler sans restriction dans les années qui viennent ; et qu'elle soit encore vendable même si vous ne pensez pas la garder plus de deux ou trois ans.

La plupart des ZFE bannissent ou vont bannir bientôt les voitures avec vignette Crit'Air 3 et au-delà. C'est-à-dire les modèles à essence jusqu'en 2005 et les diesels jusqu'en 2010. À noter : les diesels sont toujours désavantagés de plusieurs années dans ces classements.

4 ÉVITER LES DIESELS

Chez les monospaces, les SUV et, globalement, les voitures familiales y compris les breaks, les offres sur les voitures de plus de trois ans concernent presque exclusivement des diesels ! Certains modèles n'ont carrément pas existé du tout en motorisation essence entre 2008 et 2016. Si la vignette Crit'Air de ces voitures les pénalise trop, il n'y a pas de solution miracle, mieux vaut faire un autre choix.

La vignette Crit'Air pénalise les modèles diesels.

5 OUBLIER LES "VIEUX" GPL

Tous les véhicules adaptés au GPL bénéficient d'office de la vignette Crit'Air 1, quelle que soit l'année de leur immatriculation. Dans le contexte actuel, c'est une aubaine ! Mais attention : les vendeurs le savent et réclament parfois des prix irréalistes. Surtout sur les GPL un peu anciens. Et puis... la vignette Crit'Air 1 ne fait pas tout : comme les autres, ces modèles ont l'âge de leurs entrailles, à fort kilométrage, ils sont évidemment fatigués. Ne vous laissez pas aveugler par cette présence du GPL !

On peut faire équiper postérieurement une voiture à essence (si elle

BON À SAVOIR

Les documents obligatoires lors de l'achat : le certificat d'immatriculation (carte grise), le certificat de vente ; le certificat de situation administrative, attestant que la voiture appartient bien en propre au vendeur (et pas à une société) et surtout n'est pas gagée. Pour les automobiles de plus de quatre ans, le procès-verbal du contrôle technique datant de moins de six mois. Si vous achetez auprès d'un professionnel, les trois premiers points se font d'office.



n'est pas trop ancienne et en bon état mécanique) au GPL. C'est complexe à réaliser (ajout d'un réservoir à la place de la roue de secours ou qui empiète sur le coffre) et coûteux : comptez entre 2 000 à 3 500 €. Mais ensuite, cela permet de rouler avec un carburant à 0,83 €/litre.

6 ÉVALUER LE POIDS DU KILOMÉTRAGE

Certains seuils kilométriques font peur : plus de 100 000 km, plus de 150 000 km. Quelques marques, fortes d'une image très solide, échappent à ces craintes. Toutefois, depuis 2000, l'électrotechnique et les moteurs très poussés (surtout en diesel) ont rebattu les cartes. Certaines marques bénéficiant d'a priori très positifs peuvent décevoir.

Ne vous fiez donc pas trop aux réputations, la fiabilité s'apprécie surtout par modèle et non par marque. Sinon, sur toutes les voitures, les frais d'entretien et les risques de pannes sont bien plus considérables à 150 000 km qu'à 50 000 km.

7 INTÉGRER LES COÛTS ANNEXES

Avant de finaliser l'achat, mieux vaut examiner les coûts annexes : assurance, entretien, réparations. Pour l'assurance, une simulation est facile à réaliser sur Internet. Pour l'entretien et les réparations, leur coût suit à peu près la hiérarchie des marques : sans surprise, BMW et Mercedes sont plus chères que Citroën et Renault. La marque la moins coûteuse, de loin : Dacia.



8 NE PAS SE FIER AUX PHOTOS

Souvent, de nombreuses photos accompagnent les annonces publiées. Cette tendance rend l'offre plus crédible, plus complète. C'est exact. Mais certains vendeurs en profitent pour avancer qu'avec tous les détails montrés, vous n'avez plus besoin d'aller examiner la voiture de près. Ne vous laissez pas berner : un examen visuel et un test routier restent indispensables.

9 EXIGER LES PREUVES D'ENTRETIEN

Des factures valent mieux qu'un beau discours ou qu'un carnet d'entretien juste tamponné. Demandez la liste des factures d'entretien. Elles vous donneront l'occasion de vérifier,



Garantie entre particuliers : toutes les formules ne se valent pas

- Pour la revente entre particuliers, il existe des possibilités de garantie. Vous pouvez les souscrire après la transaction auprès d'AutoReflex, Direct Garantie, Eurola, Garantip-top, etc.

Mais aussi *La Centrale*, l'organisme de crédit Cetelem. Les formules sont multiples, mais toutes ne se valent pas : les moins chères se réduisent au schéma basique moteur/transmission. Trois fois plus chères, les plus

complètes couvrent toutes les fonctions de la voiture. Mais elles imposent des plafonds de remboursement souvent bas et parfois des décotes très importantes sur les prises en charge selon le kilométrage de l'auto. Pas forcément intéressant.

fier, du même coup, que le kilométrage, augmenté à chaque révision, correspond bien à celui qui est affiché au compteur.

10 POUR LES PETITS PRIX, VISER LES PARTICULIERS

Les voitures de plus de huit ans et affichées moins de 3 500 € se trouvent surtout chez les particuliers : les professionnels n'en offrent quasiment jamais. Ou alors, il s'agit de garages ou de casses automobiles, dont les voitures présentent souvent des états aléatoires.

11 PENSER À NÉGOCIER

En occasion, il n'existe pas de tarifs officiels : tout est affaire de discussion.

La cote de La Centrale offre une base sérieuse de négociation.

Bien sûr, toute voiture est proposée à un certain prix ; mais c'est une base de négociation. Pour apprécier la valeur réelle d'une voiture, examinez les offres comparables sur des

modèles et versions identiques. Et, dans tous les cas, reportez-vous à des cotes sérieuses. Celle de L'Argus peut sembler basse car elle correspond davantage à un prix de reprise par un professionnel. Celle de *La Centrale* reflète davantage les tarifs des voitures revendues entre particuliers.

12 FUIR LE VENDEUR NON PROPRIÉTAIRE

Même aimable et paraissant serviable, votre vendeur vous sert une histoire confuse et douteuse au moment où la transaction approche. Il vous raconte – avec de bonnes raisons à l'appui – qu'il opère pour le compte d'un parent ou d'un ami, et que la voiture n'est pas à son nom. Règle simple : dès que le vendeur n'est pas le titulaire de la carte grise, on oublie. Il faut vérifier le nom du vendeur avec sa carte d'identité, à rapprocher de la carte grise.

13 REFUSER DE VERSER UN ACOMPTE

Ça y est, vous l'avez trouvée ! C'est la voiture que vous cherchiez. Elle a fière allure et est proposée juste en dessous de sa cote. Le vendeur vous presse : il a d'autres acheteurs sur le coup. Il insiste fortement pour vous demander un acompte, qu'il vous remboursera si la voiture ne vous convient pas. Faites demi-tour ! Il faut d'abord voir et essayer une voiture, avant de verser le moindre centime. D'autant que le marché regorge d'offres intéressantes...

14 NE PAS SE FIER QU'AU CONTRÔLE TECHNIQUE

Un rapport de contrôle technique vierge ne garantit pas l'excellent état d'une voiture. En effet, le contrôle

technique n'établit un constat que sur la sécurité et la pollution des véhicules. En aucun cas, il ne mesure l'état d'usure des pièces mécaniques ni n'évalue le bon état des fonctions de confort.

Vous pouvez avoir une voiture parfaite aux yeux du contrôle technique, mais qui comporte

Le contrôle technique n'indique pas le bon état d'un véhicule.

de nombreuses imperfections. Par exemple un freinage équilibré mais avec des plaquettes et des disques qui sont en fin de vie et seront à changer à brève échéance ; un embrayage très usé ; une boîte automatique qui donne des signes alarmants de fatigue ; une climatisation en panne...

Autant de points qui ne sont pas relevés par le contrôle technique. C'est aussi pour cette raison que l'examen attentif sur place et l'essai routier restent indispensables.

15 DÉTECTOR UN KILOMÉTRAGE FALSIFIÉ

Un compteur traqué, c'est l'arnaque numéro 1 en occasion, et cela concerne tous les modèles, haut et bas de gamme. Les plus touchés sont les haut de gamme ainsi que les anciennes voitures de société qui ont beaucoup roulé sur autoroute en étant peu usées.

BON À SAVOIR

Vous achetez une occasion assez récente ? Pensez que vous pourrez la revendre. Aussi, mieux vaut fuir l'originalité. Pour les couleurs, préférez les teintes "sérieuses" : le gris se revendra plus facilement que le vert ou le rouge ; le jaune est carrément un frein à la revente. Côté équipement, visez les gammes intermédiaires en vous assurant que l'auto possède ce qui est couramment attendu en fonction de son standing.



Réagissez Vos recours en cas de problème

Que le vendeur soit un professionnel ou un particulier, sa responsabilité est impliquée si le véhicule vendu est victime d'un incident ou d'une panne après la transaction. Et ce, qu'il ait été de bonne foi ou non. Son intention de vous tromper, en effet, n'entre pas en ligne de compte.

LA GARANTIE des vices cachés

La loi considère que c'est au vendeur qu'il revient d'assumer les conséquences d'un défaut affectant le véhicule et qui aurait eu pour conséquence, si l'acheteur l'avait connu, de ne pas acquérir le véhicule ou de demander une baisse de son prix (articles 1 641 et suivants du code civil). Cette garantie légale contre les vices cachés vous protège contre tout défaut déjà présent ou en germe, mais non visible au moment de la transaction. Vous devez l'invoquer dans les deux ans suivant la découverte du défaut et au maximum dans les cinq ans après la transaction. Attention, tous les défauts ne constituent pas des vices cachés. Il faut qu'il s'agisse d'une panne soudaine ou d'un défaut impossible à détecter lors de la transaction. Par exemple : un accident mal réparé qui menace votre sécurité, de la rouille masquée, une forte consommation



d'huile, une panne électrique intermittente. En revanche, un embrayage qui patine, des amortisseurs épuisés, des pneus très usés, un pare-brise fêlé, du cuir déchiré, ne constituent pas des vices cachés : ce sont des défauts visibles.

LA GARANTIE LÉGALE de conformité

Pour une occasion achetée auprès d'un professionnel, vous bénéficiez aussi de la garantie légale de conformité (articles L. 217-3 et suivants du code civil). Elle permet d'exiger la réparation du bien et, si cela n'est pas possible, la résolution de la vente. Pour les transactions conclues depuis le 1^{er} janvier 2022, tout défaut de conformité qui apparaît au cours des douze premiers mois est censé être présent au moment de la livraison du véhicule. Au vendeur, si c'est un professionnel, d'apporter la preuve contraire !

Attention : le kilométrage est parfois abaissé de plus de 150 000 km ! Sur les modèles haut de gamme, méfiez-vous des offres fracassantes en provenance de Belgique et d'Allemagne, avec des kilométrages très bas. Pour détecter l'éventuel subterfuge, examinez les niveaux d'usure de divers éléments intérieurs : le volant, le pommeau de levier de vitesse, le caoutchouc des pédales. Ils doivent présenter une usure cohérente par rapport au kilométrage affiché :

ni trop râpés, ni... tout neufs, signe qu'ils auraient été remplacés. Examinez aussi les traces de griffures sur la peinture, autour de la poignée de la portière côté conducteur : ces détails constituent un bon indice de l'âge d'une voiture. Certains éléments doivent aussi éveiller les soupçons : par exemple une voiture vendue pour 20 000 km mais qui est équipée de quatre pneus neufs, c'est anormal !

JEAN-RÉMY MACCHIA

Bon plan ou pas Acheter chez des pros

Les particuliers étant plus gourmands, concessionnaires et garages spécialisés en occasion sont devenus compétitifs. Et ce n'est pas qu'une question de prix.

L'avantage d'acheter chez un professionnel est de bénéficier de crédits sur place et, surtout, d'une garantie contractuelle (appelée aussi garantie commerciale). Mais attention : toutes les garanties ne se valent pas.

Contrairement à ce qui se passe avec les voitures neuves, les garanties sur les occasions sont extrêmement variées. Au pire – mais c'est assez courant – vous n'aurez des prises en charge que pour les pannes affectant moteur et transmission. Et encore, pas pour toutes les pièces : seulement les pièces maîtresses. Résultat : avec la bonne fiabilité des pièces vitales sur les voitures actuelles, ce type de garantie moteur/boîte de trois à douze mois ne sert quasiment à rien. Pire, pour vous accorder une prise en charge, les prestataires de ces garanties exigent parfois une expertise technique. Qui restera à votre charge si la garantie vous est refusée.

Seules les concessions et les succursales, qui sont des représentants officiels des marques, peuvent proposer de vraies garanties commerciales similaires aux garanties "constructeur" proposées pour les voitures neuves. Elles portent le nom du réseau où vous l'achetez, pas la marque de la voiture qui peut être différente. Elles sont aussi généreuses que celles sur les voitures



neuves : couverture de toutes les pannes, assistance en cas d'imobilisation et, souvent, prêt d'une voiture de remplacement.

DE NOUVEAUX ACTEURS SÉRIEUX

De nouveaux pros sont apparus : Aramisauto, qui vend cher mais a développé un cycle de reconditionnement de toutes les voitures d'occasion, et offre de sérieuses garanties. Mais aussi CarNext, Carventura, Reezocar, Carizy : autant de réseaux qui se spécialisent dans la revente de voitures à grande échelle et sont des acteurs sérieux. Ils proposent également des garanties. Lisez attentivement les contrats car le contenu des garanties commerciales est différent selon les vendeurs.

Autour des métiers de vente se sont aussi développés de nouveaux ser-

Concessions et succursales offrent des garanties généreuses.

vices. Déjà, vous pouvez demander au vendeur de vous fournir un historique de la voiture disponible pour lui sur le site officiel du ministère de l'Intérieur : histovec.interieur.gouv.fr. D'autres services, souvent relayés par une appli sur portable, permettent d'obtenir aussi cet historique qui est gratuit : autorigin.com, autoviza.fr, carfax.eu/fr et odopass.fr.

DES PETITS "PLUS" BIEN UTILES

Autre plus utile, Obvy-app.com offre un moyen de paiement sécurisé pour toute transaction entre particuliers sur tous les sites de petites annonces. Le montant de la transaction est déposé dans un "coffre-fort" jusqu'à ce que la vente soit finalisée. En revanche, ne cherchez plus Depopass, qui permettait aussi de garantir le paiement entre particuliers : ce service n'existe plus ! • J.-R.M.

60
millions
de consommateurs

Complétez votre

Découvrez nos anciens numéros

Une mine d'informations utiles pour consommer juste et en parfaite connaissance de cause



N° 577 (Février 2022)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Cosmétiques solides
- Robots pâtissiers
- Imprimantes



N° 576 (Janvier 2022)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Desserts frais (mousses chocolat, crèmes caramel, crèmes vanille, desserts végétaux)
- Lave-vaisselle
- Opérateurs mobiles et fournisseurs d'accès à Internet



N° 575 (Décembre 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Le vrac (sucre, lentilles, riz, amandes, huile, liquide vaisselle, savon)
- Les meilleurs champagnes et foies gras
- Les smartphones (photos)



N° 574 (Novembre 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Compléments alimentaires anti-stress et pour le sommeil
- Miels
- Lave-linge
- Smartphones reconditionnés



N° 573 (Octobre 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Céréales et chocolat du petit déjeuner
- Microplastiques
- Écouteurs sans fil



N° 572 (Sept. 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Nettoyants ménagers
- Pains industriels
- Syndics en ligne



N° 571 (Juil.-août 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Produits solaires
- Les téléviseurs 4K
- Les bières artisanales



N° 570 (Juin 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Boissons d'été
- Complémentaires santé
- Climatiseurs mobiles
- Sites de rencontres



N° 569 (Mai 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Vélos électriques
- Taille-haies
- Caméras de surveillance



N° 568 (Avril 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Crèmes antirides
- Le prix de l'eau
- Livraison de repas à domicile
- Voitures d'occasion



N° 567 (Mars 2021)

4,80 €

NOS ESSAIS

- Poissons transformés
- Produits vaisselle
- Thermomètres
- Chargeurs pour smartphone

+ SIMPLE
+ PRATIQUE
+ RAPIDE



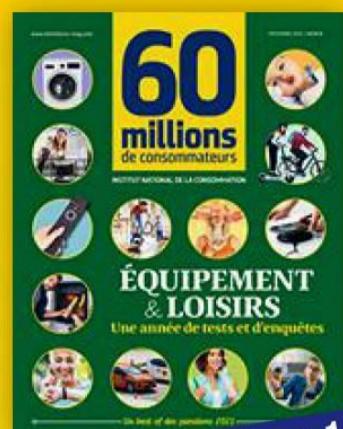
Passez votre commande en ligne
sur <https://www.60millions-mag.com>
ou sur l'appli 60 Millions



60
millions
de consommateurs

collection

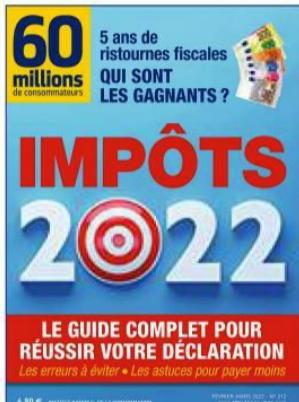
Et aussi...



14,90 € + 1 €
de frais de port

Découvrez nos hors-séries

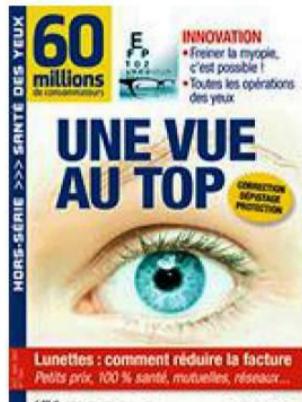
Des guides pratiques et complets sur les sujets de la vie quotidienne



HS 212
(Février 2022)
6,90 €



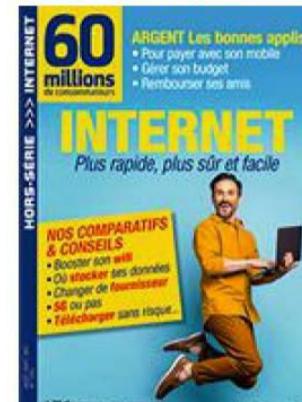
HS 211
(Janvier 2022)
6,90 €



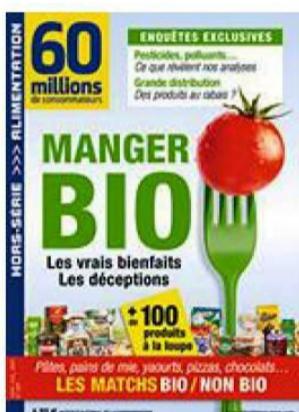
HS 136S
(Octobre 2021)
6,90 €



HS 210
(Septembre 2021)
6,90 €



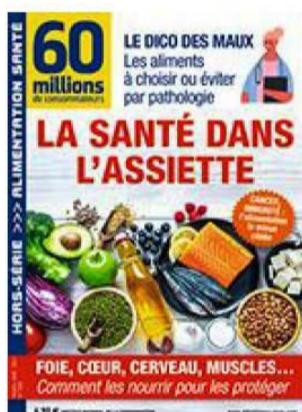
HS 135S
(Août 2021)
6,90 €



HS 209
(Juin 2021)
6,90 €



HS 134S
(Avril 2021)
6,90 €



HS 208
(Mars 2021)
6,90 €



HS 206
(Janvier 2021)
6,90 €



HS 132S
(Septembre 2020)
6,90 €

Un an d'essais et d'enquêtes
Des téléviseurs 4K aux machines à laver, en passant par les vélos électriques, les aspirateurs ou les caméras de surveillance, retrouvez une année de tests et d'enquêtes de «60» consacrés à l'équipement de la maison et aux loisirs.
Plus de trente sujets éclairés par les meilleurs experts.

En kiosque actuellement

Si vous souhaitez recevoir cet ouvrage de 148 pages, rendez-vous sur le site www.60millions-mag.com ou page 49.



BON DE COMMANDE

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs – Service Abonnements – Libre réponse 55166 – 60647 Chantilly Cedex

578

Je coche les cases des numéros mensuels ou hors-séries que je souhaite recevoir :

Hors-séries	<input type="checkbox"/> HS 212 <input type="checkbox"/> HS 211 <input type="checkbox"/> HS 136S <input type="checkbox"/> HS 210 <input type="checkbox"/> HS 135S <input type="checkbox"/> HS 209 <input type="checkbox"/> HS 134S <input type="checkbox"/> HS 208 <input type="checkbox"/> HS 206 <input type="checkbox"/> HS 132S	6,90 €	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	PRIX TOTAL
Mensuels	<input type="checkbox"/> N° 577 <input type="checkbox"/> N° 576 <input type="checkbox"/> N° 575 <input type="checkbox"/> N° 574 <input type="checkbox"/> N° 573 <input type="checkbox"/> N° 572 <input type="checkbox"/> N° 571 <input type="checkbox"/> N° 570 <input type="checkbox"/> N° 569 <input type="checkbox"/> N° 568 <input type="checkbox"/> N° 567	4,80 €			
Frais de port		1 € par produit			

TOTAL

MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal

Ville

Téléphone

Email :

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire

N° :

Expire fin :

Date & signature obligatoires

ARGENT & LOGEMENT

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
par MARIE PELLEFIGUE, AVEC LAURENCE OLLIVIER



C'est le taux de rémunération du livret A en vigueur depuis le 1^{er} février, contre 0,5 % auparavant. Celui du Livret d'épargne populaire (LEP) passe de 1 à 2,2 %.

Un recouvrement de dettes plus simple

Si une personne vous doit de l'argent, il faut lui adresser une mise en demeure, puis demander au juge du tribunal judiciaire de délivrer une ordonnance d'injonction de payer. Jusque-là votre débiteur avait un mois pour s'opposer à votre demande. Sans réaction de sa part, vous deviez à nouveau saisir le tribunal pour lui demander d'apposer « la formule exécutoire » sur sa précédente ordonnance. Ce qui vous permettait d'agir pour recouvrer votre dette. À partir du 1^{er} mars au plus tard, vous n'aurez pas à passer une seconde fois devant le tribunal. Mais il faudra toujours attendre un mois avant l'exécution de l'ordonnance.●

ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS

L'abattement forfaitaire devient la règle

Auparavant, les personnes touchant l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et vivant en couple (mariés, pacsés, concubins) avec un non-bénéficiaire de l'AAH, voyaient les revenus de leur conjoint(e) pris en compte dans le calcul de leur aide. Depuis le 1^{er} janvier, ils feront l'objet d'un abattement forfaitaire, et non plus proportionnel. Son montant sera fixé par décret (non publié à l'heure où nous bouclons) et devrait être de 5000 €/an, majoré de 1100 €/enfant. Le gouvernement estime que le gain moyen sera de 110 €/mois pour 120 000 foyers.●



Comment lutter contre les nuisances sonores ?

Votre voisin répète ses cours de piano à longueur de journée, le chien de votre voisine aboie nuit et jour, des fêtards s'attroupent régulièrement devant le restaurant sous vos fenêtres ? Pour savoir comment lutter contre ces désagréments, il existe un ouvrage consacré au problème : *Nuisances sonores, guide juridique pour se défendre* (Éditions Maxima, 22,80 €). Il a été écrit par un avocat, Christophe Sanson, pour vous donner les clés sur les procédures à entamer pour retrouver calme et sérénité.●

Percevoir le crédit d'impôt en temps réel

Si vous employez un salarié à domicile pour vous assister dans les tâches de la vie quotidienne (ménage, repassage, jardinage...) hors garde d'enfants et aide aux personnes âgées et handicapées, vous pouvez désormais demander à percevoir en temps réel votre crédit d'impôt « service à la personne ». Pour profiter du Cesu Avance immédiate, il faut être employeur en direct (si vous passez par le biais d'un organisme, il faudra attendre le 1^{er} avril) et avoir adhéré au service du Cesu+. Ce dernier autorise l'Urssaf à prélever directement sur votre compte bancaire la rémunération de votre salarié et les cotisations sociales, puis à lui verser une somme nette. Depuis le 1^{er} janvier, le crédit d'impôt auquel vous avez droit est déduit du montant à payer sur chaque déclaration.●



Plus d'aide pour rénover sa résidence principale



Pour inciter les ménages à engager des travaux énergétiques, les conditions d'attribution de l'éco-PTZ, une aide au financement, ont été modifiées.

L'éco-PTZ est un prêt à taux d'intérêt nul accessible à tous les ménages propriétaires ou bailleurs, sans conditions de ressources. Il permet de financer des rénovations énergétiques dans une résidence principale (ou un logement loué en tant que tel).

Un dispositif plus attrayant

Seuls impératifs : le logement doit avoir été construit il y a plus de deux ans et l'éco-PTZ ne finance que certains types de travaux réalisés par des entreprises avec le label RGE (Reconnu garant de l'environnement) : isolation de la toiture, des murs donnant sur l'extérieur ou des planchers sur sous-sol ; remplacement des fenêtres et portes à simple vitrage ; installation ou remplacement du système de chauffage ou de production d'eau chaude ; remise aux normes d'un système d'assainissement individuel.... Depuis le 1^{er} janvier, ce dispositif est encore plus attrayant, car le montant maximum de l'éco-PTZ (qui dépend des travaux financés) est passé de 30 000

à 50 000 € et la durée du crédit a été rallongée de quinze à vingt ans. En plus, alors qu'il devait s'arrêter le 31 décembre 2021, il a été prolongé de deux ans. En pratique, cet éco-PTZ est distribué par la quasi-totalité des banques traditionnelles (mais pas par les établissements en ligne), qui ont signé une convention avec l'Etat.

Comment en bénéficier

Si vous êtes intéressé, vous devez faire votre demande en déposant un dossier complet qui indique qu'il s'agit de votre résidence principale et qui intègre des devis et un descriptif des travaux envisagés. Pour vous assister dans vos démarches, l'Etat a créé un service de conseillers spécialisés en travaux de rénovation de l'habitat (France Renov'). Ces derniers sont disponibles par téléphone (0808 800 700 - coût d'un appel du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures). Sachez aussi que l'éco-PTZ peut être cumulé avec d'autres dispositifs, notamment MaPrimeRénov' (voir p. 60). ● M. P.

LOGEMENT

L'investissement locatif fait sa mue

Le 1^{er} mars, le dispositif fiscal Louer abordable (aussi appelé "Cosse") sera modifié. Pour profiter du nouveau Loc'Avantages les bailleurs devront signer un conventionnement avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et louer un bien avec un bail nu, c'est-à-dire non meublé, pendant six ans et en tant que résidence principale. Les locataires devront, en plus, respecter des plafonds de ressources (quasi équivalents à ceux du Pinel). Ensuite, le loyer devra être inférieur au tarif du marché, fixé à l'échelon communal et non par zone. Le montant de la décote, choisie par le bailleur, sera de 15, 30 ou 45 %. En contrepartie, le propriétaire profitera d'une réduction d'impôt, de 15 à 65 % (des décrets d'application sont encore attendus), qui s'appliquera sur le montant brut des loyers décotés perçus. Plus l'effort consenti sera important, plus le coup de pouce fiscal sera élevé. Attention, la réduction d'impôt entrera dans le plafond des niches fiscales de 10 000 €/an. ●



Tableau de bord

QUELS IMPÔTS EN 2022 ?

1,4 %

C'est, en 2022, la hausse moyenne de chaque tranche du barème d'impôt sur le revenu appliqué pour le calcul de

votre fiscalité. Pour calculer le montant de votre impôt, appliquez le taux indiqué dans le tableau sur chaque tranche de votre revenu taxable qui intègre les revenus du travail et du patrimoine immobilier. Sur décision de votre part, les revenus des placements financiers, qui sont imposés par défaut à 30 %, peuvent aussi être soumis à la place de ce barème avec, en plus, les prélèvements sociaux de 17,2 %. ●

Tout ce que vous devez savoir dans notre nouveau hors-série Impôts 2022, en kiosque actuellement

Revenus (par part de quotient familial)	Taux
Jusqu'à 10 225 €	0 %
De 10 225 à 26 070 €	11 %
De 26 070 à 74 545 €	30 %
De 74 545 à 160 336 €	41 %
À partir de 160 336 €	45 %



Le conseil syndical, un contre-pouvoir efficace

➤ Toute copropriété doit-elle élire un conseil syndical ?

Oui... en principe. Toute copropriété doit se doter d'un conseil syndical (article 21 de la loi du 10 juillet 1965) sauf vote contraire lors de l'assemblée générale (AG) annuelle. C'est lors de cette AG que sont élus ses membres, à la majorité des voix de tous les copropriétaires (article 25 de la loi du 10 juillet 1965). Peuvent candidater les copropriétaires, les associés d'une société propriétaire de lots, leur conjoint ou leur partenaire de pacs, leurs ascendants et descendants, leurs représentants légaux ou leurs usufruiseurs.

➤ Quels sont les pouvoirs du conseil syndical ?

Il peut prendre connaissance de tous les documents, correspondances, registres se rapportant à la gestion du syndic et à l'administration de la copropriété. Il établit l'ordre du jour de l'AG en concertation avec le syndic. Et peut se faire assister dans ses missions, par un comptable par exemple. Lorsqu'un président du conseil syndical est désigné, il peut, si la situation le justifie, convoquer une AG appelée à désigner un nouveau syndic, mais également agir en justice, par exemple, pour non-remise de pièces.

➤ Pourquoi recommander la création d'un conseil syndical ?

Parce qu'il constitue un contre-pouvoir. Élus au maximum pour trois ans, ses membres contrôlent la gestion du syndic et vérifient les comptes. Ils assistent le syndic, participent aux appels d'offres en cas de travaux et approuvent certaines dépenses d'urgence. Enfin, ils jouent un rôle primordial d'intermédiaire entre les copropriétaires et le syndic. Ses membres se réunissent aussi souvent que nécessaire et exercent leur mission à titre bénévole.●

Lire la fiche Copropriété : le conseil syndical sur le site : inc-conso.fr.

*Institut national de la consommation



par
Virginie Potiron
Juriste à l'INC*

DONS AUX ASSOCIATIONS

Coup de pouce prolongé jusqu'en 2023

Chaque année, les dons aux associations ouvrent droit à un avantage fiscal. S'il s'agit d'un organisme qui vient en aide aux personnes en difficulté (Fondation Abbé Pierre, Restaurants du cœur, Secours populaire...), le taux de réduction est de 75 %, dans la limite d'un plafond. En 2020, ce dernier avait été porté à titre exceptionnel à 1 000 € (au lieu de 552 €) pour les dons effectués jusqu'au 31 décembre 2021.

La mesure a été prolongée et le plafond de 1 000 € perdurera jusqu'au 31 décembre 2023. Si vous donnez au-delà de 1 000 €, ou à un organisme qui ne vient pas en aide aux personnes en difficulté (Aides, LPO, WWF...), la réduction d'impôt passe à 66 % du don dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable.●



Les proches aidants mieux indemnisés

Mise en place le 30 septembre 2020, l'indemnité de congé proche aidant est passée à 58,59 €/jour (contre 52,13 €/jour) depuis le 1^{er} janvier. Cette indemnité s'adresse aux salariés, fonctionnaires et travailleurs indépendants réduisant ou interrompant leur activité et aux chômeurs indemnisés suspendant leur recherche d'emploi, pour accompagner un proche. Ce dernier doit avoir un taux d'incapacité d'au moins 80 % ou subir une forte perte d'autonomie (GIR 1 à 3 sur la grille Agir).●



Des ajustements pour MaPrimeRénov'

Le dispositif MaPrimeRénov', aide financière pour la rénovation énergétique, a été modifié depuis le 1^{er} janvier. Cette prime est accessible à tous les propriétaires occupants et aux bailleurs qui réalisent certains travaux dans leur résidence principale. Le décret n° 2021-1938, du 30 décembre 2021, précise que désormais, l'aide ne sera accordée qu'aux propriétaires de logements construits depuis au moins quinze ans, contre deux ans auparavant. Seule exception à cette nouvelle règle : le changement de chaudière au fioul (avec dépose de la cuve) peut être financé par MaPrime Renov' dans les logements de plus de deux ans. En plus, le délai de réalisation des travaux est porté d'un à deux ans.●



PAUL GENDROT

Prix sur le vif Les pâtes décollent !

C'est le premier produit de base qui subit une inflation très importante, selon les chiffres de l'institut NielsenIQ, notre partenaire. Pour quelle raison, et pour combien de temps ? Nos explications.

Comme promis, «60» publie désormais, chaque mois, un tableau de bord de l'évolution des prix dans les grandes surfaces. Avec l'institut NielsenIQ, nous avons constitué un chariot de 31 produits que nous suivrons au plus près. Céréales, œufs, produits laitiers, huile, poulet, café... il faut s'attendre à payer ces articles (et bien d'autres), de plus en plus cher dans les mois à venir.

L'IMPACT DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Un produit de base a déjà beaucoup augmenté : les pâtes alimentaires. Elles ont bondi de plus de 7 % en décembre 2021 par rapport à décembre 2020. Si les grandes marques restent un peu en deçà de ce chiffre, les marques de distributeurs ont flambé de 12 % et les premiers prix ont explosé : +39 % ! Pourquoi cette inflation galopante ? Les pâtes sèches sont fabriquées à partir de blé dur, et les récoltes ont été calamiteuses. « Le dérèglement climatique est en cause : des pluies beaucoup trop abondantes en Europe et une sécheresse sans précédent au Canada ont conduit à une pénurie de blé dur et à une flambée historique des prix mondiaux », explique

Christine Petit, du Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires de France. Le Canada récolte les trois quarts de la production mondiale de blé dur. « Les exportations devraient diminuer de 60 % en 2022 », a prévenu le ministère canadien de l'agriculture. Résultat : il manque deux millions de tonnes de blé dur pour fabriquer autant de pâtes qu'attendu. « Il est possible de voir des fabricants de pâtes en Europe cesser leur approvisionnement des marchés les plus bagarrés », prévient Christine Petit.

Autre conséquence, la tentation d'ajouter du blé tendre dans la recette des pâtes, comme certains producteurs l'ont fait dans d'autres pays. Dans ce cas, il faudra dire adieu aux pâtes al dente. « Elles seront molles et collantes », indique un industriel qui ne s'y risquera pas.

Bref, le prix des pâtes n'est pas prêt à baisser, bien au contraire. Les hausses vont s'amplifier et concerner les grandes marques, dès mars, si celles-ci trouvent un accord avec les distributeurs. C'est ça ou la rupture d'approvisionnement, prévient notre industriel.●

LIONEL MAUGAIN. Économiste : SOPHIE RÉMOND

Retrouvez la rubrique et la liste des produits de notre panier sur : www.60m.fr/panier



TROIS PRODUITS EN HAUSSE

Produit	Evolution (%)
Pâtes alimentaires	+7,35 %
Huile	+1,4 %
Légumes en conserve	+1,2 %

ÉVOLUTION DES PRIX DU PANIER



Les chiffres du mois

Pour élaborer ce tableau de bord, nous avons demandé à l'institut NielsenIQ, qui collecte tous les mois les données de 10 000 supermarchés, hypermarchés, discounters, magasins de proximité et drives, de nous fournir les évolutions de prix en rayon. Tous les produits de grande consommation en libre-service sont inclus dans ce suivi, soit plus de 300 000 avec un code-barres. Les évolutions de prix sont calculées à un an d'intervalle dans le même magasin sur le même produit. Elles sont ensuite agrégées à la famille du produit sans pondération par les ventes. De ces rayons, nous avons tiré un panier de 31 produits de première nécessité, dont la liste est disponible sur notre site. En décembre dernier, notre panier a augmenté de 1,08 % sur un an. Les prix ont donc commencé à augmenter, dès la fin 2021, tirés par les huiles et surtout les pâtes.

Dans un récent ouvrage, Lucile Quillet, journaliste indépendante, a évalué tous les coûts à la charge de la femme au sein du couple. Elle met des chiffres et des mots sur des charges peu ou pas reconnues.

À la réflexion

Le couple coûte cher aux femmes

Lucile Quillet a publié en 2021 *Le Prix à payer. Ce que le couple hétéro coûte aux femmes**. Son livre se divise en trois grandes parties : avant le couple, en couple et après le couple.

Selon vous, les femmes dépensent beaucoup pour leur couple mais cela ne leur rapporte guère ?

LUCILE QUILLET : Oui, les femmes octroient des dons invisibles à leur conjoint, à leur famille et à l'État par extension. Ces dons restreignent leurs moyens financiers, mais leur prennent aussi beaucoup de leur temps.

Quelle est la répartition des dépenses aujourd'hui entre hommes et femmes ?

L. Q. : Les travaux sur les dépenses dans le couple de Delphine Roy, directrice du programme Santé, bien-être et autonomie à l'Institut des politiques publiques, montrent que la femme s'occupe du soin aux autres. Ce que j'appelle le « périssable, l'éphémère, le non valorisé ». Les hommes vont s'occuper des dépenses traçables : les impôts, la voiture, le remboursement des prêts. Cela prend moins de temps et c'est plus valorisant... La vaisselle, la cuisine, toutes les tâches répétitives seront, en général, faites par les femmes.

Les tâches domestiques, majoritairement effectuées par les femmes, sont-elles quantifiables ?

L.Q.: Une activité qui crée de l'opportunité et de la valeur pour une autre personne, cela peut être considéré comme du travail. Si elles étaient rémunérées, les tâches domestiques équivaudraient à 210 milliards d'euros. Quand

je fais le repassage, les lessives, quand je vais chercher les enfants à l'école, je prends à ma charge une partie du travail domestique de mon conjoint. Il pourra alors terminer plus tard sa journée de travail, avoir un plus gros salaire que moi, un peu plus de droit au chômage, et donc une meilleure retraite. Faites par des femmes, ces tâches domestiques dégagent du temps pour les hommes. Pour eux, c'est une capitalisation à long terme.

Vous écrivez que le secteur de la cosmétique rentabilise les moindres recoins du corps des femmes. Que voulez-vous dire ?

L. Q. : Il y a toujours une nouvelle parcelle de corps à conquérir, un complexe auquel vous n'aviez pas pensé. La peau des bras qui se relâche, une nouvelle ride qui apparaît... c'est une préoccupation perfectionniste, qui commence tôt et ne s'arrête jamais. Les petites filles jouent à se maquiller. À l'adolescence, elles entrent

dans un parcours initiatique, à commencer par l'épilation, une activité chronophage, douloreuse et onéreuse. À la vingtaine, il faut faire attention aux premières rides ; à 40 ans, il ne faut pas donner l'impression de vieillir ; à 50, il faut se teindre les cheveux... Le bien-être en société passe par ces normes esthétiques intégrées dès le plus jeune âge. Le vrai prix à payer, c'est l'oubli de soi. Et ça commence par cette charge esthétique, cette contrainte

Le travail domestique des femmes est estimé à 210 milliards d'euros.



ILLUSTRATION : CLOD

de domestiquer son corps, qui ne peut pas être au naturel. Dans ma salle de bains, j'ai pour 1 000 € de produits, contre 5 € pour mon compagnon.

Vous avez évalué le coût d'un corps "normal" à 700 € par an. Comment êtes-vous parvenue à ce calcul ?

L.Q. : Les aisselles, les jambes et le maillot épilés, c'est 720 € par an, soit un total de 21 600 € pour une femme, rien qu'entre 20 et 50 ans. Imaginez ce que nous pourrions faire avec cette somme... Lorsqu'un homme dit qu'il n'est attiré que par une femme épilée, apprêtée, maquillée, il exige déjà des choses. Parce qu'il a été élevé dans cette image de la femme. Ces rabatages esthétiques annoncent tout ce qu'on devra faire dans le couple.



Avec un écart de revenus de près de 42 %, le 50/50 est une arnaque.

Vous évoquez des frais invisibles supplémentaires. Lesquels ?

L.Q. : Ce sont ceux de la contraception que j'évalue entre 100 à 140 € par an, auxquels s'ajoutent les tests de grossesse, les préservatifs, la pilule du lendemain. C'est souvent la femme qui paie... L'idée reçue, c'est qu'elle est gratuite en France. Certaines pilules sont remboursées, mais elles ne conviennent pas à toutes. Et ce n'est pas tout. Lorsqu'une femme va chez le gynécologue, c'est son choix, son corps, sa sexualité, mais par extension, la sexualité du couple est gérée par ce biais. Et pas seulement le couple engagé ou exclusif. En cas d'urgence, vous êtes contrainte d'aller chez ce spécialiste qui peut vous recevoir tout de suite... mais vous demandera 90 €, alors que vous ne serez remboursée qu'à hauteur de 23 €... Même si les femmes doivent évidemment rester maîtresses de leur corps, les hommes pourraient contribuer financièrement, au moins à 50 % des coûts.

Les hommes ont-ils un problème avec l'argent des femmes ?

L.Q. : Le mythe, aussi bien ancré qu'il est faux, est que l'argent des femmes, c'est celui du shopping, des loisirs, de l'ajustement. Cultuellement, l'argent reste un attribut de virilité. J'ai pu voir ces clichés sexistes : les femmes ne sont pas douées avec l'argent, elles sont nulles en maths, sont un peu étourdies. L'argent des femmes, c'est celui de la futilité. Les gestionnaires sérieux sont les hommes, y compris dans les couples où la femme gagne davantage que son mari. Ces stéréotypes ont créé un tabou sur l'argent au sein du couple. On va jauger l'amour d'une femme pour son conjoint et sa famille au désintérêt qu'elle porte à l'argent. Alors que quand on aime, on compte. Car compter, c'est être prévoyant, c'est protéger l'autre en cas de problème.

Dans le couple, faut-il vraiment tout partager à 50/50 ?

L.Q. : J'ai grandi dans l'idée que pour être dans l'égalité, être féministe, il fallait tout partager. Mais le 50/50, c'est une arnaque. En moyenne l'écart de revenus atteint 42 % dans un couple. Et il y a 40 % d'écart sur la pension de retraite. C'est un comble de demander à celles qui vont subir ces inégalités de faire preuve d'exemplarité, en acceptant de faire du 50/50. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR LIONEL MAUGAIN

*Éditions Les liens qui libèrent, 256 pages, 19 €.

Éoliennes Des aménagements indispensables

Enquête

Les éoliennes suscitent des débats passionnés. Où en est-on aujourd’hui de leur développement ? Quelles nuisances induisent-elles et comment les réduire ? «60» vous donne des éléments de réponse.

Pas simple de parler des éoliennes. Le sujet déclenche souvent des réactions vives. Moches, nocives, inutiles, synonymes de magouilles : les critiques pleuvent. À l’opposé, certains habitants se réjouissent d’avoir un parc à proximité qui leur fournit de l’électricité et des revenus. Pour essayer d’y voir plus clair, commençons par un état des lieux. Il y a en France, 2 090 installations d’éoliennes (tableau de bord Eolien troisième trimestre 2021, service des

données et études statistiques du ministère de la Transition écologique). À raison de 4,5 éoliennes en moyenne par parc, cela fait environ 9 000 éoliennes implantées sur le territoire. La répartition est très inégale, près de la moitié étant située dans les Hauts-de-France et le Grand Est (voir carte). L’ensemble représente une puissance raccordée de 18 500 mégawatts (MW). La croissance est constante depuis la fin des années

2000 et elle est appelée à se poursuivre. La programmation pluriannuelle de l’énergie, feuille de route élaborée par les pouvoirs publics, fixe un objectif de 24 000 MW en 2023 et autour de 34 000 MW en 2028. Soit un quasi-doublement par rapport à aujourd’hui pour le seul éolien terrestre. La puissance raccordée est une chose, la production d’électricité en est une autre. Certains ne se privent d’ailleurs pas de

L’éolien est la troisième source d’électricité en France.



souligner que les éoliennes ne fonctionnent pas tout le temps. Ce qui s'explique puisqu'en effet le vent ne souffle pas toujours partout en France. Quoi qu'il en soit, en 2020, les éoliennes ont produit 39,7 térawatts-heure* (TWh).

De manière plus parlante, Réseau transport électricité (RTE) précise que cela représente 7,9 % de la consommation totale d'électricité. Pour la première fois en 2020, l'éolien est devenu la troisième source d'électricité, après le nucléaire et l'hydraulique (voir encadré sur la répartition ci-dessous).

DES ASSOCIATIONS MOBILISÉES

Passons aux sujets qui fâchent. Les éoliennes tuent-elles des oiseaux et des chauves-souris ? La réponse est oui, en moyenne sept par éolienne et par an selon les suivis obligatoires effectués. « Mais les mortalités sont très hétérogènes », détaille Geoffroy Marx, responsable du Programme énergies renouvelables et biodiversité à la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). « Elles sont nulles dans certains parcs alors que d'autres tuent un grand nombre d'oiseaux ou des espèces d'intérêt communautaire [en danger, vulnérables, rares ou endémiques, NDLR] ». Selon cet expert,

BON À SAVOIR

L'éolien n'a pas que des détracteurs. Des groupes de citoyens s'unissent aussi avec des collectivités pour développer des installations. Les 2^e assises des énergies renouvelables citoyennes (en novembre 2021) ont montré que les projets étaient nombreux, de simples collectes de fonds à l'implication dans la construction et la réalisation du projet. Une cartographie des initiatives citoyennes est disponible sur le site [énergie-partagee.com](http://energie-partagee.com)

la mortalité est deux fois plus importante à proximité des zones de protection spéciale Natura 2000. La LPO milite donc pour le respect de ces zones, ainsi que celui des forêts et des espèces particulières.

France Énergie éolienne, association porte-parole des entreprises, cite trois voies principales pour limiter les collisions : « Déplacer les parcs de quelques kilomètres, développer des systèmes pour effaroucher les oiseaux et brider les éoliennes à certaines périodes ». Des mises à l'arrêt sont d'ores et déjà

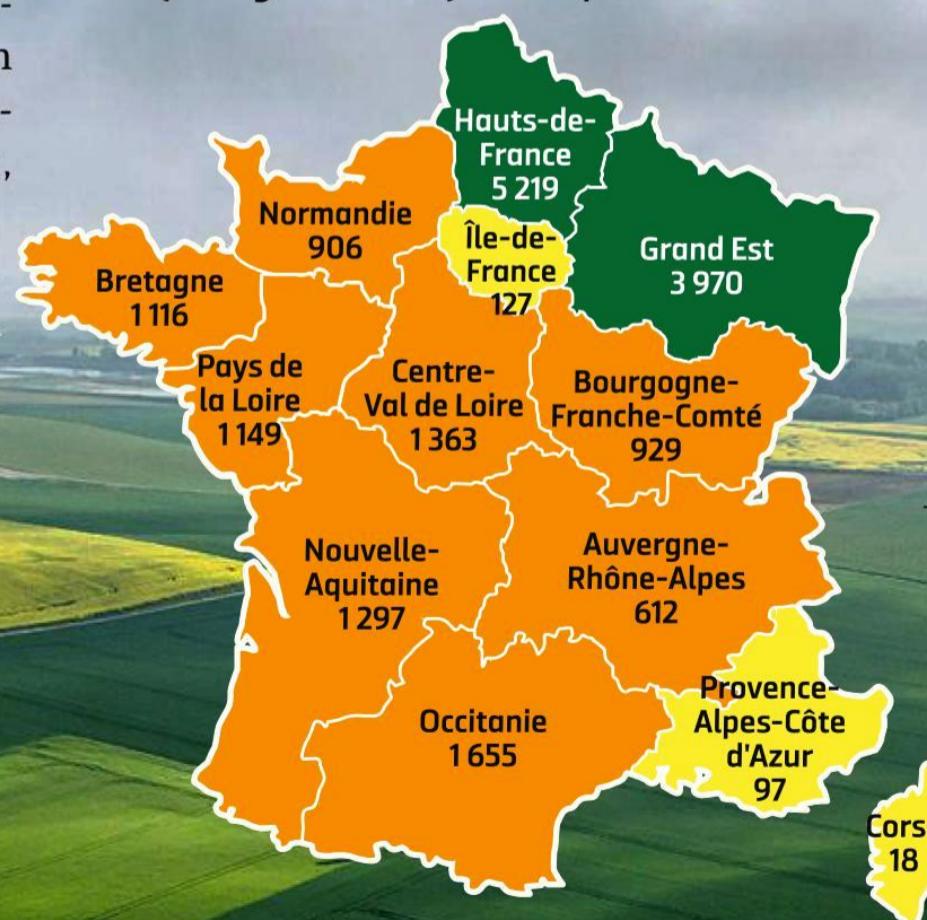
réalisées lorsque des agriculteurs entament leur récolte, provoquant des envolées. Ou lorsque la LPO signale que les grues cendrées se mettent en route pour leur migration.

DES PLAINTES POUR NUISANCES SONORES

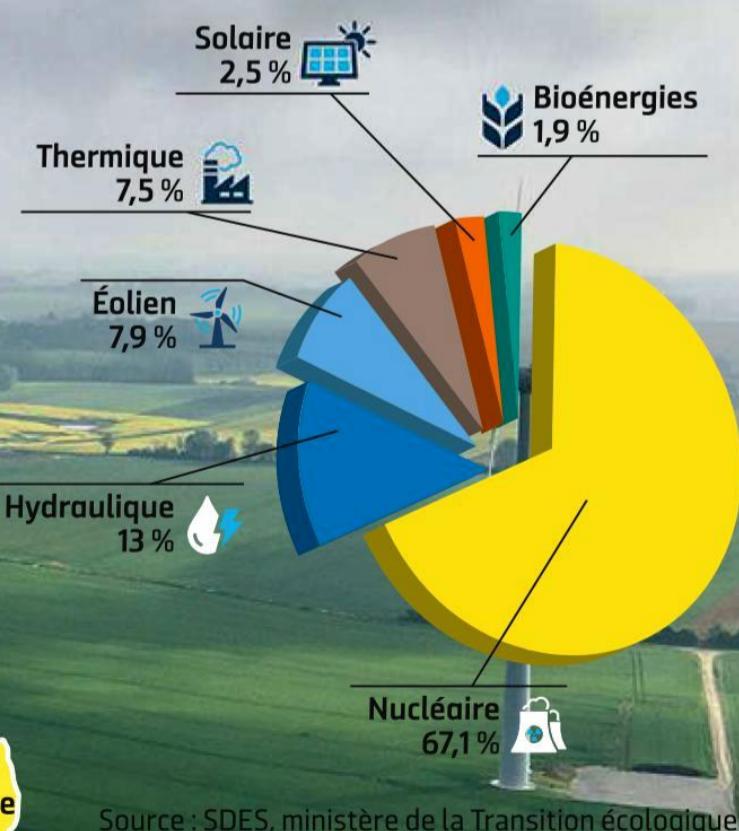
Autre question sensible, le bruit générée par les éoliennes. Il est strictement encadré, comme le rappelle le Centre d'information sur le bruit (CIBD) dans un dossier spécial de son magazine Écho Bruit paru en janvier dernier.

La réglementation prévoit la mesure de l'émergence, c'est-à-dire la mesure de la différence entre le niveau de bruit lorsqu'un parc est en fonctionnement et lorsqu'il est à l'arrêt. Elle ne doit pas être supérieure à 5 dB(A) en journée et 3 dB(A) pour un niveau de bruit supérieur à 35 dB(A). Cela n'a pas empêché des plaintes. Écho Bruit détaille ainsi deux jurisprudences dans lesquelles des particuliers ont obtenu gain de cause en invoquant notamment des nuisances

Puissance raccordée par région
(En mégawatts : MW) Au 30 septembre 2021



Répartition des sources de production électrique en 2020





sonores. Dans l'affaire jugée par la cour d'appel de Toulouse le 8 juillet 2021, l'expert avait souligné que la réglementation était respectée mais que les éoliennes pouvaient, selon la direction des vents, être à l'origine d'une réelle gêne sonore. Un nouveau protocole de mesures doit être utilisé depuis janvier qui « prend en compte de nouveaux paramètres, dont les vents dominants », explique Michel Goria, délégué général de France Énergie éolienne. Depuis janvier, les parcs sont aussi soumis à un contrôle systématique après leur mise en service. Avec d'éventuels bridages ou arrêts décidés par les préfets en cas de dépassement.

LE SYNDROME DE L'ÉOLIEN : FATIGUE, MAUX DE TÊTE...

La cour d'appel de Toulouse ne s'est pas contentée de reconnaître des nuisances sonores en juillet 2021. Elle a octroyé des dommages et intérêts aux personnes considérant qu'elles souffraient du « syndrome de l'éolien ». Ce dernier est mentionné dans un rapport de l'Académie de médecine de 2006, actualisé en 2017. Il regroupe une série de symptômes très divers : fatigue, maux de tête, anxiété, agressivité...

Pour l'Académie de médecine, l'éolien terrestre ne semble pas induire

directement des pathologies organiques », mais il peut altérer la qualité de vie de certains riverains ; d'où une série de recommandations, principalement en termes de surveillance des niveaux sonores et d'information préalable à l'implantation des parcs.

INFORMER ET SURVEILLER L'EXPOSITION AU BRUIT

L'Agence de sécurité sanitaire (Anses) a aussi publié un rapport en 2017 sur « les effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens ». Elle concluait qu'il n'y avait pas lieu de modifier les valeurs limites d'exposition au bruit existantes, ni d'introduire des limites spécifiques aux infrasons et basses

Sur le plan esthétique, les Français sont très partagés.

fréquences sonores. Mais elle recommandait de renforcer l'information des riverains, de surveiller l'exposition au bruit et de poursuivre les recherches.

Les éoliennes sont hautes, donc bien visibles. Selon un sondage Harris Interactive réalisé pour le ministère de la Transition écologique durant l'été dernier, les Français sont partagés sur le plan esthétique : 52 % trouvent ça beau, 47 % trouvent ça laid. Les opposants n'aiment pas. « L'atteinte au paysage figure dans 100 % des recours déposés contre les autorisations », confirme Paul Elfassi, avocat spécialiste

Quelle est la durée de vie d'une éolienne ?

- « *Les fondations en béton qui restent dans le sol, c'est terminé* », a déclaré Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, lors d'une conférence sur l'éolien en octobre 2021.

Le démantèlement des installations est un sujet sensible.

- *Les règles du jeu ont été durcies, notamment par un arrêté de juin 2020*

qui impose une excavation totale des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité.

- *Le montant des garanties financières pour couvrir le démantèlement a été augmenté ainsi que des taux minimaux de recyclage et de réutilisation des composants fixés.*

La durée de vie des éoliennes est de l'ordre d'une vingtaine d'années et l'on arrive à la fin des premiers parcs installés.

- *Moins de vingt parcs sont aujourd'hui en cours de démantèlement ou de renouvellement (c'est-à-dire d'installation de nouvelles éoliennes) mais le mouvement va se déployer très largement entre 2027 et 2032.*

Les détracteurs de l'éolien lui reprochent des effets de guirlandes lumineuses la nuit, des gênes sonores à proximité des habitations et d'être à l'origine de la mort de nombreux oiseaux et chauve-souris.



lisé dans l'éolien et administrateur du Syndicat des énergies renouvelables (Ser). « En droit, explique-t-il, la première question est de savoir si ce paysage a un intérêt au sens de la réglementation, autrement dit s'il est protégé, touristique, emblématique... Ensuite, si ce paysage a un intérêt, ya-t-il une atteinte ? Pour les monuments, la cathédrale de Chartres, par exemple, c'est clair, c'est zéro covisibilité. Dans d'autres cas, il faut se demander ce que l'on peut accepter ».

ÉVITER LE PHÉNOMÈNE DE SATURATION

Cette question se pose de manière particulière dans le Nord et l'Est de la France où 50 % de la capacité de production est installée. Il peut y avoir des phénomènes de saturation. « C'est un vrai sujet », reconnaît Paul Elfassi qui indique qu'il pourrait y avoir la reconnaissance de « besoin d'espace » et la définition d'un seuil de saturation. Pour Michel Gioria, le problème est réel et impose un rééquilibrage sur l'ensemble du territoire et un renouvellement des parcs avec des éoliennes plus puissantes et moins nombreuses.

Les éoliennes sont également critiquées pour leur allure de « guirlandes lumineuses » la nuit. « Cet éclairage est demandé par l'aviation

civile et militaire avec une intensité et des fréquences imposées », rappelle Michel Gioria. La situation, là encore, est en train d'évoluer. Plusieurs expérimentations ont été lancées ou sont en cours : la première avec des faisceaux vers le ciel et non plus à l'horizontale et une réduction de la fréquence des flashs ; la deuxième avec l'allumage de quatre éoliennes sur huit ; et la troisième avec un allumage par détection, uniquement lorsqu'un avion approche. « Un bilan sera dressé d'ici l'été », annonce le délégué général de France énergie éolienne.

TROUVER LES CONDITIONS D'UN DÉBAT APAISÉ

Les évolutions, on le voit, sont nombreuses, conduisant à penser que certaines polémiques et plaintes ont pu être justifiées et utiles. Mais les oppositions ont aussi contribué à freiner le développement de l'énergie éolienne et l'association Observ'ER s'est inquiétée du retard pris lors de la présentation, en janvier, de son baromètre des énergies renouvelables électriques en France. Pour continuer le débat de manière plus apaisée, peut-être est-il temps d'installer une convention citoyenne sur les éoliennes ? ●

FANNY GUIBERT

* 1 terawatt-heure = 1 milliard de KW/heure.

3 questions à



THOMAS VEYRENC
Directeur exécutif
à Réseau transport
électricité (RTE)

RTE a présenté une analyse sur la manière de garantir la sécurité électrique tout en atteignant la neutralité carbone en 2050. Quelle place y tient l'éolien ?

THOMAS VEYRENC : Dans nos six scénarios de production, les énergies renouvelables sont dominantes à l'horizon 2050. L'éolien est présent dans tous les scénarios. Pour l'éolien terrestre, cela va de 43 GW en 2050 (soit 2,5 fois plus par rapport à aujourd'hui) dans le scénario le plus nucléarisé à 74 GW (quatre fois plus) dans le scénario atteignant 100 % d'énergie renouvelable ; et pour le maritime, de 22 GW à 62 GW.

Peut-on envisager de se passer des éoliennes ?

T. V. : L'éolien, à terre ou posé en mer, est aujourd'hui une technologie mature aux coûts de production faibles, susceptible de produire de grands volumes d'électricité. Les analyses réalisées dans les "Futurs énergétiques 2050" montrent que la France ne peut atteindre la neutralité carbone en 2050 sans éolien.

Leur développement est contesté. Est-il vraiment possible ?

T. V. : L'enjeu de cette filière est l'acceptabilité des infrastructures, les opposants pointant régulièrement leur empreinte paysagère. Cette question se posera dans l'ensemble des scénarios étudiés car les infrastructures du système électrique (production, transport et distribution) occuperont à fortiori plus d'espace sur le territoire. Cela constitue un changement important car le système électrique est largement invisible en France aujourd'hui : les moyens de production d'électricité sont concentrés en des points précis du territoire, et les énergies fossiles sont extraites à l'étranger.

Chaudière

« L'installateur a traîné et je suis privé de chauffage »



Le cas de Denis P. : « En avril 2021, j'ai signé un devis avec Engie Home Services pour la pose d'une chaudière et d'un thermostat Bluetooth. Début juin, des artisans ont installé la chaudière, mais sans le thermostat indispensable pour la faire fonctionner. J'ai passé des heures au téléphone pour obtenir un nouveau rendez-vous. Des professionnels sont venus à trois reprises chez moi, mais toujours les mains vides. Début novembre, je n'avais toujours pas de chauffage. Je suis obligé d'utiliser des radiateurs d'appoint. Et pendant ce temps, je reçois relance sur relance pour régler la facture d'un travail qui n'est pas fini. Que faire ? »

Coaching

Compte tenu de ses derniers déboires, notre lecteur promet qu'on ne le reprendra plus à faire appel à un grand groupe et, qu'à l'avenir, il privilégiera le petit artisan local avec qui un dialogue sera sans doute moins difficile. Aujourd'hui, sa priorité, c'est tout de même de récupérer son thermostat et de pouvoir se chauffer. Il souhaite aussi ne plus recevoir de demandes intempestives de paiement pour cette prestation non réalisée.

Enfin, il aimerait obtenir un geste commercial pour toutes les contrariétés et défaillances vécues au cours des derniers mois. Pour lui, c'est bien la moindre des choses. Voici

la marche à suivre, étape par étape si, comme lui, vous êtes victime d'un professionnel défaillant.

1 DEMANDEZ À ÊTRE LIVRÉ DANS LES DÉLAIS

Lorsque vous signez un devis pour la commande d'un bien (chaudière et thermostat) et/ou d'une prestation de service (installation et mise en route), vérifiez que le professionnel précise la date de livraison sur le devis ou le contrat signé.

En l'absence de cette mention, vous êtes supposé être livré sous trente jours. À défaut, si ce délai n'est pas respecté, vous devrez mettre en

demeure le vendeur de vous livrer ou de vous fournir la prestation. À savoir : une commande incomplète s'apparente à un défaut de livraison, comme si le client n'avait rien reçu. Car, en l'occurrence, la chaudière ne peut pas fonctionner sans son thermostat.

2 TÉLÉPHONER NE SUFFIT PAS, ÉCRIVEZ !

Si vous n'obtenez pas gain de cause très vite, ne vous contentez pas d'appels téléphoniques. Privilégiez toujours un support écrit pour conserver la preuve de vos échanges : envoi de mail et/ou de courrier de préfé-

rence en recommandé avec avis de réception. En cas de retard de livraison, vous devrez en passer par là pour mettre en demeure votre prestataire de vous livrer dans un délai raisonnable, que vous lui fixerez : sous huit à quinze jours, par exemple.

3 ARBITREZ ENTRE ANNULATION DU CONTRAT OU LIVRAISON

Lorsque des travaux ont déjà commencé, comme c'est le cas pour notre lecteur, votre objectif sera le plus souvent d'être livré au plus vite.

En revanche, dans d'autres cas, il peut être plus facile, voire préférable, de demander l'annulation (en termes juridiques, on parle de résolution) du contrat. L'envoi, par courrier avec avis de réception, d'une mise en demeure de livrer, constitue alors une condition préalable et indispensable. Car c'est seulement à l'issue du délai que vous aurez notifié au professionnel (huit à quinze jours), si celui-ci ne s'est toujours pas exécuté, que vous pourrez lui adresser un nouveau courrier réclamant l'annulation de votre commande.

Sauf s'il vous a livré entre-temps, le contrat sera alors considéré comme annulé à la réception de votre lettre par le professionnel. Celui-ci devra vous rembourser au plus tard dans les quatorze jours l'éventuelle avance versée.

4 REFUSEZ DE PAYER SI LA PRESTATION N'EST PAS TERMINÉE

Si, comme notre lecteur, alors que la prestation n'est pas terminée, vous recevez des demandes de paiement et des relances, surtout ne cédez pas. Notre conseil : prenez contact au plus vite par téléphone et doublez votre appel d'un courrier en recommandé avec avis de réception au service qui vous adresse des relances en lui

Régler un litige avec Engie Home Services

• Si vous comptez au nombre des 1,7 million de clients de l'entreprise, voici la marche à suivre. « *En tout premier lieu, rapprochez-vous de votre agence locale* », recommande Rachid Khiari, directeur de la relation client chez Engie Home Services. Il en existe 200, réparties sur l'ensemble du territoire. Vous pouvez

vous rendre sur place, appeler ou écrire via le formulaire en ligne : engie-homeservices.fr puis Je suis déjà client puis Réclamation. En l'absence de réponse ou si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez écrire à : Engie Home Services. Service consommateurs. CS 90125. 27091 Évreux Cedex. Enfin, si vous n'obtenez toujours

pas gain de cause, vous pouvez saisir le médiateur du groupe Engie soit par mail via le site mediateur-engie.com, soit par courrier : TSA 27601, 59973 Tourcoing Cedex. À savoir : ce circuit de réclamation amiable à trois niveaux se retrouve dans la plupart des grandes entreprises (fournisseurs d'énergie, de téléphonie, banques, assurances...).

expliquant que vous n'avez pas à payer tant que la prestation n'est pas achevée (article 1219 du code civil). Il s'agit là d'anticiper afin d'éviter que votre facture ne parvienne entre les mains d'une société de recouvrement ou d'un huissier de justice.

5 EXPRIMEZ VOTRE MÉCONTENTEMENT, FAITES VALOIR VOS DROITS

Si les démarches auprès de votre interlocuteur direct ne suffisent pas, rapprochez-vous sans attendre du service client de la société concernée (voir encadré ci-dessus). Ses coordonnées figurent, en principe, dans les conditions générales de vente de votre contrat.

Parfois, le simple fait de porter votre litige à la connaissance du reste de l'entreprise contribue à accélérer le déblocage de votre affaire. Par courrier ou par mail, exposez de manière factuelle et circonstanciée la situation dont vous êtes victime. Vous joindrez à votre envoi une copie des documents en votre possession (devis, contrat, échanges de mails...). Et vous expliquerez point par point ce que vous réclamez : être livré, annuler votre commande, obtenir une remise commerciale en réparation du préjudice subi... Pour être indemnisé, votre préjudice doit être

chiffré (jours de congé non rémunérés, heures passées au téléphone, hausse de facture d'électricité pour se chauffer...) et, si possible, justifié (factures de téléphone, d'électricité, d'achat de radiateurs, attestation d'employeur...). Autant d'éléments qui vous serviront si, malgré toutes ces démarches, vous devez saisir le médiateur de la consommation désigné par l'entreprise ou aller en justice pour faire valoir vos droits.●

LAURENCE OLLIVIER

Juriste : FRANÇOISE HEBERT-WIMART

➔ Lire la fiche juridique *La livraison*, à consulter sur le site de l'Institut national de la consommation : inc-conso.fr.

À retenir

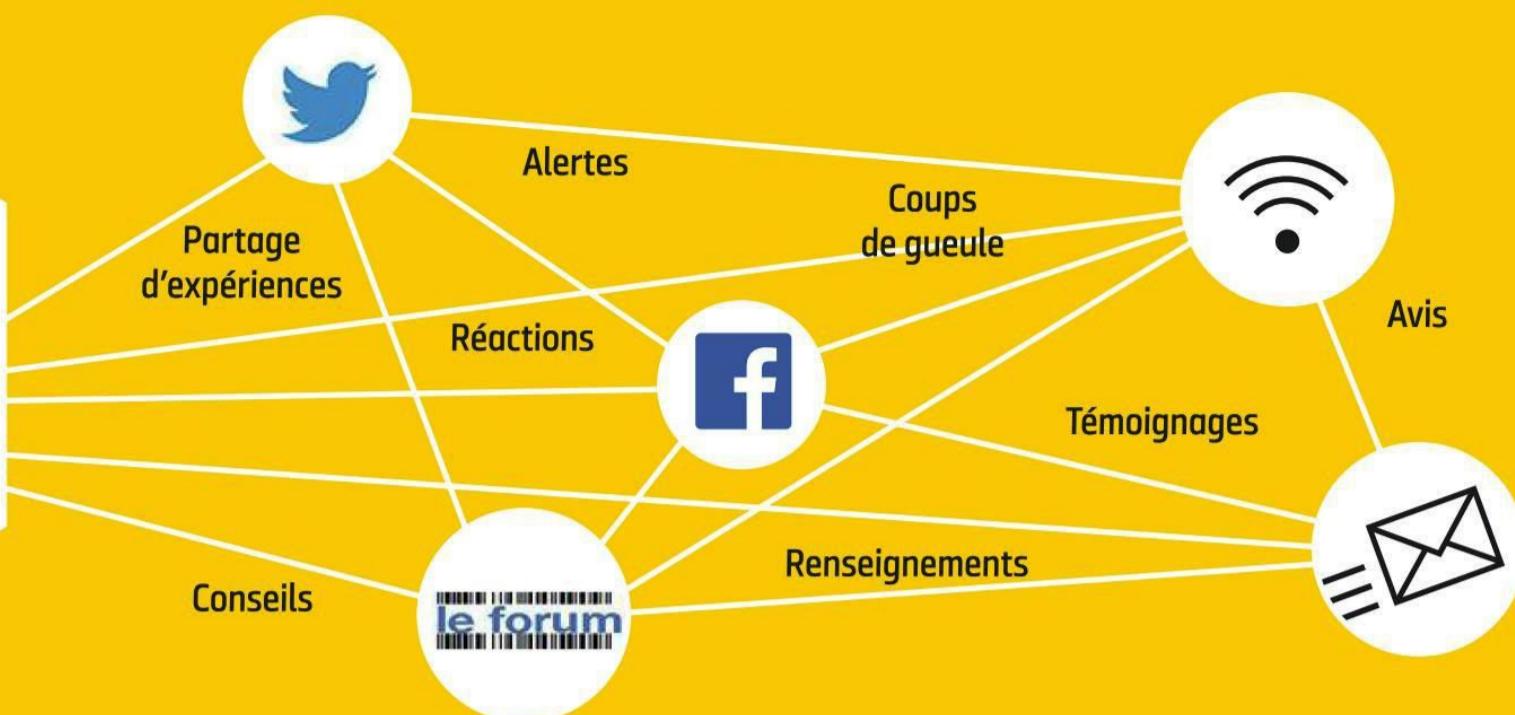
- Les paroles s'envolent, seuls les écrits restent.
- Refusez de payer le solde de la facture avant la fin des travaux.
- Chiffrez votre préjudice, justificatifs à l'appui.
- Saisissez, dans l'ordre, le responsable direct, le service client et/ou consommateur puis le médiateur de la consommation et enfin, en dernier recours, le tribunal judiciaire.



Témoignez ! Vous souhaitez nous soumettre votre situation pour témoigner dans cette rubrique ? Détaillez-nous les questions que vous vous posez, en nous écrivant par e-mail à redactionweb@inc60.fr (préciser « rubrique Coaching » dans l'objet de votre message). ↙



RÉSEAU 60



À 60 millions, on est plus forts !

Cette rubrique est composée de lettres choisies parmi les milliers de messages que nous recevons chaque mois par voie postale, électronique ou via les réseaux sociaux. Notre sélection reflète les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez. Pour plus d'informations et de conseils, consultez notre site www.60millions-mag.com ou une association de consommateurs (adresses page 24).

Une patiente, pas un pigeon !

Julie Daubié/
69 Villefranche-sur-Saône

Une attelle qui pose question

Je me suis tordue la cheville en décembre dernier et à l'hôpital, le médecin m'a posé une attelle. Il m'a fait signer un papier qui indique que j'ai eu le choix entre plusieurs marques, alors que ce n'était pas le cas. De retour à la maison, j'ai reçu une facture d'Ortheo, le fournisseur d'attelles de l'hôpital : 79 € en tout, 64 € remboursables par la Sécu et ma mutuelle et 15 € de dépassement d'honoraires. Je ne comprends pas pourquoi l'hôpital ne m'a pas informée du montant de la facture lors de la pose de l'attelle. J'étais en position de faiblesse, donc difficile de refuser ce soin et son coût sans le connaître !

Le remède pire que le mal ? Marion M., par courriel

Un pansement très irritant

J'ai eu une réaction cutanée (boursouflures, rougeurs, démangeaisons) au pied après l'utilisation de pansements de la marque Carrefour. C'est la première fois que cela se produit. Il n'y a aucune indication de la composition sur l'emballage.



LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

Ce type de réaction est assez répandu lors de l'utilisation de pansements. Ces derniers peuvent effectivement contenir des composés allergisants. La colophane est souvent pointée du doigt par les allergologues. Cette substance utilisée pour ses propriétés adhésives est obtenue à partir de la distillation de térébenthine, résine issue du pin. Certains pansements spécifiques contiennent du propylène glycol ou des fibres de carboxymethylcellulose, qui peuvent aussi être irritants et allergisants. Enfin, une partie du pansement est parfois élaborée à partir de latex, allergène connu. Si vous avez développé une sensibilité à l'un de ces composés, mieux vaut vous tourner vers des pansements hypoallergéniques qui précisent sur leur emballage « sans colophane » ou « sans latex ». Votre pharmacien peut utilement vous orienter.





Le droit de savoir Bernard, par courriel

Ma banque me demande des comptes

J'ai reçu un appel de ma banque me demandant de justifier le montant d'un chèque, 1 000 €, donné par une amie. Est-ce légal ?



LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, votre banque a le droit de vous demander de justifier des mouvements exceptionnels sur vos comptes, quels que soient leurs montants. « Il ne s'agit pas de s'immiscer dans vos affaires mais de s'assurer que vos opérations sont cohérentes avec la connaissance qu'elle a de vous », souligne la Fédération bancaire française (FBF). Pour cela, votre banque peut vous demander des explications concernant une opération – comme la provenance et la destination des fonds, ou encore l'identité de l'émetteur et du bénéficiaire – voire des justificatifs pour appuyer ses explications. « Il peut s'agir, par exemple, d'un contrat de vente d'un bien immobilier, d'un acte de donation, d'un procès-verbal d'assemblée générale de société actant le versement de dividendes, de primes, d'une cession de parts sociales... », détaille la FBF. Les éléments qui peuvent vous être demandés sont précisés dans l'arrêté du 2 septembre 2009 pris en application de l'article R.561-12 du code monétaire et financier.

Chargée, déchargée... Antoine Z./75 Paris

Ça dépasse les bornes !



J'ai une voiture électrique et ma principale préoccupation est de trouver des bornes de recharge qui fonctionnent correctement. Hier soir encore, j'ai trouvé une borne Belib'. Elle était en mauvais état, les tarifs et les informations étaient fausses et, au final, je me suis retrouvé avec une facture salée : 32 € pour trois heures de charge à 2kW. Le consommateur est pris au piège.

Une réponse éclairante ! Gérard, par mail

Linky va-t-il devenir payant ?

J'ai reçu ce SMS le 17 décembre, de la part d'une entreprise chargée de poser un compteur Linky (et à laquelle je n'avais pas répondu, n'étant pas présent aux dates proposées jusqu'alors) : « À ce jour, vous n'avez pas donné suite à nos sollicitations. Vous avez jusqu'au 31 décembre 2021 pour bénéficier de la pose gratuite. » Cela signifie-t-il que la pose devient payante en 2022 ?



LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

« L'installation du compteur Linky continue à être entièrement prise en charge par Enedis : il n'y a pas de coût pour le client », nous assure Enedis à qui nous avons relaté votre histoire. Le distributeur se dit navré de la « formulation malheureuse » de ce message et indique avoir

immédiatement alerté les équipes d'Enedis concernées « afin que ce type de situation ne se reproduise plus ». La Commission de régulation de l'énergie nous confirme également la gratuité de la pose : « Le remplacement d'un vieux compteur par un Linky ne sera jamais payant. » Il n'y a donc aucun risque que l'on vous réclame quoi que ce soit.

Pas la bonne culture Jean P., par courriel

Origine France... moins 5 %

Ma femme et moi souhaitons acheter français, pour diverses raisons. Alors, nous prenons l'huile Isio 4. C'est marqué dessus : origine France. Oui, mais il faut bien lire car un astérisque précise : « Avec 5 % d'huile de lin non française » ! C'est trompeur et incompréhensible quand on sait que la France est le plus gros producteur de lin du monde, le pays de Caux en particulier.



LA RÉPONSE DE L'INGÉNIEUR ET DE LA JURISTE

Effectivement, la France est le plus gros producteur mondial de lin, mais de lin fibre, c'est-à-dire destiné à la fabrication de fibres textiles. La filière "lin" s'est spécialisée et deux types de variétés ont émergé : les variétés destinées à l'industrie textile et les variétés oléagineuses. La culture de lin oléagineux est présente en France, mais beaucoup moins que celle de lin fibre. Cela peut, en partie, expliquer pourquoi l'huile de lin utilisée dans ce mélange Isio 4 n'est pas 100 % française. Quant à la mention « Origine française », pourrait-elle être considérée comme trompeuse ? Pas certain, dès lors que la marque signale bien via un astérisque que 5 % de l'huile ne provient pas de France.

Avec consentement Claudine/92 Levallois-Perret

La fouille par un vigile

Ce matin, je suis allée au Monoprix et au moment de sortir, un vigile a demandé à contrôler mon sac pour savoir si je n'avais pas volé quelque chose, puisque je n'étais pas passée en caisse. J'ai dit que c'était inadmissible de me considérer comme voleuse potentielle. Pour finir, j'ai ouvert mon sac car je ne savais pas s'il pouvait faire intervenir la police. Les magasins ont-ils le droit de contrôler à la sortie et si oui, dans quelles conditions ?



LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Un vigile peut regarder ce qu'il y a dans votre sac. L'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure donne le droit aux personnes exerçant une activité privée de surveillance de « procéder à l'inspection visuelle des bagages ». En revanche, il ne peut pas fouiller dedans sans obtenir votre consentement. La fouille

est, en effet, assimilée à une perquisition. Elle constitue une mesure coercitive hautement attentatoire à la vie privée et à la propriété privée. C'est pourquoi, si vous la refusez, seul un officier de police judiciaire, spécialement habilité pour procéder à l'interpellation, est en droit d'intervenir. Pour information, dans les magasins, seuls les vigiles sont autorisés



à inspecter les sacs. Une caissière, par exemple, ne peut pas exiger de regarder dans votre sac. Ainsi, une affiche qui indiquerait à l'entrée du

magasin, par exemple, la possibilité pour un vendeur d'inspecter les sacs en caisse serait dépourvue de toute valeur juridique.

Ça déraille ? V. M., par courriel



Y'a-t-il rétropédalage sur la garantie ?

Je viens d'acheter un vélo à un particulier. Il a été acquis au mois d'août 2021, une révision a été faite début novembre. Je suis allé chez le vendeur qui lui a vendu neuf pour faire un changement de nom pour la garantie. Le vendeur me dit que le vélo ayant changé de propriétaire, il n'est plus garanti. Je ne comprends pas pourquoi un vélo qui a trois mois et 200 km n'est plus garanti au changement de propriétaire. Est-ce légal ?



LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Tout dépend de ce que prévoit le contrat de la garantie commerciale établi par le vendeur. Il est possible que ce dernier limite sa garantie au premier propriétaire, ce qui est légal – à défaut d'être commerçant. Vérifiez dans le contrat si cette limitation est clairement prévue. À défaut, le vendeur ne peut refuser le transfert de la garantie à votre nom. Par ailleurs, votre vélo bénéficie toujours des garanties légales. Celle de conformité pendant les deux ans suivant sa réception et celle des vices cachés valable pendant les deux ans suivant la découverte du vice. Si jamais vous découvriez un défaut vous pourriez donc réclamer une prise en charge au vendeur du vélo.

Trois ans sous contrôle Patrick S., par courriel

La mutuelle joue les prolongations pour les jeunes retraités

Est-ce qu'une mutuelle peut résilier un contrat employeur, à la suite d'un départ en retraite, sans en prévenir l'assuré ?



LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Non, car l'assureur doit proposer au nouveau retraité une offre de maintien de couverture dans les deux mois suivant la fin du contrat de travail, comme prévu à l'article 4 de la loi n° 89-1009 du 31 décembre 1989 renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques. L'ancien salarié doit pouvoir continuer à bénéficier d'une couverture santé complémentaire sans délai de carence ni questionnaire médical, et à un tarif plafonné sur une période de trois ans. Il a six mois après la fin de son contrat pour accepter ou refuser cette nouvelle offre. La première année, le tarif proposé doit être le même que

celui payé par les salariés actifs. Mais l'assuré devra payer la part de 50 % qui était jusque-là prise en charge par l'employeur. La deuxième année, la cotisation ne peut pas être supérieure de plus de 25 % au tarif appliqué aux actifs et la troisième année, elle ne peut pas dépasser 50 % de ce tarif. Au-delà de cette période de trois ans, l'assureur sera libre d'appliquer le tarif souhaité. Les seuls cas permettant à l'assureur de radier son client sont : en cas de non-paiement des cotisations, de fausse déclaration, d'inexactitudes ou d'omissions. Dans l'hypothèse d'impayés, il doit adresser une lettre de mise en demeure à son client et lui laisser trente jours pour régulariser sa situation.

Votre bien lui appartient Sylvie L./37 St-Cyr-sur-Loire

Changement de contrat

J'ai fait donation de ma maison à mon fils et prévenu mon assurance que je n'étais plus propriétaire. J'ai eu la surprise d'apprendre que l'assurance de ce bien devenait moins chère car je suis devenue locataire. On m'a indiqué que mon fils étant propriétaire en nue propriété, il n'était pas obligé de souscrire d'assurance. Je suis assez dubitative.



LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Si cette maison ne fait pas partie d'une copropriété, votre fils, en tant que propriétaire non occupant, n'a en effet aucune obligation d'assurer ce bien. C'est au locataire de souscrire une assurance multirisque habitation. Les assureurs proposent des contrats « propriétaires non occupants » (PNO), mais leur souscription reste facultative. Votre fils peut avoir intérêt à souscrire pour couvrir sa responsabilité civile dans le cas où

sa maison causerait un dommage à un tiers. Le contrat PNO couvre également les dégâts climatiques subis par le bâtiment ou tout autre sinistre que ne prendrait pas en charge votre propre assurance. Ce type de contrat est recommandé aux bailleurs pour assurer leur logement quand l'ancien locataire est parti et que le nouveau n'est pas encore arrivé. Enfin, il peut se révéler utile dans le cas où le locataire ne serait pas à jour de ses cotisations avec son assurance multirisque habitation...

« »

M-F. P./74 Thonon-les-Bains
Le post du mois

Livrer à tout prix

Orange et Becquet sont têtus. Les points relais que j'avais désignés étant fermés, les deux ont quand même envoyé leur colis. Le premier est arrivé à une dizaine de km en voiture. Le second, déposé à l'entrée de mon immeuble (boîte à lettres trop petite), a disparu. J'ai demandé le remboursement mais on m'a (re)livré à mon adresse !

Ouiiii! Regarde Nounours,
on va faire
un délicieux
cocktail!



Corrosive mais pas mortelle ! Hélène Varraud/71 Palleau

L'eau de Javel, pas classée H304

Je voudrais comprendre pourquoi les bouteilles d'eau de Javel ne sont pas sécurisées, contrairement aux autres bouteilles de produits d'entretien ?



LA RÉPONSE DE L'INGÉNIEUR

Beaucoup de produits à base de Javel ne possèdent, en effet, pas de bouchons sécurisés pour empêcher l'ouverture par les enfants. Et pour cause : rien n'oblige leurs fabricants à y recourir. Seuls les produits faisant l'objet d'une classification H304, c'est-à-dire considérés comme potentiellement mortels en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires, sont concernés. Or si l'eau de Javel relève de diverses classifications comme « irritation cutanée » (H315), « graves lésions des yeux » (H318),

« corrosif pour les métaux » (H290), on considère que son contact et son inhalation ne font pas courir de risque mortel. En cas d'ingestion, la causticité du produit peut entraîner des dégâts, mais sans risque mortel dès lors qu'il y a une prise en charge médicale. En 2005, la Commission de sécurité des consommateurs, aujourd'hui disparue, alertait sur les nombreux cas d'intoxication chez les jeunes enfants. Elle recommandait aux fabricants de généraliser « les fermetures à l'épreuve des enfants ». Seize ans plus tard, ce conseil n'est toujours pas mis en œuvre par certains industriels.

« »

- Vous recherchez des conseils.
- Vous souhaitez réagir à un article.

- Vous avez subi un préjudice.
- Ça vous choque, ça vous agace.

- Vous êtes victime d'une arnaque.
- Vous voulez lancer une alerte.

60
millions
de consommateurs

Devenez consom'acteur: racontez-vous, écrivez-nous !

18-24, rue Tiphaine, 75732 Paris Cedex 15 **ou** redactionweb@inc60.fr



LA FLÈCHE DE MADAME 60

Chaque mois, Madame 60 évoque sa vie, ses humeurs, pointe les situations absurdes et n'hésite pas à cibler les responsables de ses galères de consommatrice.

Quand l'escroc annonce l'amaque !

Mes cygnes chanteurs, quand on vous prévient : « Attention, vous allez vous faire arnaquer », la menace peut être fondée. Mais il est aussi possible que la personne donnant l'alerte et l'escroc ne fassent qu'un... C'est ce qui arrive tous les jours en ce moment, avec les arnaques bancaires. « 60 » a publié une enquête complète sur ces nouvelles fraudes, l'été dernier, mais il faut vraiment en remettre une couche quand on connaît ce genre d'histoire...

Cette histoire, c'est celle de Nicolas et il est d'accord pour que je vous la livre afin que d'autres ne tombent pas dans le même panneau. « J'ai reçu un appel sur mon téléphone portable d'une personne qui s'est présentée comme étant M. Pérez, du service Fraude de ma banque, la Caisse d'épargne. Ce monsieur m'informe qu'ils ont identifié des mouvements suspects sur mon compte, avec dix opérations de paiement à venir sur un site d'e-commerce situé à l'étranger, chacune s'élevant de 500 à 1 000 €. Il me demande si je suis la personne à l'origine de ces paiements, je réponds non. Calmement, il me propose d'avancer ensemble sur la mise en annulation et opposition de ces sommes. Il me donne d'abord le numéro de la carte concernée. C'est bien la mienne. Il m'annonce qu'il fait opposition et qu'une nouvelle carte va être envoyée à mon adresse postale. Il me la lit, elle est bonne elle aussi. Vient ensuite la mise en annulation des opérations concernées.

Mon interlocuteur de la Caisse d'épargne me demande d'effectuer une action sur son outil. Je dois la confirmer via mon application en validant la demande d'annulation. Le message mentionne une somme de 914 € sur le site auchan.fr, mais c'est une demande de confirmation de paiement. Je l'interroge, il se montre rassurant :

“Ne vous inquiétez pas, je vous confirme de mon côté qu'il s'agit d'une annulation”. Je valide. Dans la seconde, je réalise mon erreur : je viens de valider une opération de paiement. Le conseiller “fraude” continue. “Nous avons une seconde opération suspecte, monsieur. Avez-vous effectué un achat auprès du PMU récemment ?” »



Parfois, c'est même le numéro de la banque du client qui apparaît !



Nicolas raccroche soudainement et vérifie sur son espace client. La somme a été débitée... Il dépose plainte aussitôt au commissariat où on l'informe qu'il y a trois à quatre plaintes analogues, chaque semaine selon le même procédé.

Si Nicolas a été appelé d'un numéro de portable, parfois c'est même le numéro de l'agence bancaire du client qui apparaît. Le souci de Nicolas, maintenant, c'est de se faire rembourser par sa banque de la somme prélevée. La validation du paiement ayant été effectuée par ses soins, elle refuse. Même si l'escroquerie est avérée... Pourtant, l'article L. 133-19 du code monétaire et financier dit clairement que la responsabilité du client n'est pas engagée « si l'opération de paiement non autorisée a été effectuée en détournant, à l'insu du payeur, l'instrument de paiement ou les données qui lui sont liées ».

Donc, cher Nicolas, vous pouvez saisir le médiateur de la Caisse d'épargne. Et s'il ne vous donne pas satisfaction, il faudra assigner votre banque pour qu'elle vous restitue cette somme. Nous vous donnerons des nouvelles de Nicolas, promis. En attendant, méfiez-vous de ceux qui veulent vous protéger des arnaques...sauf de « 60 », bien sûr ! ●

Par courrier : 60 Millions de consommateurs, Madame 60, 18-24 rue Tiphaine, 75732 Paris, Cedex 15. Par courriel : redactionweb@inc60.fr

clod

60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL

Le grand écart

Entre 4 et 27 %, les commissions pour vendre des objets ou des vêtements d'occasion varient beaucoup d'un site à l'autre parmi les neufs testés par nos vendeurs enquêteurs. p. 39



L'injustice

Au sein d'un couple, la contribution financière de la femme est plus importante que celle de l'homme, comme le démontre Lucille Quillet dans son livre *Le prix à payer*. p. 62

La mise en garde

À l'horizon 2025, des centaines de communes définiront des zones à faibles émissions pour interdire la circulation de certains véhicules. À considérer si vous envisagez l'achat d'une auto d'occasion. p. 50



La déconvenue

Pesticides, poils de rongeurs, insectes... On trouve de tout dans les sachets de thé et d'infusion. Ce n'est plus l'heure du thé, mais l'heure de vérité ! p. 10

60 SECONDES

POUR RETENIR L'ESSENTIEL

La mention spéciale

15/20

Philips Sonicare 6100 protective Clean

Cette brosse à dents électrique décroche la meilleure note pour ses performances à l'usage et son efficacité de brossage. p. 25



La mauvaise surprise

Une TVA payée deux fois avec des frais de dossier en plus, La Poste fait du zèle quand il s'agit de taxer les colis en provenance de pays hors Union européenne. p. 37



Le truc en plus

Pour le repiquage de la plupart des plantes annuelles ou vivaces, privilégiez le terreau universel dont la matière sèche est d'environ 40 %, avec 50 % de matières organiques. p. 46



Le chiffre marquant

+ 39 %

C'est l'augmentation des pâtes premier prix. En cause : les mauvaises récoltes de céréales et le dérèglement climatique. p. 61

L'incertitude à prix d'or

429 € par mois pour un régime basé sur une modélisation de flore intestinale... Dietbon fait fort, alors que les données scientifiques ne permettent pas encore d'en déterminer l'efficacité. p. 7

Prochain numéro le 24 mars

Ne manquez pas notre hors-série

The image shows the cover of a magazine titled "IMPÔTS 2022". The cover is blue and features a large red "IMPÔTS" at the top, followed by a large white "2022" containing a red bullseye target. In the top left corner, there is a yellow box containing the text "60 millions de consommateurs". To the right of this, in blue text, is "5 ans de ristournes fiscales QUI SONT LES GAGNANTS ?" Above this text is a small illustration of several Euro banknotes. At the bottom of the cover, a red banner contains the text "LE GUIDE COMPLET POUR RÉUSSIR VOTRE DÉCLARATION" in white, followed by "Les erreurs à éviter • Les astuces pour payer moins" in smaller yellow text. The bottom left corner of the cover includes the price "6,90 €" and the publisher "INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION". The bottom right corner contains the publication information "FÉVRIER-MARS 2022 - N° 212" and the website "www.60millions-mag.com".

Actuellement en kiosque et en version numérique
sur www.60millions-mag.com et sur tablettes

L 13980 - 578 - F: 4,80 € - RD

